Nouvelle série N° 145
2007

LA FRANCE LATINE

REVUE D'ÉTUDES D'OC

ENJEUX DE RECHERCHES INTERDISCIPLINAIRES SUR LE DOMAINE D'OC

CENTRE DE RECHERCHE CREDILIF-ERELLIF EA 3207
UNIVERSITÉ DE RENNES 2 HAUTE BRETAGNE

(tranche)

LA FRANCE LATINE
REVUE D'ETUDES D'OC

N° 145

2007

LA FRANCE LATINE – Revue d'études d'oc
Organe de l'*Union des Amis de la France Latine*
Association régie par la loi de 1901

Pierre VERGNES
et Jean SASTRE
fondateurs

SIEGE SOCIAL

LA FRANCE LATINE (à l'attention de Philippe Blanchet)
Université de Haute-Bretagne, Rennes 2
C.S 24307
35043 RENNES CEDEX
(Adresse e-mail : philippe.blanchet@uhb.fr)

Prière d'envoyer à cette adresse toute correspondance concernant les adhésions à l'association, la rédaction, les manuscrits et services de presse. Les manuscrits ne sont pas rendus.

Les opinions soutenues dans les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Adhésion à l'association
donnant droit à l'envoi de la revue : …….. **25 ¤ par an**
Adhésion de soutien : ..... **à partir de 30 ¤**

Rédiger les chèques à l'ordre de: *Union des Amis de la France Latine* CCP Paris 10 136-33 F.

©*France Latine* 2007. Tous droits de reproduction, même partielle, réservés pour tous pays.

Directeurs de la Publication

Philippe Blanchet (domaine moderne)
Suzanne Thiolier-Méjean (domaine médiéval)

Secrétaires de rédaction : Jorge de Vilhena et Laurent Boënnec

Comité de Rédaction

Mmes et MM.

Armendares, C.
Blanchet, Ph.
Courty, M.
Guimbard, C.
Manzano, Fr.
Saouma, Br.
Thiolier, S.
Thiolier, J.C.
Vilhena, J. (de)
Wanono, A.

Comité scientifique

Philippe Blanchet (université de Haute-Bretagne, Rennes II)
Pilar Blanco (université Complutense, Madrid)
Maria A. Ciprés Palacín (université Complutense, Madrid)
Catherine Guimbard (université de Paris-Sorbonne)
Claire Kappler (CNRS, Paris, UMR 8092)
Francis Manzano (université Lyon III)
Claude Mauron (université d'Aix-Marseille I)
Peter Ricketts (université de Birmingham)
Roy Rosenstein (université américaine de Paris)
Élisabeth Schulze-Busacker (université de Montréal)
Naohiko Seto (université Waseda, Tokyo)
Tullio Telmon (université de Turin)
Suzanne Thiolier-Méjean (université de Paris-Sorbonne)

Site internet de la revue :
http://www.uhb.fr/alc/erellif/credilif/FLREO.html

Reprographie de l'université Rennes 2
Dépôt légal : 4e trimestre 2007 - ISSN 0222.0326

TABLE

Avant-propos **5**

ENJEUX DE RECHERCHES INTERDISCIPLINAIRES SUR LE DOMAINE D'OC

FRANCIS MANZANO
Chrétien de Troyes, el Sud i el magatzem dialectal francès
Una aproximació diacrònica i sociolingüística **7**

OLGA MARIA DIAZ
Rôle de la diversité linguistique et culturelle dans la défense d'un nouvel humanisme **34**

JEAN LAFITTE
Mistral, la « langue » d'oc et ses « dialectes » **47**

ANTOINE FERNANDEZ
Le choix de l'option « provençal » : un engagement provençaliste ? **126**

JEAN-MICHEL JAUSSERAN
Un dictionnaire provençal inédit du XIX^{e} siècle **158**

PHILIPPE BLANCHET
La standardisation de l'occitan entre recherche scientifique et rhétorique militante **175**

VARIA

MICHEL COURTY
*In Memoriam :*Marcèu Bonnet **197**

COMPTES RENDUS **205**

NOTA BENE
PROMOTION

Avant-propos

Cet été un poète ami a disparu, Marcel Bonnet qui, avec quelques autres, aura été si longtemps une figure du GEP, autour de René Jouveau. Je garderai personnellement le souvenir d'un être de bonté qui, avec son épouse, savait si bien accueillir dans sa maison de Saint-Rémy, qui savait si bien provoquer des rencontres improbables avec, par exemple, les derniers comédiens ambulants du théâtre chichois ou bien un joueur de tambourin fin musicologue, ou encore Jean Boutière, fondateur du Centre d'Études provençales de la Sorbonne. Mon père ne s'y était pas trompé, lui qui, l'ayant rencontré pour la première fois en 1954 - début d'une amitié de quarante ans - l'avait surnommé « l'Européen des Alpilles[1] ». Notre ami Michel Courty lui rend ici l'hommage que méritait bien ce beau poète.

Apres lou grouün fèr di gusas e di nèsci,
Me restara segur l'oumbro di grand ciprès.
(Ayant fui le grouillement des gredins et des sots, il me restera sûrement l'ombre des grands cyprès)[2].

L'édition qui vous a été proposée en lecture estivale du cartulaire de Lunac m'a valu une lettre de mise au point d'une Lunaquoise d'adoption pour préciser que, contrairement à ce que j'avais pu croire, les habitants de ce village s'étaient passionnés pour leur histoire en général et pour ce cartulaire en particulier. Pardonnez-moi donc, chers Lunaquois, si mes propos vous ont semblés sévères, mais vous êtes l'heureuse exception (avec quelques autres) qui confirme sinon la règle, au moins une tendance assez générale à délaisser nos fonds d'archive, la langue d'oc et nombre de nos traditions. C'est contre cet abandon de notre mémoire collective, de notre langue et, en somme, de notre culture, que nous luttons. Il n'empêche, quelques remerciements,

---

[1] Dans un article publié en février 1956 dans *La France latine*.
[2] *L'aigo e l'oumbro*, derniers vers du dernier quatrain.

dans la lettre lunaquoise, pour avoir accepté la publication du vieux grimoire, nous auraient fait plaisir …

Pour faire la transition entre passé et présent, il n'est que de lire l'article de notre collègue et collaborateur Francis Manzano : écrit en catalan, la lengo de nòsti fraire, il montre que nombre de mots ou de significations relevés chez Chrétien et tombés en désuétude en français moderne se sont conservés en catalan, comme, du reste, en langue d'oc. Notre revue d'études d'oc, principalement publiée en français et parfois en langue d'oc, s'ouvre à l'intercompréhension entre langues romanes en publiant ainsi des articles en italien (notre n° 143 par exemple) ou en catalan.

Olga María Díaz s'interroge, quant à elle, depuis l'espace hispanophone d'Amérique du sud avec finesse et sensibilité, sur les conséquences linguistiques de ce qu'on nomme, dans un jargon contemporain, la « globalisation », question qui concerne directement les préoccupations de notre revue.

Jean Lafitte et Guilhem Pépin, s'interrogeant sur une expression mistralienne, nous montrent que le *Trésor du Félibrige* a toujours toute son utilité dans une enquête sociolinguistique et analysent en profondeur, en la comparant à de nombreuses autres sources, la vision de l'espace d'oc qu'avait notamment F. Mistral. A cet article sur la question clé du découpage et des limites linguistiques d'oc, fait, écho à sa manière le texte de Ph. Blanchet sur les enjeux actuels, scientifiques et militants, de la standardisation de l'occitan.

Et, si l'on veut la preuve que les « dialectes » et autres « langues régionales » soulèvent encore de beaux enjeux, il n'est que de lire l'enquête très détaillée d'Antoine Fernandez sur le choix du provençal dans l'enseignement secondaire.

Enfin, Jean-Michel Jausseran présente le manuscrit d'un intéressant dictionnaire provençal inédit, datant du XIXe siècle et tout récemment retrouvé.

S. T.-M.

Chrétien de Troyes, el Sud
i el magatzem dialectal francès
Una aproximació diacrònica i sociolingüística

Abreviacions :

a.fr. = ancien français
adj. = adjectiu
adv. = adverbi
alv. = alvernès
cast. = castellà
cat. = català
fpr. = francoprovençal
fr.class. = français classique
fr.mod. = français moderne
gal. = gal·lò, o fr. *gallo* (dialecte d'oïl, Bretanya)
it. = italià
llat. = llatí
lleng. = llenguadocià
m.fr. = moyen français
subst. = substantiu

Transcripcions, ètims :

La vocal tònica apareix subratllada : [gus<u>e</u>t], CAD<u>E</u>RE.
[ë], transcripció d'una realització típica del gallo, vocal tònica (comparable al fr. *eu*), tipus [parl<u>ë</u>], = fr. *parler*
[r], sempre apical

Enfocament

Hom sap que Chrétien de Troyes, escriptor francès del segle XII, va ocupar una plaça molt important en la creació i la difusió d'obres qualificades de « corteses », relacionades amb les llegendes cèltiques de la cort del rei Artur. Se sap també que personatges famosos surten d'aquest laboratori medieval : Yvain, Lancelot,

Gauvain, Perceval, altres encara. Ara que comencem el segle XXI, podem considerar, sense ambages, que els « romans » de Chrétien constitueixen un llegat cultural no solament francès sinó europeu, certament un fonament de la identitat romànica i europea, si acceptem el principi d'aquest tipus d'identitat. Es pot dir en efecte que aquesta obra es troba a l'encreuament entre tradició provençal o llemosina[1], i tradició cèltica/cristiana (tema del sant Graal).

La llengua de Chrétien és també una de les versions més límpids del patrimoni lingüístic francès i també del patrimoni més generalment romànic. Justament, voldria insistir aquí sobre els lligams que poden unir històricament llengües romàniques com el francès, la llengua d'oc[2] i el català, més enllà de les característiques conflictives. Els dos tàndems *francès* vs. *llengua d'oc* i *francès* vs. *català*, cosa bastant natural, son més coneguts per raons sociolingüístiques, en part examinades dins la revista *La France Latine* (Manzano, 2005 et 2006). Cal afegir que les dades del conflicte pel Rosselló i Catalunya francesa son passablement diferents, puix que sabem que aquests territoris esdevingueren políticament francesos amb el *Tractat dels Pirineus* (1659), font històrica del conflicte que ha fet d'aquesta llengua del nord un instrument de penetració lingüística i cultural al Rosselló, cada vegada més.

Però aquests lineaments sociolingüístics, que devem simplement recordar, no constitueixen avui dia el meu objectiu. Voldria considerar sobretot elements de comunitat i de contigüitat, entorn del concepte de *magatzem dialectal*.

A propòsit d'història de la llengua francesa i de lingüística romànica, la idea que defenso des d'alguns anys en els meus treballs és la d'una discrepància accelerada del francès en l'àmbit

[1] Versemblantment, Chrétien (estretament lligat a *Marie de Champagne*, filla de *Alienor d'Aquitaine*) coneixia el corpus llemosí, molts trobadors estant els seus contemporanis.

[2] Notablement el llenguadocià.

romànic. Però, aquesta discrepància fou produïda fundamentalment després del període dit *ancien français*, moviment de ruptura notablement amplificat per la Renaixença francesa i, sobretot, pel període dit *français classique* (segles XVII i XVIII). Aquest període és el temps de l'establiment de la gramàtica i de la normativització, de l'academicisme i del purisme. Té aquest moviment aspectes positius (segurament, es destaca llavors el francès com a llengua europea model). El meu interès no és pas en aquest costat, sinó en la pèrdua de les arrels romàniques, que és sobre la què em voldria concentrar. La pèrdua d'una banda, i el manteniment, la fossilització, de l'altra banda. Per comprendre això abordaré ràpidament el concepte de « magatzem dialectal ».

Perquè evocar un magatzem dialectal ?

En un període d'entre dos a tres segles, el francès va allunyar-se definitivament de les llengües avui dites « regionals », notablement les que eren pròximes d'ell (dialectes o llengües dits *d'oïl*), les del Sud (occità o dialectes *d'oc*, català), aquestes darreres més o menys regularment percebudes com llengües estrangeres dintre el Reialme de França. Des de Racine (Manzano, 2005, i més baix) fins al període revolucionari, es desenvolupa també un tema de la col·lusió i col·laboració entre llengües regionals sigui mal definides sigui massa ben definides i llengües d'Estat de països veïns, especialment la llengua alemanya (vegeu la província d'Alsàcia), i, pel sud, italià i espanyol (castellà)[3]. Com ja he observat aquest rebuig del terreny dialectal s'acompanya d'un altre rebuig, explícit i molt agressiu en alguns escrits, dirigit contra les

[3] Durant la Revolució Francesa apareix una forma de por, motivada per una possible « intel·ligència amb l'enemic», notablement quan l'Estat revolucionari francès era envoltat d'exèrcits estrangers hostils. Clarament, no tenien bona reputació comarques on es parlaven llengües molt semblants a llengües de països veïns.

llengües romàniques nacionals dels Estats meridionals (Manzano, 2005). Vet aquí un extracte exemplar de Dominique Bouhours (1671) :

> [.] Mais n'avez-vous point aussi remarqué, poursuivit-il, que de toutes les prononciations, la nôtre est la plus naturelle et la plus unie. Les Chinois et presque tous les peuples de l'Asie chantent ; les Allemands rallent ; les Espagnols declament ; les Italiens soupirent ; les Anglois sifflent. Il n'y a proprement que les François qui parlent…

Aquestes línies no tenen res d'aïllat. Vindran aviat les formulacions de Rivarol en el *Discours sur l'universalité de la langue française* (1784), que podem prendre com formulacions excessives, però definitoris de l'excepció francesa enmig de les llengües d'Europa, notablement entre les llengües romàniques.

És clar que la font d'aquest sistema de representació es troba principalment en el principi etno-identitari de formació de l'estat francès, postulant des de la Renaixença (i sobretot des del segle XVII) l'associació insecable d'un estat i d'una llengua estretament socialitzada, una llengua de casta per la qual les autoritats del segle XVII engeguen un procés de normaztivització. A poc a poc s'ha format un esperit francès, que podríem resumir com l'afirmació de l'exemplaritat de la llengua francesa, el seu caràcter excepcional, únic, articulat amb una vera ascesi que rebutja sistemàticament com impur el « vell »[4], el popular i la llengua dels camperols, el « no francès », el foraster. Així tenim, tres eixos de rebuig, anant del més pròxim al més allunyat :

> 1) El rebuig de la llengua antiga : les estructures eliminades par la llengua central son definitivament segregades, percebudes com testimonis d'una època ultrapassada, pobre,

[4] És a dir, doncs, la llengua de la Renaixença i sobretot el a. fr.

un sistema endarrerit que subratlla l'ascensió francesa del XVII.

2) El rebuig dels parlars de llengua d'oïl més i més percebuts com monstres lingüístics (no com llengües), arcaics i camperols, a mesura que el francès rebia la seva normalització. De tal manera que els parlars d'oïl pareixen la *memòria negativa* de l'historia de la llengua francesa.

3) El rebuig de les llengües romàniques del Sud. Per dir la veritat, el Sud, com ho veiem en la lletra de Racine, és principalment concebut com una terra forastera, amb parlars rurals inintel·ligibles[5]. Aquests parlars, pagesos, inferiors, no poden rivalitzar amb el francès, tanmateix no poden rivalitzar amb llengües suspectes però « vertaderes » com el castellà (o « espagnol »).

Per qualificar aquests eixos de rebuig, utilitzo regularment el concepte de « magatzem dialectal »[6], notablement en els meus treballs sobre el gallo (Manzano, 1997, 2003).

---

[5] Aquest testimoni és molt preciós. Jove, Racine va sojornar en Uzès (departament del Gard) on el seu oncle era magistrat. Hom pot veure'l embarcar-se abans Lyon per a la seva destinació. Baixa pel Rhône, i gemega regularment quan observa que són poc els que parlen o comprenen el francès. La cosa és més grava cap al sud. Per acabar, quan aconsegueix Llenguadoc, ens declara : « Mais c'est encore bien pis dans ce pays. Je vous jure que j'ai autant besoin d'un interprète, qu'un Moscovite en aurait besoin dans Paris. Néanmoins, *je commence à m'apercevoir que c'est un langage mêlé d'espagnol et d'italien* ; et comme j'entends assez bien ces deux langues, j'y ai quelquefois recours pour entendre les autres et pour me faire entendre » (*Carta al Senyor de La Fontaine,* novembre 1661).

[6] Fr. *magasin dialectal*.

Vaig adaptar alguns anys fa l'aproximació que feia Bronislaw Malinowski (i altres antropòlegs del segle XX) per analitzar la qüestió de la concepció del temps, per exemple quan escrivia a propòsit dels indígenes de Melanesia que :

> [.] Toutes les fois qu'ils parlent d'un événement du passé, ils distinguent s'il est arrivé de leur temps ou de celui de leurs pères, on non. Au delà de cette ligne de démarcation, tous les événements sont mis par eux sur un seul et même plan, sans qu'il y ait de gradation : « il y a longtemps » et « il y a très longtemps ». Toute notion d'une succession d'époques est absente de leur esprit. Le passé est un vaste magasin d'événements[7].

Així el passat, es presenta com un dipòsit d'esdeveniments, sense jerarquització possible o necessària : és el principi constitutiu del mite[8]. De la mateixa manera, el procés de purificació del francès des del segle XVII ha suprimit o desviat moltes soques romàniques que trobem a la menuda en la memòria dels parlars d'oïl i també, com veurem ací, en els parlars d'oc o en francoprovençal[9]. Mentre aquestes han desaparegut del francès son sempre actives en els parlars apartats de la normalització francesa. Actives, però no ordenades, en bloc, sense classificació relativa.

---

[7] *Argonauts of the western Pacific*, citat per Lucien Lévy-Bruhl, *La mythologie primitive*. Presses Universitaires de France (1935). Original de 1922.

[8] Els grups observats per Malinowski parlaven de *lili'u*: « this did not happen in their fathers' time or in their grand-fathers' time, but long ago, and that it is a **lili'u ...** ».

[9] I més lluny encara en llengües forasteres com castellà o italià.

Això pot concernir el pla fonètic i, a vegades el sistema morfològic i sintàctic[10]. Però, sobretot, son el lèxic i la semàntica que demostren la validitat del model.

Alguns exemples a partir del lèxic de Chrétien …

Donaré ara algunes observacions principalment relatives al lèxic, però cal dir que els mots que estic per escollir només constitueixen una mostra. Segurament, un examen molt pregon del corpus podria dur a una sistematització teòrica.

Vegeu aquests exemples (tots presos de Chrétien) que no consideraré més, però que indiquen direccions ulteriors molt interessants. Alguns són coneguts, altres menys :

Anseignier (< INSIGNARE), fr. mod. *indiquer*, *montrer*, però cat. *ensenyar*, lleng. *ensenhar*, cast. enseñar, it. *insegnare*[11] …

Chiere (< CARA), fr. mod *visage*, però cat. lleng. cast. *cara*…

Choir (< CADERE), fr. mod. *tomber*, però cat. *caure*, lleng. *caire*, cast. *caer*...

Ferir (< FERIRE), fr. mod. *frapper* (i *blesser*)[12], però cat. lleng. *ferir*, cast. *herir*, it. *ferire*…

Quanivet [kanivet] (d'origen germànica, cf. anglès *knife*), fr. mod. *canif*[13], però cat. *ganivet*, lleng. *ganivet*…

Veurem ara altres ocurrències, amb més detalls[14].

---

[10] Vaig presentar alguns materials d'aquesta mena notablement en Manzano, 2003.

[11] On la paraula significa també « enseigner », però no de manera exclusiva com en francès.

[12] Com gairebé sempre, el francès té encara locucions residuals, tipus *sans coup férir*.

[13] Mentre hi ha molts derivats en cat. i lleng. (*ganiveter*, *gavinetera* etc.), la paraula és totalment isolada en francès actual.

[14] Hi ha també el mot-clau *graal* (< CRATALEM) simbòlicament important, però confinat al a.fr. Coexistia amb formes com *greal* i sobretot *gresal*, forma molt pròxima del lleng. *grasal*, tipus significant

*

Cada vegada, partiré d'una atestació del *Perceval* (a vegades amb transcripció de la pronunciació probable), seguida de la font etimològica i de les formes més ordinàries del català i del llenguadocià d'avui (per a comparar). Apareixen després els corresponents catalans i llenguadocians i un extret del *Perceval*[15]. Pot seguir-hi també un comentari bastant curt relatiu a l'evolució del tipus original devers el francès actual, i observacions sobre la discrepància i la mecànica lexical d'algunes llengües romàniques.[16]

Adober [adub<u>e</u>r][17] < germ. DUBBAN « frapper »
cat. *adobar*, lleng. *adobar* [adub<u>a</u>]
*
N'a mie[18] *ancor .V. jors antiers*
que tot cest hernois me dona
lei rois Artus qui m'adoba.
(286-288) [Roach, *adouba*]
= fr. mod. *Il n'y a pas encore cinq jours entiers que cet équipement me fut donné par le roi Artur quand il m'adouba.*

« récipient en terre cuite…terrine » (Alibert). Vegeu en el ATILF el molt interesant : *... et pour faire adober le grant grésal de l'ostal ...* (*Comptes du Roi René*, 1478).

[15]Amb menció del vers en l'edició Felix Lecoy. Segueixo principalment aquesta edició, però afegeixo també el mot estudiat en l'edició anterior de William Roach (fundada sobre un manuscrit de coloració picarda).

[16] Segons una convenció romanística corrent, els ètims llatins apareixen a l'acusatiu, però sense la *–m* final, ja desapareguda del vulgar al principi de l'era cristiana, tipus IRA per IRAM.

[17] Ací, i per altres paraules del corpus (*bocel*, *esbraoner*, *anuit* etc.), cal assenyalar que les consonants finals eren pronunciades durant el segle XII. La desaparició va produir-se més tard, notablement en m. fr.

[18] Negació dita discontinua del francès, tipus N[e] (<NON) + X, ací *mie* <MICA.

*

Com sabem, s'ha produït una especialització en el francès. Segons la tradició medieval, *adouber*, desaparegut del francès modern (des del XVII, almenys), és regularment donat per a significar « armer (un) chevalier », però com mot típicament medieval, específic de l'aproximació dels manuals d'història i literatura. En aquest respecte la cerimònia del « adoubement » del cavaller és ben coneguda : el postulant era generalment « preparat » moltes temps abans, i totalment isolat durant la nit precedint la cerimònia, per a pregar[19] i preparar-s'hi ; Abans que el seu senyor, simbòlicament, li donés cops d'espasa[20] sobre les espatlles per consagrar-lo. Doncs podem subratllar en el procés del « adoubement » dos nuclis semàntics : 1) la preparació i l'equipament[21], 2) el gest ritual. Per acabar, l'especialització semàntica medieval (= *armar un cavaller*, nucli 2) pareix contradictòria (almenys minoritària) de la norma romànica (= *preparar*, *equipar*, nucli 1). És doncs d'aquest costat on es deu trobar versemblantment la solució diacrònica, perquè l'equipament del cavaller no és més que un cas particular d'equipament, de preparació, d'aprest.

Amb tot, veiem que l'arrel romànica amb significació de « préparer, réparer » (majoritària) es pot conservar parcialment, com al vocabulari marítim francès on *adouber* significa « réparer », i *radouber* sobretot : *radouber une voile*, *nos voiles ont besoin d'un radoub* etc.

---

[19] Es pot ver tot aquest ritual en l'obra de Chrétien : aprenem doncs que Perceval fou preparat per Gornemant de Goort [Roach, Gornemans de Gorhaut], i ordenat cavaller pel rei Artur, com ho diu ell mateix.

[20] Aquest moviment justificaria l'etimologia germànica (DUBBAN). Però fa oblidar que cal també *copejar* - *batre* (= preparar) les matèries, en molts tipus de preparacions.

[21] Per l'ocasió, el postulant rebia armadura i altres atributs de la cavalleria.

Pere Verdaguer ens recorda aquesta citació de Philippe de Commynes[22] : *Le chemin est tel que la nature l'a fait, et n'y a rien adoubé*. Exemple que podríem acostar de l'extracte seguent :

L'any abans la Muga havia fet de les seues invadint lo pla i escorrancant los camins que feien llàstima. Ningú es cuidava d'adobar-los[23].

Segons Furetière (segle XVII) aquesta definició era normal : « Accommoder, boucher des trous dans une fontaine, dans une machine etc. *Tous les tuyaux de cette machine sont bien adoubez, elle doit joüer maintenant* »[24].

Si el tipus pareix clarament vivaç pel llenguadocià i el català, ho veiem també pel castellà, on es dirà *adobar un vino* quan es tracta de millorar-lo. Pel català, Pere Verdaguer ens dóna molts exemples en la noticia *He fet adobar el rellotge*[25], com *adobar la terra* (= fr. *fumer la terre*) o *adobar carns*.

Aquesta definició, la retrobem en moltes regions del Migdia, com veiem en el *Dictionnaire provençal-français*, de Simon-Jude Honnorat (1846) : « *Adobar los afars*, accommoder les procès, les différends. Arranger, disposer, préparer. Pacifier. Orner. » ; o en el *Dictionnaire du patois forézien*, de Louis-Pierre Gras (1862) : « *adoubâ* **:** réparer, arranger, orner ; assommer, écraser. *Coeu adouba* : cuir tanné par opposition à *coeu peloux* : cuir velu. ».

Boeles [bue<u>l</u>ɔ̃s] < BOT<u>E</u>LLAS < BOT<u>E</u>LLUM
cat. *budell*, lleng. *budèl*[26].

---

[22] Historià, autor de *Mémoires* (mort el 1511).

[23] Carles Bosch de la Trinxeria, *L'Hereu Noradell*, p. 133 (Edicions 62 i « la caixa », Barcelona).

[24] Afegeix : « On le dit quelquefois des vaisseaux ; mais on se sert plus ordinairement de radoubez. »

[25] *Le catalan et le français comparés*, pages 38-39.

[26] Cal observar un tractament diacrònic normal del francès, la sonorització i pèrdua de les oclusives intervocàliques sordes del llatí.

*

Le jor i fu ses fers santiz
de sa lance en mainte boele.
(2446-2447) [Roach, verb *esboëler*]
= fr. mod. *Ce jour-là maintes entrailles sentirent le fer de sa lance.*

*

En efecte, aquell jorn, Perceval va tallar i obrir més d'un ventre d'enemic, cosa molt ordinària per un heroi d'aquesta mena. Hom sap que el francès conserva únicament la sèrie *boudin*, *boudiner* etc., on cal veure notablement una especialització al domini de la carnisseria. Però del significat medieval, res. Hom observarà també que, a prop del tipus observat, hi havia també en francès medieval derivats apropiats, que podem tenir encara al Sud, tipus *boelee* (*BOTELLATA)[27], cat. *budellada*, lleng. *budelada*[28] .

Pel francès, es pot entreveure que el tipus atestat por Chrétien constitueix una sèrie original començada amb la *Chanson de Roland* (segle XI) i que trobem, doncs durant el segle XII, amb Chrétien i altres, com aquí :

Tut le champ de Fontenelle / Fu plain de sanc et de boele[29].

La sèrie actual (amb presència anormal de la /d/ intervocàlica) apareix més tard. La trobem des del segle XII, amb *bode* que sol significar « llombrígol», i després *bodin* (= *boudin*), *bodine* « nombril, ventre ».

Per acabar, la discrepància del francès i de les altres llengües romàniques apareix netament si constatem que el francès medieval

---

Aquí /t/ > /d/ > /th/ > caiguda. El Sud (occità, català) no ultrapassa la sonorització.

[27] En tot el paradigma retrobem el tractament francès de la /t/ intervocàlica, com per la paraula precedent.

[28] El francès tenia també el verb *boeler* « éventrer » (*BOTELLARE).

[29] Benoît de Sainte-Maure, *Chronique de Normandie* (1160), contemporani perfet de les obres de Chrétien.

ja havia el nom d'ofici *bodinier*, *boudinier* (amb sufix –ARIU) mentre tenim sempre la primera soca en el cat. *budeller* i lleng. *budelièr*.

Bocel [buse̲l] < *BU̲TICE̲LLUM (< BUTTIS « vas petit »)
*
...mes de ce que jeüné ot
moroit de fain a male fin.
Un bocel trueve, plain de vin…
(735-736) [Roach, *bouchel*][30]
= fr. mod. *...mais comme il avait jeûné, il mourrait de faim et se trouvait mal en point. Il trouve un tonnelet, plein de vin…*
*

Ha existit també el derivat diminutiu *bocelet* « petit baril ». Aquesta font ha desaparegut del francès, i el mot fou reemplaçat per *tonnelet*, més tardívol (1365), diminutiu de *tonneau*[31]. Però ho trobem a traves el magatzem dialectal, per exemple en Alvernya (nord-occità, alv.) on el *bousset* si no és sempre utilitzat avui dia, és almenys conegut :

Non. J'ai l'habitude. Il suffit qu'un vigneron de par là lève son bousset pour le montrer au mécanicien, et il s'arrête[32].

Les llengües del Sud conserven l'arrel primitiva en la sèrie prolífica cat. *bóta*, *botall*, *botada* etc. lleng. *boterla*, *boticèla*. Hi ha d'altra banda la sèrie *barral/barralet* i altres derivats en llenguadocià i català[33].

---

[30] Tractament picard.
[31] Sèrie eixida del gal (= gaulois) TONNA o TUNNA.
[32] Jean Anglade, *Le pays oublié*, p. 346. De Borée, 2007. Afegit Langlade « Le bousset : ce tonnelet d'un ou deux litres dont le paysan de Basse Auvergne ne se sépare guère, sauf pour dormir. Encore peut-il, durant sa sieste, y appuyer sa nuque ».
[33] També present en el tipus francès *baril* (arrel pre-romànica).

Bufe [bufə] (<a. fr. *bofer*, *bufer* < *BUFFARE, d'origen suposada onomatopeica)

cat. *buf*, *bufa*, i derivats com *bufetada* « galtada », lleng. *bufa*[34].

*

...tant que il vos avra vangiee
de la bufe et de la frangiee ...[35]
(4051-4052) [Roach, *buffe*]

= fr. mod. *...avant qu'il ne vous ait vengée de la giffle et du coup ...*

*

En el primer *Dictionnaire de L'Académie française* (1694), trobem :

Bouffe. s. f. Terme populaire & vieux qui signifie la bouche & les jouës, principalement quand on les enfle. Les enfants disent, *Je te donneray sur ta bouffe*. pour dire, Sur la joüe.

Bouffer. v. n. Enfler la bouche & les joües. Il est bas.

A l'origen era doncs « souffler, en gonflant les joues » i, probablement després « souffleter ». Aquesta definició, com l'hem vist, s'havia ja perdut en francès modern, represa per concurrents com *soufflet* o *gifle*. Nogensmenys s'hi manté la sèrie popular veïna *bouffer*, *bouffe* (= cat. lleng. *menjar*, pejorativament). És encara una qüestió de galtes, mes aquí inflades per aliments amassats amb glotonia dins la boca. I també el micro-grup *bouffir*, *bouffi* « enfler/é », sobretot el darrer.

El significat del a. fr. i l'ús de Chrétien s'han conservat generalment en les llengües del Sud i sobretot han passat en el

---

[34] Cal precisar que la *-a* final àtona es pronuncia [o] en llenguadocià.

[35] Perceval havia promès que venjaria una damisel·la de la cort. Després d'haver evocat Perceval, havia rebut la noia una bufetada del senescal Keu. *Frangiee* « cop ».

francès parlat del Migdia. Es diu sempre al Llenguadoc : *donner des bouffes*, *prendre des bouffes* etc.

Devem subratllar que *bouffer* « souffler », del segle XVII, era considerat com « bas », consideració molt típica de l'esperit clàssic. Això vol dir que la paraula, al contrari, era normal pels pagesos i els habitants populars de les Províncies (del Sud notablement, però no exclusivament), com ací en « *bouffâ* : souffler, attiser. *Bouffa-foeu* : qui souffle le feu, cendrillon, servante »[36].

D'altra banda, aquest tipus popular s'ha encreuat amb el manlleu *bouffe* (de l'italià *buffa*), base de la sèrie *bouffe*, *bouffon*, molt sensible en els diccionaris moderns :

Bouffe. s. m. **Bouffon**. Il est familier, et ne se dit que des acteurs qui jouent dans les opéras italiens. Absol. et fam., *Les bouffes,* Le théâtre italien à Paris. *Aller aux bouffes*[37].

Chaloir[38] < CAL<u>E</u>RE
cat. *caldre*, lleng. *caler*
*
...ne de son duel ne de la honte
la reine ne li chaut il.
(968-969)[39] [Roach, *chaut*]
= fr. mod. *...il ne se préoccupe ni de sa douleur ni du déshonneur de la reine.*
*

[36] Forez (Gras, 1862).
[37] *Dictionnaire de L'Académie française*, 6e éd. (1832-5).
[38] Evolució en curs en la segona meitat del segle XII : [tʃal<u>o</u>jr] > [tʃalo<u>e</u>r]> [tʃalu<u>e</u>r] > [tʃalw<u>e</u>r].
[39]Apareix moltes vegades, notablement conjugat : imperfet de l'indicatiu (*chaloit*), perfet de l'indicatiu (*chalut*), present del subjuntiu (*chaille*).

Amb palatalització francesa de la [k] llatina inicial, i diftongació francesa de la [e] tancada (*chaleir* > *chaloir*).

Nicot, en el seu *Thresor de la langue française* (1606), ens dóna :

> *« **Chaloir**, verb. neut. acut. Ce verbe n'a point les trois personnes ... Il ne me, te, luy, chaut de rien, Il ne me, te, luy challoit de rien, dont l'infinitif est chaloir, et signifie soucy et soing de quelque chose, l'Italien dit aussi, non mi cale, non ti cale, non glio cale, mais c'est par phrases empruntées du Provencal et metter in non cale, pour mettre à nonchaloir, Curam deponere rei alicuius, Ainsi chaloir est, De re aliqua sollicitum esse, On dit bien d'un fayneant, qu'il ne luy chaut de rien, Nulla ex re anxius est, nihil neque sui neque alieni curat. Cic. lib. 1. de legib. ».*

Segueixen moltes il·lustracions que mostren que la restricció a la tercera persona no era plenament realitzada :

> *Ne se chaloir de rien,* Nihil pensi habere.
>
> *Il ne te chalut jamais comme tout en allast, ne de fait ne de parole,* Neque tibi quid faceres, quicquam vnquam pensi fuit, B. ex Liuio.
>
> *Ne luy chalant qu'on dit d'elle,* Parum abhorrens famam.

Es troba aquí el lligam amb la sèrie *nonchalant*, *nonchalance*, *nonchalamment*, com ho subratlla l'Acadèmia (1694) :

> **Chaloir**. v. impersonnel, Importer. *Que vous en peut-il chaloir si cela est ainsi ou non? il ne m'en chaut*. Il est vieux.
>
> **Nonchalant**, [nonchal]ante. adj. Negligent, qui manque de soin. *Vous estes bien nonchalant. une humeur nonchalante.*

Nonchalance. s. f. Negligence, manque de soin. *Grande, extréme nonchalance. quelle nonchalance? il laisse perir toutes ses affaires par nonchalance, par sa nonchalance*.

Nonchalamment. adv. Avec nonchalance. *Il agit nonchalamment*.

Al segle XVIII i després, els diccionaris donen el verb per definitivament vell, com ací : « Il ne s'emploie qu'impersonnellement. *Il ne m'en chaut*. Il ne m'importe. Ce mot est vieux ». Féraud afegeix : « Il est vieux, et ne s'emploie qu'impersonellement. *Il ne m'en chaut*, peu m'importe. Il n'est plus bon que pour le marotique et le burlesque. ». Cal precisar que la paraula « marotique » fou inventada per Voltaire (ell mateix acadèmic) per a qualificar l'estil arcaic (com si fos de Clément Marot, segle XVI) durant els segles XVII i XVIII (com Jean de La Fontaine en els seus *Contes* i *Fables*).

Ben entès s'ha conservat en les llengües meridionals, on és realment funcional, ordinari, també amb gran freqüència d'ús a la tercera persona (però conjugat) : cat. *cal partir demà*, *em calia parlar* etc.

Observarem sobretot que la llengua d'oïl, notablement el gal·lò, conserven el tipus. Allò que ha perdut el francès « classique » és present aquí : gal. *peû me chao*[40] = fr. *peu me chaut*. És a dir, si fa no fa, la formulació declarada ja ultrapassada al segle XVIII.

Esbraoner [esbraun<u>e</u>r] < germ. BRATON « tros de carn »
cat. *esbraonar* (1), *abraonar* (2)
*

...mes ainz avrai par charbonees
trestot esbraoné le mort...
(1134-1135) [Roach, *esbrahoné*]

[40] Bertrand Aubrée/Obrée dir., *Motier de galo/Dictionnaire de gallo*. Bretagne Gallèse, Le Verger, 1995.

= fr. mod. *...mais j'aurai encore plus tôt découpé ce mort en grillades…*

*

Esbraoner significa aquí « découper, mettre en pièces ».

Pel català vegeu per exemple Bosch de la Trinxeria encara[41] :

Porta una nafra rogenca…una punyalada d'un lladre amb qui s'abraonà en l'ermita de sant Ferriol…

Pels dos mots, els diccionaris catalans donen generalment aquest tipus de definició : « fer perdre el braó[42] » (1), « agafar algú amb els braons » (2).

Fust [fyst] < FUSTE(M)
> fr. mod. *fût* [fy]
cat. *fusta*, lleng. *fust* (amb [ü]-[y])
*
...de pierre ou d'ivoire ou de fust...
(1816) [Roach, *fust*]
fr. mod. *...de pierre ou d'ivoire ou de bois…*
*

Cal notar que la paraula es refereix clarament a la matèria, que diríem *fusta* per la *fusteria* (fr. mod. *bois*, *menuiserie*). Tipus encara atestat durant la Renaixença i fins al principi del XVII, com veiem en Nicot (1606) : « **Fust**, m. *Vient de ce mot Latin* Fustis, *et signifie toute espece de bois…* ».

Podem observar aquí especialitzacions semàntiques del francès modern, *fust* o *fût* significant notablement « Bois sur lequel est monté le canon d'un fusil, d'un pistolet. *Le fust d'une arquebuse, d'un pistolet* », « tonneau où l'on met le vin »[43]. « Il se dit aussi de

[41] *L'hereu Norarell*, 1889, p. 44.
[42] *Braó* = fr. *bras*.
[43] Il signifie aussi Le tonneau où l'on met le vin. *Il a vendu plusieurs pieces de vin, mais il a retenu les fusts*. On dit, que *Du vin sent le fust,*

La partie de la colomne qui est entre la base & le chapiteau. *Le fust de la colomne*. » (Acadèmia, 1694).

Aquesta especialització (que mostra la pèrdua de la soca inicial) havia començat en a.fr. Apareixien també molts derivats com *fuster* « travailler le bois » (desaparegut, car lligat al tipus inicial) i com *fustaille*. Avui el francès modern conserva una sèrie lligada al tronc d'un arbre : *futaie*, *futaille*, *affûter*, àdhuc el mot *affûtiau(x)* [afytjo] « 1. Outils, 2. Vêtements, parure d'une femme » que donen encara els diccionaris actuals[44] ; però el darrer és un mot d'utilització molt reduïda. Ho trobem com mot usual en gal·lò[45] i en altres regions, com per exemple, *affiquets, affutiaux* : s m pl ; parure, ajustements de femme (Forez).

Gocet [gus<u>e</u>t][46] < *GOSSETU(M) < *GOSSU(M)
cat. *gos(set)*, lleng. *gos(set)*
*
Li liz fu sur gocez asis
Qui mout rechignoient lors joes ;
(7454-7455) [Roach, *goucés*]
= fr. mod. *Le lit était posé sur des figures grotesques qui retroussaient affreusement leurs joues ;*
*

En a. fr. com altres llengües romàniques hi havia dos mots per a designar el *gos*. El mateix (*gos* o *gous*) menys usat que *chien* (< CANEM). Aquest *gocet* de Chrétien apareix en la descripció d'un llit, doncs designa versemblantment els peus d'aquest llit, en forma

---

pour dire, qu'il a un certain mauvais goust, & qu'il l'a contracté du tonneau.

[44] Com *affûtiau* : petit objet sans valeur, bagatelle (Quillet-Flammarion, 1963).

[45] Amb el sentit de « affaires, outillage », tipus *Va prendr tés afutiaos pour travâller* (Aubrée, 1995).

[46] Pràcticament la realització actual per cat. i lleng. *gosset* « gos petit ».

de (cares de) gossos. Com trobem encara el *gosset* per a designar un « chenet »[47] en parts del llenguadocià (albigès, esmentat per Alibert, *gos*), és probable que s'establí antigament una especialització metafòrica del tipus.

Sobretot el fenomen més important és la desaparició total del tipus *gos* (i derivats) en francès, fins i tot la sèrie metafòrica. Ens queda en francès modern una paraula *gousset* [guse]*[48]*, però no té res que veure amb el precedent (derivat de *gousse* « tavella, bajoca »).

A l'invers és el tipus normal ara mateix pel català i pel llenguadocià. Ambdues llengües tenen el tipus *ca* (< CANEM), però com a soca minoritària, notablement arcaica o regional[49].

Igue [ig∂] < EQUA
cat. *egua*, lleng. *èga*
*

Et car fust or li roncins igue
qu'a l'escuier tolu avez !
(6908-6909) [Roach, *ive*]
= fr. mod. *Si le bidet que vous avez volé à l'écuyer avait (eût) pu être une jument !*
*

Durant el segle XI, apareixen també les formes *ive* (Roach), *esgue*, *eque*, *yegue*. Existia igualment el derivat *iverie* « ramat d'egües ». El francès té ara *jument* < JUMENTUM « bête de somme ».

---

[47] Cat. *capfoguer*.
[48] Cat. *butxaqueta*.
[49] Prendré la il·lustració per la toponímia, notablement de Catalunya Nord, on apareixen alguns topònims com *Mas del ca* (Salanca, a prop de Perpinyà). Per això, vegeu entre altres, Lluís Basseda, *Toponymie historique de Catalunya Nord* (Terra Nostra, 1990, p. 197).

És clar que aquest tipus ha totalment desaparegut.

Ire [irə] < IRA
cat. *ira*, lleng. *ira*, cast. *ira*, it. *ira*
*
-De quel chevalier me diz tu ?
fet li rois, qui an sa grant ire
estoit encor.-
(1210-1212)
= fr. mod. *De quel chevalier me parles-tu ? dit le roi qui se trouvait encore dans une grande tristesse.*
*
...de grant duel et d'ire anflamee...
(962) [Roach, *ire*]
= fr. mod. *...de grand chagrin et de colère enflammée...*
*

Aquest tipus era molt prolífic durant l'edat mitjana. La paraula significava o « colère », o « chagrin, tristesse ». Hi havia llavors alguns derivats com *iror* (substantiu), *iros* (adjectiu), *aïrier* « mettre en colère » (Kleiber, 1978). La major part desapareix abans el segle XVII.

Devem constatar també una forma de repartició pan-romànica harmoniosa (< lat. IRA), que subratlla l'excepció francesa des del segle XVII. Avui els diccionaris francesos donen el tipus fr. *ire* per « vell » o « literari », però allò vol dir que la paraula ha desaparegut realment de l'ús corrent[50]. El diccionari de l'Acadèmia (1694) donava « IRE. s. f. Courroux, colere. En ce sens il ne se dit que de Dieu. *Attirer, provoquer l'ire de Dieu*. », i els diccionaris

[50] Només queden els derivats lligats *irascible*, *irascibilité*, *irriter*, *irritable* etc. Tots provinents de la mateixa arrel, però de mots ja derivats en llatí.

acadèmics posteriors (XVIII, XIX) « Courroux, colère. Il est vieux et n'est plus usité que dans la poésie familière »[51].

Ire fou reemplaçat per *colère* (< lat. CHOLERA < grec), però aquest reemplaçament, igualment ostensible en altres llengües romàniques (cf. cat *colera*, lleng. *colèra*)[52] no va ésser tan radical com en francès. En efecte, aqueixa substitució és parcial amb distribucions que matisen el camp semàntic. Es pot veure també una vitalitat real de l'organització, amb molt derivats (lleng. adj. *irat*, *irós*[53], adv. *iradament*), mentre la paraula francesa apareix totalment confinada, cosa que mostra un grau encara específic d'allunyament del francès.

Quanpanes, Campanes [kãmpan̲ɔ̸s]
cat. *campana*, lleng. *campana*[54]
*

...car a chascun des entrelaz
ot une campane pandue.
(7447-7448) [Roach, *ot une cloquette*[55] *pendue*]

---

[51] *Diccionari de l'Acadèmia* (1762) : IRE. s.f. Courroux, colère. Il est vieux, & il n'a plus d'usage que dans la grande Poësie, & dans le style soutenu, en parlant de la colère de Dieu. *L'ire de Dieu. L'ire céleste.*

[52] vs. cat. *rabia*, exclusiu.

[53] Vegeu ací el paral·lel amb el a. fr. *iros*.

[54] El radical *camp-*, normal pel català o el llenguadocià, deuria ésser de tipus *champ-* en francès si el mot havia estat instal·lat d'antuvi (fenomen dit de la palatalització francesa de k- davant de -a, tipus CANT̲ARE > *chanter*, CARB̲ONEM > *charbon*). Es trobava *champaine* en a.fr. (però escàs). Per aquesta sèrie es pot doncs invocar una influencia externa (llatí, llengua d'oc o picard).
ATILF : *... toutes les campanes de la cite sonner ...* (1386-1389) ; *... deux grosses campannes de laton souldées d'argent pour mettre au coul des destriers ...* (1451) etc.

[55] Altre manifestació del picard : *cloquette* vs. fr. *clochette*.

= car à chacun des entrelacements il y avait une cloche (clochette)[56] *suspendue*.

*

...et tot les quanpanes sonent...

(7569) [Roach, *campanes*]

= ...et toutes les cloches (clochettes) sonnent…

*

L'etimologia ens ensenya que la paraula actual, fr. *cloche*, prové del llatí vulgar *CLOCCA (del cèltic, vegeu Roach). El tipus *campan(e)*, pròpiament romànic, es pot conservar en francès en alguns mots derivats (noms de plantes, de principi metafòric) com *campanule* o *campanelle*[57]. Però la significació inicial fou esborrada, mentre la veiem sincera en llenguadocià, català i naturalment, castellà i italià. En les llengües del Sud hi ha d'altra banda diversos derivats (amb paral·lels manifests) que subratllen la vitalitat de l'arrel, com pel lleng. *campanaire* (cat. *campaner*)[58], lleng. *campanada* (cat. *campanada*) etc.

El tipus pot aparèixer avui com a variant regional, notablement meridional (francès regional), en relació amb la llengua d'oc. Vegeu en el TLF : *Vx* ou *région.* Cloche. *Une campane d'argent. Le clocher bleu (...), voilà sa campane qui sonne l'angélus avec la voix d'une clochasse de bouc*[59]

–*P. ext.* Clochette. *Le bidet fait sonner sa campane*[60].

…I adverbis

Ades, adés

cat. *adés*, lleng. *adés*

---

[56] Cal precisar que son campanes (probablement petites) penjades al llit.
[57] També en lleng. i cat. *campaneta*.
[58] Veure també a. f. *campanier* (Rutebeuf, 1270).
[59] (Giono, *Regain,* 1930, p. 10).
[60] (Giono, *Colline,* 1929, p. 21).

*

... et crestra vostre joie adés,
et si ne vos faudra ja mes.
(7957-7958) [Roach, *adez*]
= ...et votre joie croîtra encore et ne vous fera jamais défaut.
*

Formes eixides del llat. AD + ID + IPSUM. Adverbi de temps que significava principalment « sur le champ », « ara mateix », com veiem ací[61]. Aquesta significació s'ha mantingut en català i llenguadocià, i com observa Pompeu Fabra, indica « un temps passat o esdevenidor molt pròxim al present ».

El a. fr. tenia també el parell alternatiu *ades…ades*, tipus *Ades gemi, ades ora* (Gautier de Coincy, XIII), que trobem encara ací : *Adés riu, adés plora* (Fabra)[62].

Aquells usos i formes han desaparegut del francès. Tenim ací una de les darreres atestacions del tipus :

...en remerciant la Court de la bonne affection et diligence qu'elle a eu et a adès à ladicte Université[63].

Anuit, enuit [ãnuit]< AD + NOCTE
gal. *enuit*, cat. *anit*, lleng. *anuèch*, *anuèit*, esp. *anoche*
*

...et li prodome li dist « Amis,
tant est del cochier mes anuit. »

---

[61] Es trobava també en fpr. Com ací, en la *Vie de sainte Béatrix d'Ornacieux* (obra de Marguerite d'Oingt, entorn de 1240-1310) : *Ay plut ades meuz que devant*.

[62] En el *Perceval* trobem també la construcció *tot adés* « toujours, sans cesse, encore » (2014 : *et tot adés sa force crut*).

[63] Segons el ATILF (entorn de 1400-1410), que dóna aquest significat : « Sans interruption, sans cesse, toujours ». Més tard, Nicot (1606), observant un paral·lel amb l'italià, escrivia : « Adés…*l'Italien dit Adesso*. ».

(3322-3323) [Roach, *mais anuit*]

= ...et le gentilhomme lui dit : il est l'heure de se coucher à présent.

*

De vos meïsmes m'est avis
Que vos aiez enuit esté
Bien aeisiez et reposé.

(3466-3468) [Roach, *anuit*]

= il me semble que vous-même vous soyiez bien reposé cette nuit tout à votre aise.

*

És un tipus atestat tant en llengua d'oïl que en llengua d'oc, i altres llengües romàniques evidentment. Designava inicialment la nit (passada o propvinent), i també la jornada entera. Molts atestacions en a.fr. i m.fr. Vegeu ací : *Si vous prie tant que je puis que anuyt vous venez avecques moy* (*Cent Nouvelles Nouvelles*, 1462-1466).

Sobretot, el tipus és sempre vàlid en gal·lò on trobem *anuit* [anui̲][64] *anœt* [anë̲][65], que signifiquen « aujourd'hui », evolució semàntica i resultats comparable al francès medieval.

Naturalment, el tipus ha desaparegut des francès modern. Jean-François Féraud ho citava, però veia l'origen en l'ús gascó, citant « *ANUIT (D') adv. Cette nuit. Je n'ai pas dormi d'*anuit*. C'est un gasconisme. ».

Preu < llat. PR<u>O</u>DE (< PRODESSE « ésser útil »)
cat. *prou*, lleng. *pro*
a. fr. *prod*, *preu*[66]

---

[64] Dagnet, 1902-1905.
[65] Aubrée, 1995.
[66] Evolució francesa PR<u>O</u>DE > *prou* > *preu* > fr. mod. [prø], dita *diftongació francesa* (com FL<u>O</u>RE > *flour* > *fleur*), generalment datada del segle VII.

*

Vaslez, fet il, tu ne dis preu.
(2394)
= fr. mod. *Jeune homme, fait-il, tu ne dis rien d'intéressant.*
*

Ha desaparegut el tipus simple, conservat en la locució *peu ou prou*. El *Diccionari de l'Acadèmia* (1694) donava ja : « Prou. adv. Assez, beaucoup. Il n'a guere d'usage qu'en cette maniere de parler. *Peu ou prou*. ». Els següents, com el *Diccionari de l'Acadèmia* (1778) confirmen : « *adv. Assez, beaucoup. Il est vieux et n'a d'usage qu'en cette manière de parler familière, Peu ou prou, ni peu ni prou* ».

Cal dir també que l'ocurrència és un hapax en el *Perceval*, mentre hi ha diverses atestacions pel composat PRODE + HOMINEM > *prodome*, *prodom* (cat. *prohom*)[67] [vegeu v. 3322, tipus precedent] ; i també nombroses atestacions de l'adjectiu preu « valent, coratjós». Per bé que vells (mots d'època), aquests apareixen encara en francès contemporani[68].

És clar que del context aquí verificat, i sempre vàlid pel Sud (cat. *n'hi ha prou*, *en tinc prou* ; lleng. *es pas prou forto*) resta res.

Francis Manzano
Université de Lyon III

Fonts principals

[67] També existien els composats *prodefeme*, *preudefame* per les dones.
[68] Per bé comprendre la mecànica ací verificada, es notarà al mateix temps que aquests formants foren fixats en l'onomàstica dels patrònims de la llengua d'oïl i del francès, tipus *Prudhomme*, *Prodhomme* etc., que tenen molt extensió en la meitat nord de França.

Alibert, L. (1966), *Dictionnaire occitan-français d'après les parlers languedociens*. Toulouse, IEO.

ATILF, Équipe « Moyen français et français préclassique », 2003-2005,
Dictionnaire du Moyen Français (DMF). Base de Lexiques de Moyen Français (DMF1) [www.atilf.fr/blmf].

Aubrée/Obrée, B. (1995), *Motier de galo/Dictionnaire de gallo*. Bretagne Gallèse, Le Verger.

Basseda, L. (1990), *Toponymie historique de Catalunya Nord*. Prada, Revista *Terra Nostra*.

Chrétien de Troyes [entorn de 1175], *Li contes del graal* (o *Perceval*). Édité par Félix Lecoy, d'après la copie de Guiot [Manuscrit dit A - Bibliothèque Nationale, segon quart del segle XIII]. Paris, Champion (1998) ; *id*. *Le roman de Perceval ou le Conte du Graal*. Edité par William Roach [Manuscrit dit *T* - Bibliothèque Nationale, segona meitat del segle XIII]. Textes littéraires français, Droz & Minard, 1959.

Dagnet, A. (1902-1905), *Le parler du Coglais*. Annales de Bretagne. Faculté des Lettres, Rennes.

Dictionnaire(s) de L'Académie française, 1ª éd. (1694) … i després, fins al segle XX.

Fabra, P. (1977, setena edició), *Diccionari general de la llengua catalana*. Barcelona, EDHASA.

Féraud, F. (1787-1788), *Dictionnaire critique de la langue française*. Marseille, Mossy.

Furetière, A. (1695), *Dictionnaire universel (contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes et les termes des arts et des sciences)* [gallica.bnf.fr].

Gras, L.-P. (1862), *Dictionnaire du patois forézien* [www.lexilogos.com].

Honnorat, S.-J. (1846), *Dictionnaire provençal-français ou dictionnaire de la langue d'oc ancienne et moderne*.

Kleiber, G. (1978), *Le mot « ire » en ancien français (XI^e^-XIII^e^ siècles). Essai d'analyse sémantique*. Paris Klincksieck, 1978.

Lévy-Bruhl, L. (1935, 1963), *La mythlogie primitive*. Paris, Presses Universitaires de France.

Malinovski, B. (1922), *Argonauts of the Western Pacific*. London, Routledge and Kegan Paul.

Manzano, F. (1997), « Le gallo à la fin du 20e siècle ». *Cahiers de Sociolinguistique* (n° 2-3), Presses universitaires de Rennes ; *Id*., (2003), « Sur le contact français-gallo ». *Cahiers de Sociolinguistique* (n° 7), Presses Universitaires de Rennes ; *Id*., (2005), « Langues et identités du Golfe du Lion et de la France méditerranéenne ». Revue *La France latine*, pp. 11-30 ; *Id*., (2006), « Considérations sur les langues minoritaires du Golfe du Lion ». Revue *La France Latine*, pp. 51- 96.

Nicot (1606), *Thresor de la langue française*.

TLFi, *Le Trésor de la langue française informatisé*. ATILF [atilf.atilf.fr/tlf.htm].

Verdaguer, P. (1976), *Le catalan et le français comparés*. Barcelona, Editorial Barcino.

Prix Mistral 2007

Le prix Frédéric Mistral 2007 a été décerné à titre posthume à André Degioanni (1930-2005), auteur de nombreuses nouvelles en provençal varois rassemblées dans divers volumes (dont *L'An Pebre*, La Poterne, 1985, *L'Angrimoueno*, L'Astrado, 1994 et *Lou Tourteiròu*, AVEP, 2003). Cette œuvre de grande qualité, trop peu connue, méritait cette distinction.

Nota bene

Marvyn Roy Harris nous avertit d'un renvoi erroné à la page 352 dans la dernière phrase de son article « *Dreitat* et *pareitat* dans le Nouveau Testament de Lyon (Bibl. mun. de Lyon, Ms. PA 36) », paru l'été 2007, nº 144 : Act. 7 : 4 doit être corrigé en Act. 7 : 14.

Promotion

Notre collaborateur et collègue Francis Manzano vient d'être élu Professeur de dialectologie à l'Université Lyon III.

Nos félicitations et nos meilleurs vœux à notre ami qui a, par ailleurs, décidé d'ajouter une collection de notre revue à la bibliothèque de sa nouvelle université.

Rôle de la diversité linguistique et culturelle dans la défense d'un nouvel humanisme[1]

Je pense, donc je suis
(Descartes)

La beauté d'un tapis est dans la diversité de ses couleurs
(Amadou Bâhampate, sage du Mali)

La defensa de la diversidad cultural es un imperativo ético, inseparable del respeto de la dignidad de la persona humana. Ella supone el compromiso de respetar los derechos humanos y las libertades fundamentales, en particular los derechos de las personas que pertenecen a minorías y de los pueblos autóctonos.
(Artículo 4 de la Declaración Universal
de la UNESCO sobre la diversidad cultural)

0. Aspects paradoxaux de la globalisation

Avec ses six milliards d'habitants[2], notre planète reflète une incroyable variété de langues et de cultures, car l'espèce humaine a toujours vécu dans un monde multi-ethnique, multiculturel et multilingue. De manière paradoxale, ses habitants aujourd'hui, tout en ayant un surcroît de possibilités de nous sentir en communication, nous nous sentons menacés dans ce que nous avons de plus vital et fondamental : notre propre identité. Ce débat d'actualité nous invite donc à nous interroger et à réfléchir, à

[1] Ce texte est la traduction d'une communication initialement intitulée " *Rol de la diversidad lingüística y cultural en los cimientos de un Nuevo Humanismo* ", prononcée le 26 octobre 2004, lors du II Congreso de Foro Hispanolatinoamericano de Coeducación y Cultura de Paz (Universidad Metropolitana de Ciencias de la Educación, Santiago de Chile)

[2] La population mondiale passera à 10 milliards d'habitants en 2030, et cette explosion démographique sera l'un des grands problèmes du troisième millénaire.

l'instar des nombreux forums et tribunes du monde, pour savoir si on va laisser s'intensifier chaque jour davantage le processus d'uniformisation lié au phénomène de la globalisassions [3] ou si, en vertu du caractère indissoluble qui existe entre langues, cultures et pensée, il va au contraire s'agir d'œuvrer en faveur d'une *pluralité linguistique et culturelle.*

1. Vers un autre apprentissage de l'interculturalité ?

La globalisation, qui se présente habituellement comme un phénomène économique, technologique et politique, est en outre, personne n'en doute, un phénomène socio-culturel. En effet, nous ne sommes pas sans savoir que la sociabilité des peuples, se construit non seulement sur des bases culturelles, mais encore et surtout sur d'incontestables bases linguistiques. Ainsi, nous expliquons-nous par exemple, qu'à une innovation culturelle corresponde un changement dans la typologie linguistique, et réciproquement, que tout changement linguistique dénote une certaine nouveauté culturelle et mentale. Philippe Blanchet (1998) nous l'indique clairement lorsqu'il affirme que :

> Toute originalité linguistique est culturelle, et en tant qu'éléments entrant en constante interaction, ils sont toujours en équilibre et en processus évolutif dans le cœur de la dynamique d'une Communauté et d'une personne. Ce lien social étant fondamentalement linguistique, il est nécessaire de se parler pour se trouver. Il ne peut y avoir d'échange d'aucun type s'il n'y a pas d'abord communication.

Pour l'instant, et pour les besoins de cette approche, nous allons très artificiellement séparer ces deux réalités, mais uniquement pour mieux les associer ensuite, dans une configuration où le risque d'une homogénéisation linguistique et culturelle est devenu un signe alarmant pour l'ensemble du patrimoine universel.

---

[3] Avec le terme de " mondialisation ", son équivalent francophone, on voudrait faire ici référence aux aspects plus positifs du phénomène.

L'impact socio-culturel qui commence déjà maintenant à se faire sentir, en effaçant technologiquement toutes les frontières virtuelles, apparaît d'abord comme quelque chose de difficile à cerner, parce que le concept de culture lui-même a longtemps échappé, en partie du moins, à diverses tentatives de définition. Dans la terminologie de l'Unesco (Déclaration de 2001), on comprend par " culture ", les " modes de vie que se sont donnés des groupes humains pour vivre ensemble. " Mais ceci représente une vaste réalité. Il convient alors de se demander comment arriver à protéger ce qui reste d'une certaine manière indéfini. De fait, il s'avère urgent de parvenir à établir un consensus international pour que, comme l'indique José Weinstein, le secteur culturel soit considéré selon des critères différents. A ce sujet, l'actuel Ministre chilien de la Culture signale :

> On a besoin d'une convention et d'un instrument normatif qui exerce avec promptitude une sauvegarde de notre richesse culturelle commune sur toute la planète. Pour nous, ajoute-t-il, cette garantie de la diversité culturelle doit se faire suivant les principes éthiques et doit être comprise dans le cadre du respect des droits de l'Homme[4].

Il reste de la sorte visiblement notifié, qu'il n'est pas possible de mettre sur le même pied d'égalité, l'échange de biens culturels avec l'échange de biens commerciaux et financiers, puisque nous n'avons pas affaire à des marchandises qui peuvent être soumises aux lois d'un marché, caractérisé comme on l'imagine, par une *standardisation*, et dont le moteur essentiel ne peut qu'être la *rentabilité*. Parce que si on admet que ce qui est valable pour le secteur économique doit être valable pour le secteur culturel, on admet en même temps la logique d'un modèle standard dominant pour l'industrie culturelle, qui nous situe en relation de force avec les lois du système économique. Cette situation a fatalement pour conséquence la perte de l'indépendance culturelle, et avec elle, la

[4] Dans un entretien avec Georges Couffignal, in : " Diversidad cultural ", *Le Monde Diplomatique*, édition de Santiago du Chili, 2004, p. 11.

perspective d'une assimilation par l'action d'un pouvoir homogénéisant. À titre indicatif, rappelons seulement que plus de 20% des échanges mondiaux sont de type culturels, l'exportation nord américaine détenant massivement le record de l'enregistrement dans la concentration de l'industrie du divertissement.

Face au pouvoir unilatéral déconcertant d'une monoculture, faudra-t-il se résigner en pensant que nous passons seulement par une étape de plus du capitalisme, mais fondée cette fois sur une destruction sociale, où s'annonce déjà plus d'inégalité et moins d'identité, pour ne pas dire négation des identités et de diversité culturelle ? Ou bien s'agira-t-il plutôt d'une telle régression dans l'histoire de l'humanité, qu'il conviendrait de parler ici d'une future *inculture* dans les modes de vie ? Parce que, de la même manière qu'il est impensable qu'à l'unisson tout le monde confesse un même credo, nous ne concevons pas non plus qu'on invalide toute tentative de rejet du paradigme unique du marché et de la pensée. Car bien qu'il soit anthropologiquement parlant absurde de croire qu'une culture puisse être indifférenciée - puisqu'elle aura toujours quelque chose de différent - dans ce nouvel ordre global des choses, il ne paraît pas absurde de penser qu'en prétendant être différent, on se condamnerait à disparaître. Pour ces raisons, entre autres, nous estimons que c'est un droit " irrenonçable " que celui de revendiquer une véritable diversité culturelle, avec son infinie compréhension du monde, et son art naturel de vivre tournés vers tout ce que nous offre l'univers illimité de la connaissance humaine.

En résumant ce premier point, nous dirions que la configuration contemporaine paysage mondial de la globalisation, avance aujourd'hui d'une manière contradictoire, à partir du moment où elle se présente, d'une part, comme un formidable instrument au service de la prolifération et de la circulation des idées, en particulier avec les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), et d'autre part, comme un

incomparable risque d'action homogénéisante au niveau linguistique et culturel. Prendre conscience de cette situation signifie aussi pour les personnes et les peuples, ne plus pouvoir se montrer indifférents ou neutres, pour prendre position, comme a voulu le faire l'(ex-)mandataire chilien Ricardo Lagos, en déclarant :

> Nous ne pouvons plus assumer d'être de simples récepteurs passifs d'objets et de valeurs culturelles qui se produisent sous d'autres latitudes. Pour que la globalisation soit un dialogue entre les cultures et non l'hégémonie d'une culture sur les restantes, il est nécessaire que nous nous mettions maintenant au travail, pour favoriser et stimuler notre propre création, et augmenter notre patrimoine[5].

Remarquons à notre tour combien il devient crucial de se référer à un autre ordre juridique international pour que, comme cela est promu par la Déclaration Universelle de l'Unesco sur la Diversité Culturelle, il soit possible aux États et aux Gouvernements de maintenir leurs propres politiques et programmes d'appui à l'industrie culturelle, dans le cadre d'une liberté absolument permanente, vu que celle-ci doit être la base " pré requise " et indispensable du développement spécifique de chaque société.

Toutefois, évitons de nous leurrer : à quoi serviraient de si nobles propos, si de fait, ils ne sont pas aussi résolument accompagnés d'une évolution profonde et durable de tout l'ensemble du système éducatif ? Inutile de dire que, sans un authentique *plan d'action* fondé sur cette pierre angulaire qu'est la formation qualitativement liée aux valeurs culturelles[6], il s'avérera difficile de dévier la force

---

[5] Le Chili est co-signataire de la Convention Internationale pour la Diversité Culturelle, avec 9 autres pays (Argentine, Mexique, Corée, Nouvelle Zélande, Autriche, France, Canada, Maroc et Sénégal).

[6] À titre d'exemple, citons le Projet *Lengua Pax*. Et pensons également à certaines orientations mentionnées par la Déclaration de l'Unesco :

expansive de la globalisation, en faveur de ce que, pour l'heure, nous n'envisageons que comme une sorte de défense émancipatrice visant un nouvel humanisme.

2. Vers un autre apprentissage du plurilinguisme ?

Le bref commentaire qui, du point de vue du multiculturalisme, vient d'être fait au sujet de la mondialisation, découle du fait que la langue elle-même est un phénomène culturel. En conséquence, le défi culturel est d'abord d'ordre linguistique, et sa composante essentielle, bien sûr, le plurilinguisme. Cependant - et bien qu'il n'y ait rien d'extraordinaire à avoir des compétences pour parler plusieurs langues, ce qui explique que plus de la moitié de l'humanité soit plurilingue - il n'est pas si aisé de percevoir le caractère complexe et apparemment contradictoire, de cette interrelation entre les cultures et les langues. En effet, il semblerait au premier abord que les deux fonctions que Philippe Blanchet (1998) dénomme " différenciation " et " communication ", soient inconciliables voire incompatibles, l'une ayant à charge de différencier et l'autre d'unifier les êtres humains.

L'école, par exemple, a toujours eu pour principale mission, de mener à bien le renforcement de l'unité nationale, c'est pourquoi elle tient fondamentalement à enseigner, sur tout son territoire, une même langue, et avec elle, un ensemble de valeurs et de savoirs communs. Sa vocation est ainsi loin d'être celle d'enseigner les langues étrangères … Il se trouve pourtant, que si l'apprentissage

---

-" Sauvegarder le patrimoine linguistique de l'humanité, en favorisant l'expression, la création et la diffusion dans le plus grand nombre de langues possibles "

-" Renforcer la diversité linguistique, en respectant la langue maternelle, à tous les niveaux de l'éducation, et stimuler l'apprentissage du plurilinguisme dès le plus jeune âge. "

-" Encourager, à travers l'éducation, une prise de conscience de la valeur positive de la diversité culturelle et à cet effet, améliorer aussi bien les contenus des programmes scolaires que la formation des professeurs."

de la langue maternelle, en tant que grand vecteur de cohésion sociale, doit avoir une influence sur la construction culturelle de l'identité individuelle et collective, l'acquisition d'autres langues, doit tout aussi bien influencer cet autre aspect culturel qui, universellement unit, dans une identité commune, tous les êtres humains de la terre, pour les réunir au-delà des différences et des frontières. Les particularismes linguistiques sont, si on ose dire, des " déclinaisons " de l'universel, et cela étant, note Edgar Morin, " comprendre l'autre, c'est vivre dans l'égalité autant que dans la différence. "

Le rapport tripartite "langue – culture – éducation" concerne de la sorte tout aussi bien la préservation d'une identité linguistique et culturelle spécifique, que la protection d'un cosmopolitisme propre aux contacts entre les groupes sociaux et les êtres humains du monde entier. C'est donc autour de cet axe central que pourra prendre racine et se développer l'éducation à la tant recherchée et dénommée *" culture de la paix "*. Toute véritable politique culturelle commence, il est certain, par s'ouvrir à une diversité linguistique qui, dans son acceptation des différences, se nourrit de Tolérance et de Respect mutuel, pour former, depuis le plus jeune âge, le citoyen plurilingue dont a besoin la nouvelle convivialité d'une démocratie mondialement solidaire.

Et parce que cela nous transporte ailleurs que sur le plan d'une simple coopération internationale, il devient dès lors vital de voir dans cette diversité un impératif éthique inséparable du reste de la *dignité* de la personne humaine, comme cela est stipulé par l'article 4 de la Déclaration Universelle pour la Diversité Culturelle de l'Unesco, qui indique en outre, que cela suppose

> " le compromis de respecter les droits humains et les libertés fondamentales, en particulier les droits des personnes qui appartiennent à des minorités et des peuples autochtones."(article 4)

Après avoir constaté l'importance que représente pour nous tous un aussi ample et emblématique débat, il est croyons-nous, impossible d'esquiver plus longtemps l'inéluctable question de

savoir *quel est le rôle que la globalisation réserve aux langues.* Nous connaissons le panorama, et sa brûlante problématique : non seulement le système actuel n'a jamais favorisé la diversité linguistique, mais encore tente chaque jour davantage d'imposer partout dans le monde plus intensément, un régime monolinguistique, où l'anglais apparaît comme une langue hypercentrale (Calvet, 1999).

Reconnaissant cet état de fait, forums et tribunes internationales ont clairement manifesté une position de refus par rapport à la présence exclusive d'une langue, puisqu'une telle hégémonie empêche le grand dialogue culturel des peuples et engendre une nouvelle forme d'aliénation qui est parfaitement contraire à l'esprit même d'une véritable mondialisation.

En réalité, le fait de vivre en situation d'humiliante soumission à un impérialisme monolinguistique, n'a jamais réussi qu'à activer les tensions, les incompréhensions et les conflits. Et s'il en est ainsi, c'est parce qu'en matière de politique linguistique, toute orthodoxie qui aurait tendance à s'établir sur une domination, porte atteinte au concept d'*altérité*, annulant du même coup la fonction de *différence* (déjà mentionnée) qui caractérise les langues. Rompre cet équilibre existentiel des langues, c'est mettre en danger l'identité même des peuples, étant donné que, comme le signale très justement Philippe Blanchet (1998) : " La langue s'inscrit dans ce que l'homme est en soi." " Je pense, donc je suis " avait un jour écrit René Descartes, sans peut-être se douter que, des siècles plus tard, le dysfonctionnement de cette édifiante dynamique pourrait avoir des conséquences assez graves pour altérer et même détruire une structure sociale toute entière. C'est donc de manière incoercible qu'il importe de s'aviser de ce que le comportement culturel d'un peuple n'est pas aussi directement affecté par les produits matériels, que par cet autre produit immatériel, tissé de pensée et de sensibilité, qu'est la *langue elle-même*, attendu que c'est *en elle* que s'effectue la totale intégration des modèles qui structurent la culture d'un peuple.

2. Vers l'avènement d'un nouvel humanisme ?

L'âge du modernisme nous laisse finalement avec un sentiment de malaise, qui provient surtout d'un humanisme décadent : l'universalisme était jadis, une idée associée à quelque chose de transcendantal, la mondialisation est à présent, une réalité indissociable d'un certain matérialisme. Faut-il y voir la fin d'un idéal ? Et si tel était le cas, quelles seraient les aspirations de l'homme et de la création, s'ils venaient à toucher les limites d'une " finalité définitive " ? Bien plutôt, n'aurions-nous pas besoin d'entrer dans ce troisième millénaire, en nous ressourçant c'est-à-dire en déployant toutes les richesses d'un nouvel humanisme ? Et même si personne ne semble avoir des réponses très nettes à ces questions, une chose est devenue assez claire aux yeux du philosophe Eric Hobsbawn qui, dans *L'Âge des extrêmes* (2003 :749) écrit :

> Si l'humanité doit avoir un semblant d'avenir, ce ne serait être en prolongeant le passé ou le présent. Car si nous essayons de construire le troisième millénaire sur cette base, nous échouerons. Et la rançon de l'échec, c'est-à-dire du refus de changer la société, ce sont les ténèbres[7].

[7] Une recontextualisation de cette citation révèle l'envergure de la pensée de cet auteur : " Les forces engendrées par l'économie techno-scientifique sont désormais assez grandes pour détruire l'environnement, c'est-à-dire les fondements matériels de la vie humaine. Les structures des sociétés humaines elles-mêmes, y compris même une partie des fondements sociaux de l'économie capitaliste, sont sur le point d'être détruites par l'érosion de ce que nous avons reçu en héritage. Notre monde court un double risque d'implosion et d'explosion. Il doit changer (...) Nous ne savons pas où nous allons. Nous savons seulement que l'histoire nous a conduits à ce point (et pour quelles raisons). Cependant, une chose est claire. Si l'humanité doit avoir un semblant d'avenir, ce ne saurait être en prolongeant le passé ou le présent. Si nous essayons de construire le 3° millénaire sur cette base, nous échouerons. Et la rançon de l'échec, c'est-à-dire du refus de changer la société, ce sont les ténèbres. "

Sur ce point du moins philosophes et poètes ont apparemment des visions qui concordent, si on en croit cet extrait d'un ensemble de textes poétiques que l'auteur nationale Ermelinda del Carmen Díaz a dédié à ce sujet :

Niebla y Luz

En este mundo de brumas
Donde todo es negra noche
¡A veces parece que alumbra
La luz detrás de los montes… !

Y renace la esperanza
Que invade los corazones
¡Cuando se ve en lontananza
De una luz los resplandores… !

Pero se aleja, se esconde,
Otra vez vuelve la niebla
Y van en sombra los hombres

Como ciegos en la tierra
¡ Otra vez los corazones
Caminan en las tinieblas…!

Brume et Lumière

Dans ce monde de brumes
Où tout est sombre nuit
Parfois il semble que luit
Une clarté au-delà des monts … !

Et renaît l'espoir

Qui envahit les cœurs
Lorsqu'on aperçoit, lointaine,
Une resplendissante lumière … !

Mais elle s'éloigne, disparaît,
Tout redevient pénombre
Et les hommes vont dans l'ombre

Comme aveugles sur terre
De nouveau les cœurs
Déambulent dans les ténèbres … !

Une lecture interprétative de ce sonnet nous oriente sans ambiguïté, en suggérant que ce n'est que quand les ténèbres s'ouvriront à la lumière qu'adviendra un monde de paix. En attendant, et avant que la destinée commune ne se méprenne et que l'erreur soit sans appel, il est urgent de commencer à chercher cet horizon de clarté, dans l'avènement d'un nouvel humanisme qui, avec sa surprenante diversité linguistique et culturelle, sera la meilleure garante d'un monde plus ouvert, plus démocratique, en somme, d'un monde de paix …

Mais pour ce faire, combien de fois encore ne nous faudra-t-il pas répéter avec Arturo Navarro[8] que

> la diversité, c'est au-dedans de nous-mêmes qu'elle se trouve, ce n'est pas un concept étranger ou lointain, nous serons divers, ou alors, tout simplement, nous ne saurions plus être !

Olga María Díaz
Université Métropolitaine
des Sciences de l'Éducation

[8] Du Conseil National de la Culture et des Arts du Chili : " La diversidad, la llevamos dentro, no es un concepto ajeno o lejano, seremos diversos o sencillamente, no seremos . "

Santiago, Chili

Bibliographie

-*Actas* del Congreso " Pluralismo lingüístico, Educación y Desarrollo Nacional ", Sochil (Sociedad Chilena de Lingüística) y Comisión de Idiomas extranjeros en Chile, Santiago, Octubre,1994.
- *Action Francophone*, nº 6/7, septiembre 2004, Lyon, France, p. 5.
-Amnesty International, *Rapport,* Gallimard, Paris, 1975.
-Berthet E., *Langues dominantes et langues dominées*, Seuil,1982.
-Beacco J.C., *Les dimensions culturelles des enseignements de langue*, Hachette, Paris 2000.
-Blanchet P., " Langues, identités culturelles et développement : quelle dynamique pour les peuples émergents ? ", conférence, cinquantenaire de la revue *Présence Africaine*, Unesco, 1998.
-Bourdieu P., *Libre échange*, Seuil, Paris, 1994.
-Calvet J.-L., *Les politiques linguistiques*, PUF, Paris, 1996 ; *Id*., *Histoire de l'écriture*, Plon, Paris, 1996 ; *Id*., " Le besoin identitaire et ses manifestations " in *Pour une écologie des langues du monde*, Plon, Paris 1999.
-Charlot B., " Éducation et cultures ", in *Synergies Chili,* revue de didactologie des langues et des cultures, n° 1, Instituto franco-chileno de cultura, Santiago de Chile, 2004, 180-189.
-Chirac J., Allocution inaugurale de 20 mars 2001 (Jour de la Francophonie), Colloque *Trois Espaces Linguistiques, face aux défis de la mondialisation*, Université de la Sorbonne, Paris.
-*Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* (article 27).
-*Déclaración Universal de la UNESCO sobre la Diversidad Cultural*, 2001.
-Díaz E., " Espiga de Esperanza ", in *Obras Completas de Poesía*, vol. II, ed. Rumbos, Santiago de Chile, 2000.
-Hobsbawn E., *L'Âge des extrêmes*, traduc. Française, éd. Complexe, Paris, 2003.
- *Le Français dans le Monde*, n° spécial " Le plurilinguisme ", Hachette, Paris, 1995.
-Morin E., *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, éd. Seuil, Paris, 2000.

-Publication de l'édition chilienne du *Monde Diplomatique*," Diversidad cultural", ed. Aún creemos en los sueños, Santiago de Chile, 2004.

Avant-propos

0-1 – Deux manifestations, deux visions du domaine d'oc

Le samedi 17 mars 2007 a été marqué par deux manifestations de masse en faveur des parlers d'oc. La plus importante en nombre se tenait à Béziers, et revendiquait pour « **la** langue **occitane** » ; préparée de longue date par l'*Institut d'études occitanes* (I.E.O.) et des organisations satellites, elle avait reçu le concours officiel du *Félibrige* qui affichait, lui, « **la** langue **d'oc** ». La seconde manifestation se déroulait en Arles ; organisée plus tardivement par des Provençaux en réaction aux visées unificatrices de l'I.E.O. et de ses alliés, elle entendait défendre « **les** langue**s d'oc** » dans leur réalité plurielle.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter du nombre réel des participants de chacune, car la justesse d'une thèse ne se mesure pas au nombre de ceux qui la soutiennent à un moment donné ; qu'il suffise de penser à Galilée, bien seul en face de ceux pour qui le Soleil tournait autour de la Terre ! Nous voudrions réexaminer, le plus objectivement possible, les idées reçues sur la perception et la désignation des parlers du domaine linguistique d'oc et contribuer ainsi à la concorde entre leurs défenseurs, sous quelque nom qu'on les désigne.

0-2 – Convention de vocabulaire

Nous tenons donc à avertir le lecteur qu'écrivant ici en français du XXI^e^ s., nous employons les expressions « langue d'oc » et « langue**s** d'oc » selon l'usage actuel et comme on le fit aux manifestations évoquées plus haut. Cependant, toute cette étude montrera que le singulier, attesté depuis 1285, a perdu toute acception linguistique des environs de 1360 au milieu du XIX^e^ s. et que le pluriel n'est attesté que depuis 1906. Nous usons de même des termes « Midi » et « méridional » bien qu'ils ne désignent le Sud de la France et ses habitants que depuis la fin du

XVIII[e] siècle. Quant à l'expression « pays d'oc », elle apparait en 1892 chez Mistral (*païs d'O* dans *L'Aiòli* du 17 mai, repris dans les *Écrits politiques*), et en 1896 chez Perbosc, l'un des pères de l'occitanisme (*païs d'Oc* dans le *Discors a l'Escòla Carcinòla*[1]) ; elle évite à la fois le terme « Occitanie », senti comme trop idéologiquement "engagé" — nous y reviendrons au § 3-2-3 —, et le point de vue "parisien" qu'impliquent les orientations géographiques comme Nord ou Midi.

Il s'agit bien en effet d'un problème de désignation, le choix de l'une ou de l'autre impliquant, lorsqu'il est conscient, une option plus ou moins idéologique ; et s'il est inconscient, l'acceptation naïve d'une telle option.

Mais il faut être bien conscient que pour les périodes où leur usage n'était pas attesté, ces termes et expressions sont anachroniques et qu'ils ne sont employés ici que par commodité.

0-3 – À l'origine des "idées reçues" : Mistral en ses débuts

Mistral n'est certes pas à l'origine de tout ce qu'on dit et écrit depuis 150 ans sur les parlers romans qui disent « o(c) » pour "oui" ; mais ses vues, ses discours et ses écrits ont profondément influencé les esprits par la place éminente qu'il tient dans ce qu'on a appelé le *Renaissantisme d'oc*. Or ceux qui s'expriment ont rarement accès aux faits historiques et linguistiques tels que les établissent les chercheurs, ni même souvent aux œuvres de Mistral.

Il nous a donc paru éclairant de rappeler ce qu'a écrit Mistral, en 1876[2], sur ce qui le poussa, après la parution de *Calendal* en 1867, à entreprendre son fameux dictionnaire ; c'était pour

---

[1] Repris dans *Manifestes occitans, Antonin Perbosc, 1861-1944*, intégrale de l'œuvre en prose occitane et française. Introduction de Félix Castan, Finhal, 1976, 166 p.

[2] § XI de la *Prefaci* de *Discours e Dicho*, 1906, tiré des *Isclo d'Or*, 1ère edicioun, 1876.

redonner

> conscience de sa gloire [passée à] cette noble race qu'en plein 89 Mirabeau nomme encore la Nation Provençale, et comprenant sous ce nom tous les gens de langue d'Oc, comme aux temps anciens, je me passionnai pendant dix ans à dresser le Dictionnaire de l'idiome du Midi […].

Il y a là bien des approximations sur lesquelles nous reviendrons plus loin (§ 2-4-3). Mais pour l'instant, contentons-nous de relever au moins six affirmations contenues dans ce texte :
– il existe une « race » provençale ;
– elle est « noble » et a une « gloire » passée ;
– elle constitue la « Nation Provençale » ;
– le Midi de la France parle une (seule) langue dite « d'oc » ;
– tous ses locuteurs sont compris dans cette « Nation Provençale » ;
– et tout cela remonte « aux temps anciens ».

Laissant la noblesse de la « race » en question et sa gloire passée au rayon des exagérations poétiques, nous ne nous attarderons pas non plus sur son existence même : une étude comparée de 108 emplois du mot *raço* par Mistral montre qu'il équivaut ici, très vraisemblablement, à *pople* ou *nacioun* (cf. § 2-4-4), sans connotation génétique.

Et de nos jours, nul ne soutient plus que l'ensemble des gens du Midi parlent « provençal » et forment la « nation provençale ».

Mais le *Félibrige* maintient officiellement la conception d'une « langue d'oc » unique. Et à partir d'un simple changement de nom (« langue d'oc » = « langue occitane » = « occitan »), l'Occitanisme affirme que les populations méridionales parl(ai)ent « occitan » et constituent la « nation occitane ».

0-4 – Notre plan

Puisque Mistral invoque les « temps anciens » pour expliquer son enthousiasme et légitimer sa vision linguistique et géopolitique, nous allons demander d'abord à l'Histoire ce qu'il en est au juste ; ce sera le Chapitre Ier, arrêté à 1850, avant la création du Félibrige : recherche dans les textes d'époque des attestations de l'expression « langue d'oc » pour savoir quand elle est apparue, et ce qu'elle signifiait alors.

Le Chapitre II étudiera de même quelle fut la pratique de Mistral dans l'emploi de cette expression et le sens qu'il lui donna.

Et le Chapitre III examinera ce qui s'est passé après Mistral, principalement dans le Félibrige.

Chapitre I^{er} - Avant 1850

1-0-1 – Études antérieures

La façon de nommer les langues nées du latin dans le Sud de l'ancienne Gaule fut traitée magistralement par le grand romaniste du XIX^{e} s. que fut Paul Meyer en une leçon d'ouverture faite au Collège de France ; puis Camille Chabaneau, romaniste également réputé, traita le même sujet dans une note de la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*, des bénédictins Dom Cl. Devic et Dom J. Vaissete, t. X, 1885, pp. 168-177 ; enfin P. Meyer ouvrit en 1889 le premier numéro des *Annales du Midi* (pp. 1-15) en publiant sa leçon, *La langue romane du midi de la France et ses différents noms*.

P. Bec lui consacre à son tour les pages 64-67 de son « Que sais-je ? » *La langue occitane* et en reproduit le texte dans une de ses contributions à l'*Histoire d'Occitanie* (Paris, Hachette, 1979, pp. 113-115) ; mais il ne cite pas P. Meyer et semble l'avoir ignoré, puisqu'il suppose que Dante aurait « employé le premier [la] désignation *(lingua d'oco)* » ; Meyer en effet écrivait le contraire, preuves à l'appui, comme on le verra plus loin (§ 1-7-2).

Plus près de nous **Henri Barthés** a de nouveau traité ce sujet au chapitre Ier « Occitan » de ses remarquables *Études historiques sur la "Langue occitane"*, Saint-Geniès-de-Fontedit, 1987. Il ne manque pas de citer P. Meyer dont il reprend nombre de citations de textes anciens en y ajoutant de nouvelles ; beaucoup sont prises dans les gros volumes de preuves de l'*Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, Privat, 1874 à 1902 : pour 1271-1443, t. X, 1885 ; pour 1443-1789, t. XII, 1889 et t. XIV, 1876.

1-0-2 – Notre démarche

Partant de ces travaux[3], G. Pépin a fait œuvre d'historien en vérifiant les témoignages anciens et en les complétant par de nouveaux, issus de ses propres recherches ou pris dans les écrits de J. Lafitte. Nous avons essayé de les replacer dans les idées de leur époque pour en saisir au mieux la portée. Enfin, l'intérêt que nous portons au gascon explique la part relativement importante qu'il tient ici, avec l'espoir que les lecteurs mieux renseignés sur les autres langues d'oc apporteront bientôt leur pierre à cette réflexion.

Section I – Un premier nom largement répandu : « romans »

1-1-0 Ce n'est guère qu'à partir de la réforme savante d'Alcuin, conseiller de Charlemagne, qu'on a pris conscience de ce que la langue couramment parlée s'était bien éloignée du latin des textes antiques qu'elle continuait. Pour s'y reconnaitre dans l'opposition entre la langue parlée et celle des écrits proprement latins, les lettrés ont nommé la première « langue romane » ou simplement « roman » (*romans*), sans se préoccuper d'abord des différences qui allaient bientôt distinguer le roman du Midi de

[3] Pratiquement, nous signalerons les concordances avec P. Meyer, C. Chabaneau et H. Barthés par leurs initiales suivies du n° de page – Ex. (P.M., 12), (C.C. 172)… – et ferons référence à l'*Histoire générale de Languedoc* par le sigle HGL.

celui du Nord (P.M., 6, C.C. 169-170, H.B. 19-20).

Ainsi, une des premières attestations de *romans* désigne celui d'oïl dans les célèbres serments de Strasbourg (842) rapportés par Nithard († juin 844)[4]. Pour l'oc, on peut citer :

- Guilhem IX (Guillaume), premier des troubadours connus (1086-1126) : « *Et ieu prec en Jesu del tron, Et en romans et en lati* » (Et je prie Jésus, roi du ciel, et en roman et en latin)[5] (H.B., 20) ;

- Jaufré-Rudel II, seigneur de Blaye (1ère moitié du XIIe s.) : « *Tramet lo vers, que chantam ; En plana lengua romana* » (J'envoie ce vers que nous chantons en simple langue romane)[6] ;

- Pey de Corbian en Médoc, dans sa chanson *Domna, dels angels regina* (composée vers 1250) : « *chan de vos lenga romana* » et « *romans o lenga latina* »[7].

- Charte des notaires de Bayonne (entre 1303 et 1311) : « *que en nulhe carthe feite en romans no fazen le date en latin* » ; « *carte de simple procuration feite en romans o en latin* »[8].

- Compte rendu de la réception de John Tiptoft en tant que sénéchal de Guienne, le 27 août 1415, par les Trois États de Bordelais ; pour décrire la traduction en gascon de sa lettre latine de nomination par le roi d'Angleterre, le greffier emploie le verbe *romanseyar*[9] : « *aqui fo legida sadeyta patenta darreyra que*

---

[4] Nithard, *Hist. des fils de Louis le Pieux*, éd. Lauer (Ph), Paris, 1926, pp. 102-107.

[5] *Les chansons de Guillaume IX, duc d'Aquitaine*, éd. Jeanroy (J), Paris, 1913, chanson XI, p. 28.

[6] *Les chansons de Jaufré Rudel,* éd. Jeanroy (A), Paris, éd. de 1965, chanson II, p. 5, vers 30-31.

[7] Bartsch (K), *Chrestomathie provençale (Xe – XVe siècles)*, Marburg, 1904, p. 231.

[8] *Livre des Établissements*, Bayonne, 1892, pp. 93 et 94.

[9] *Registres de la Jurade. Délibérations de 1414 à 1416 et de 1420 à 1422*, Archives municipales de Bordeaux, Bordeaux, 1883, pp. 238-239.

dessus, et romanseyada per lo clerc de la bila au pobble » ; (ici fut lue sa dite lettre patente reproduite ci-dessous, et elle fut "romançoyée" par le clerc de la ville au peuple).

- De même, en 1502, les privilèges de la ville de Cadillac en Bordelais furent traduits du latin en *romans*[10].

Section II - « langue d'oc » dans les écrits

1-2-1 – Premiers témoignages

Le texte le plus ancien contenant cette expression a été écrit **entre 1285 et 1288** ; c'est un passage relatant la « croisade » menée en 1285 par le roi de France Philippe III le Hardi contre le roi d'Aragon Pere / Pedro III, passage d'une chronique écrite entre 1283 et 1288 par le Catalan **Bernat Desclot** (H.B., 24) :

> E en la terça escala anaven totes les osts de Narbona, e de Badares e de Termens, e de Carcases, e d'Agines, e de Tholosa, e del comdat de Sent Gil, e de Burgunya, e de totes les altres gents a qui dien Lenguadoch, qui fossen de la senyoria del rey de França venguts en aquella ost »[11].

(Dans le troisième corps [de l'armée française] allaient toutes les armées de Narbonne, du Biterrois, du pays de Termes, du Carcassonnais, de l'Agenais, de Toulouse et du comté de Saint-Gilles, et de Bourgogne, et de tous les autres gens à qui (*ou* que ?) l'on dit Languedoc[12], qui étaient de la seigneurie du roi de France, venus en cette armée).

« Langue d'oc » apparaît de nouveau dans un acte latin du 2 février **1291** passé à Lagny, en Champagne, par des marchands « *provinciales* » de Montpellier « c'est-à-dire de la langue que

---

[10] Brun (A.), *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi*, Paris, 1923, p. 129.

[11] Desclot (B.), *Crónica del rey en Pere e de seus antecessors passats*, éd. Corroleu (J), Barcelone, 1885, chapitre CXXXVII, p. 265.

[12] Traduction littérale d'interprétation difficile ; se reporter au § 1-7-2.

l'on appelle "lingua d'oc" en langue vulgaire. » (HGL, t. X, col. 245 ; P.M., 11).

Un acte de Philippe le Bel du 26 mars **1294** (P.M., 11 ; 1295 selon H.B., 26) donne déjà un vague sens territorial à cette expression en se référant « à la cité de Nîmes, à la province de Narbonne et à toute la terre ou langue d'oc ». (*Ibid.*, col. 247).

1-2-2 – « langue d'oc » chez Dante

C'est dans un passage de *Vita nuova*[13] (P.M., 14, note 1), écrit vraisemblablement en **1293**, que Dante **use de « langue d'oc »** pour la première fois, alors qu'il est à la recherche des premiers poèmes en langue vulgaire ; il remarque que ces poèmes sont récents et précise, opposant la littérature d'oc à celle en italien, « langue du si » :

> E segno che sia picciolo tempo, è che, se volemo cercare in lingua d'oco e in quella di sì, noi non troviamo cose dette anzi lo presente tempo per cento e cinquanta anni. »

(Et le signe qu'il n'y a pas longtemps, c'est que si nous voulons chercher en langue d'oc et en langue du si, nous n'y trouvons nul ouvrage écrit plus de cent cinquante ans avant le temps présent).

Dante va encore user de « langue d'oc » dans un passage bien plus connu de son *De vulgari eloquentia* (P.M., 14), écrit entre 1304 et 1306, donc vers **1305**. C'est un traité latin d'art d'écriture en langue vulgaire, « celle que nous recevons en imitant sans aucune règle notre nourrice » ; et avant d'aller au fait, sur l'écriture en « italien illustre », Dante disserte longuement sur la multiplicité des langues vulgaires qu'il explique en prenant la Bible au pied de la lettre, comme c'était jadis de règle : la langue d'origine, donnée par Dieu à Adam, est l'hébreu ; l'orgueil des hommes les ayant poussés à bâtir une tour jusqu'au ciel, la

[13] Éd. Barbi (M), Florence, 1932, p. 113 et Dante, *Œuvres complètes*, trad. Pézard (A), Paris, 1965, « Vie nouvelle », chapitre XXV, p. 54.

sanction divine, toute paternelle, fut la confusion des langues, chaque corps de métier parlant désormais la sienne ; et la poursuite de la construction étant devenue impossible, il se dispersèrent sur la terre. Ceux qui vinrent ou revinrent en Europe, avec un seul idiome au départ, se divisèrent en trois branches :

- l'une, des bouches du Danube et des marais de la Méotide (ancien nom de la mer d'Azov) aux côtes occidentales de l'Angleterre, et au Nord des frontières des Italiens et des Français, qui s'est ensuite divisée dans les « divers vulgaires » des Slaves, Hongrois, Teutons, Saxons, Angles et autres peuples ;
- la seconde, à l'Est de la Hongrie et vers l'Orient européen, et même au-delà (en Asie), langue des Grecs.

> - Tout ce qui reste en Europe en dehors de ces territoires est occupé par un troisième idiome, même si celui-ci est aujourd'hui à l'évidence triparlier ; en effet les uns disent « oc », les autres « oïl », et les autres encore « si » pour affirmer, comme par exemple les Espagnols, les Français et les Italiens (ch. I, VIII, 6).

Notons par parenthèse qu'un siècle plus tôt, l'anglais Gervais de Tilbury divisait lui aussi le latin non pas précisément en langues, mais en plusieurs *nations* dont les Gascons :

> bien que le latin soit une langue unique, elle comprend plusieurs nations dans son orbite, comme les fiers Francs, les Gaulois, les Italiens (aussi appelés Romains), les Lombards, les Espagnols, les Africains, les Asturiens et les Gascons[14].

Mais revenons à Dante ; Charles Camproux commente[15] :

On peut s'étonner de voir Dante identifier ceux qui parlent l'*oc*

---

[14] Gervase of Tilbury, *Otia Imperiala. Recreation for an Emperor,* éd. Banks (S.E.) et Binns (J.W.), Oxford, 2002, pp. 538-539.
[15] *Les langues romanes*, Paris, P.U.F. *Que sais-je ?*, 1974, pp. 17-18.

avec les *Yspani* sans citer, par ailleurs, une quatrième langue qui serait l'ancêtre de l'espagnol. C'est que Dante se fait une idée précise des vulgaires illustres. De ces vulgaires il n'y en a, pour lui, que trois, l'*oc*, l'*oïl* et le *si*. […] Pour le *si*, par exemple, ce parler vulgaire illustre n'est "aucun des dialectes italiques" […]. Ainsi le vulgaire illustre est une *koinê*. Tel était le caractère de l'*oc*[16] créé par les troubadours et qui, au temps de Dante, était la langue de culture des *Yspani* peut-être plus que des gens du Midi actuel de la France qui de ce point de vue étaient entrainés dans l'orbite de l'oïl, vulgaire illustre des rois de France, depuis que le Languedoc était devenu domaine royal. On se rend facilement compte de ce fait quand on observe les limites que Dante reconnaît à la langue d'oïl :

Et ceux qui disent « oïl » sont en quelque sorte septentrionaux par rapport à ceux-ci [ceux qui disent « oc » et ceux qui disent « si »] ; ils ont en effet les Allemands à l'orient, ils sont protégés au septentrion et à l'occident par la mer anglaise ou gauloise et ils sont bornés par les *montagnes d'Aragon* ; au sud ils sont enfermés par les Provençaux et la courbe des Apennins.[17]

On peut ajouter que les montagnes d'Aragon bornent la Navarre à l'Est, et que Dante cite trois fois le « Rex Navarre » comme poète d'oïl, très certainement Thibaud IV de Champagne et Ier de Navarre de 1234 à 1253. Et si les « langues du si » de la péninsule ibérique sont ignorées, c'est que l'espagnol de Castille n'a commencé à être langue littéraire qu'avec Alphonse X le Sage (1221-1284).

Section III - Signification et "domaine" de « langue d'oc »

1-3-1 – Acceptions de « langue d'oc »

Il est évident que le premier sens de « langue d'oc » est de

---

[16] Pour la critique de ce nom de *koinê* appliqué à la langue des troubadours, voir plus loin , § 1-5-4.

[17] Traduction de Frédéric Magne, 1985, Paris : La Délirante, p. 16, celle de Camproux étant moins fidèle.

désigner un **idiome** (P.M., 13). C'est très net par exemple dans une lettre du roi de France Charles IV qui, en 1322, opposait les « juifs de la langue d'oc » à ceux de la « langue française » (HGL, t. X, col. 616).

Mais le Moyen Âge usa très généralement des mots « langue, langage », en latin *lingua*, pour désigner le **pays**, la **nationalité** de ceux qui parlaient l'idiome désigné (P.M., 14).

Ainsi, dans le texte de Desclot « *de totes les* altres *gents a qui dien Lenguadoch* », on entrevoit l'acception territoriale, car l'adjectif « *altres* » (autres) implique que les **contrées** d'origine des armées énoncées avant sont elles aussi de « langue d'oc ».

Puis, sous la plume des fonctionnaires royaux, cette acception prendra vite une **nuance juridique**, dans la mesure où les textes entendront appliquer leurs dispositions aux territoires ainsi nommés, comme dans l'acte royal de 1294. Jusque là, il faut le rappeler, il n'existait en effet aucun terme local ou général pour nommer en bloc les territoires du Sud du royaume compris entre Garonne et Rhône.

Il est vrai que jusque là, faute de terme collectif pour nommer ces territoires, on devait recourir à de fastidieuses énumérations (P.M., 12). Ainsi, par exemple, Rigord, moine de l'abbaye de St-Denis († ap. 1209) et historien de Philippe Auguste, pourtant "Goth de nation" et donc originaire du bas-Languedoc ; ayant vécu les débuts de la croisade contre les Albigeois, il les relate par ces mots :

> En ces temps [1209], le pape Innocent [III] écrivit au roi des Francs Philippe et à tous les autres princes de son royaume pour leur mander et ordonner […] d'envahir avec une grande armée la terre de Toulouse, d'Albi, de Cahors, les régions de Narbonne et de Béziers ainsi que beaucoup de terres voisines […][18].

[18] Rigord, *Histoire de Philippe Auguste*, éd, trad. et notes, sous la direction de Carpentier (E.), Pons (G.) et Chauvin (Y.), Paris, 2006,

« Langue d'oc » fut donc un **substitut pratique** de ces énumérations.

Les populations locales adoptèrent naturellement cette désignation officielle, d'autant que furent institués en 1346 des « États de la langue d'oc ». Et à partir de 1360, « la langue d'oc » fut circonscrite aux trois seules sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne-Béziers et Beaucaire-Nîmes, ce qui devait durer jusqu'en 1789.

Finalement, on n'a de textes témoignant de l'usage de « langue d'oc » pour désigner la langue parlée au sud du royaume de France qu'entre 1285 et 1360 au grand maximum ; et après 1360, « langue d'oc » a perdu toute acception linguistique pour ne plus désigner que la province de Languedoc.

Au demeurant, « langue d'oïl », apparu au XIV^e^ siècle pour désigner les parlers romans "septentrionaux" du royaume de France (hormis donc le lorrain, le wallon ou encore le franc-comtois), avait également perdu ensuite toute signification linguistique avant d'être réemployé par les philologues et les linguistes au XIX^e^ siècle.

1-3-2 – Le domaine de la « langue d'oc » selon Desclot et Dante

Premier écrivain connu à user de « langue d'oc », **Desclot** énumère les contrées censées la parler et d'où viennent les armées royales ; de fait, hormis la Bourgogne, toutes sont aujourd'hui de parler "languedocien", de l'Agenais à Saint-Gilles, aux limites de la Provence (le Biterrois est le pays de Béziers et Termes est dans le département de l'Aude, à 29 km au Sud-est de Carcassonne).

Quant à la Bourgogne, vers 1100, Raimond d'Aiguille (ou d'Aguilers), qui accompagnait en Terre Sainte le comte de Toulouse Raimond IV de Saint-Gilles, incluait déjà les Bourguignons parmi les Provençaux : « *Omnes de Burgundia et*

---

pp. 400-403.

Alvernia et Gasconia et Gothi Provinciales *appellantur ; ceteri vero* Francigenæ. »[19] (P.M., 5).

Et en 1331, dans un procès, s'était posée la question de savoir si des « vignes situées tout près de [Lyon] étaient en Langue d'oc ou en Bourgogne. Quelques-uns des témoins les assignèrent à la Bourgogne, d'autres, plus nombreux, assurèrent que la ville même et ses faubourgs étaient de la langue d'oc, ou du moins que telle était l'opinion courante à Paris » (P.M., 13).

Ces hésitations sont sans doute dues au fait que dans le sud de la Bourgogne on parlait ce qu'on appelle, depuis le XIX^e^ siècle, le « francoprovençal », dont le Pr. André Martinet, originaire de Savoie, a pu écrire :

> il y a par exemple des parlers franco-provençaux qu'on ne rattache pas [de nos jours] à la langue d'oc, où *oui* est dérivé de *hoc* : à Hauteville, en Savoie, *oui* se dit *wa* dérivé de *hoc* comme *fwa* est dérivé de *foc*[20].

Enfin, le point de vue strictement littéraire de **Dante** dispense de s'attarder sur ses descriptions territoriales : pour lui et ses lecteurs du début du XIV^e^ s., il n'y a que trois langues littéraires dans le monde roman, relativement unifiées, le français d'oïl sur toute l'étendue du royaume de France, la langue d'*oc* réfugiée en Catalogne, contrée hispanique[21], et une langue du *si* commune à la péninsule italique.

1-3-3 – Le domaine de la « langue d'oc » selon les *Leys d'Amors*

---

[19] *Historiens occidentaux des croisades*, III, 244 *c*.

[20] Lettre à Jean Lafitte, 18 novembre 1996.

[21] Au point de citer comme « Espagnol » un troubadour né à Lesparre en Médoc, mais mort en Catalogne après 1243 : « Les Espagnols aussi ont usé de ce vers ; je parle des Espagnols qui ont poétisé en vulgaire d'oc. N'Aimeric de Belenoi […] » (traduction de F. Magne, *op. cit*., p. 56).

La langue poétique du Midi avait fait l'objet de grammaires écrites à l'étranger pour des étrangers, Catalans ou Italiens. Mais voulant réagir au déclin littéraire de leur langue, les lettrés toulousains du *Consistori del Gay Saber*, fondé en 1323, entreprirent une œuvre de codification qui aboutit en 1356 à la promulgation des *Leys d'Amors*. Leur rédaction en prose exclut explicitement le gascon comme « *lengatge estranh* », (langue étrangère)[22]. Leur rédaction en vers précise d'abord qu'elles ne visent pas les « langues étrangères comme le français, le normand […] qui n'usent pas de Oc », mais au contraire celles « qui disent Oc ou O », avec une intéressante liste de régions concernées ; on y trouve en effet, outre celles qui forment aujourd'hui le domaine du languedocien, le Périgord (en partie de langue limousine), le Velay, l'Auvergne et le Limousin ; « *Pero de nostras LEYS s'aluenha / La parladura de Gascuenha* »[23], (mais de nos LOIS s'éloigne le parler de Gascogne). Quant au provençal, il est totalement passé sous silence dans les deux rédactions.

On a vu dans cette délimitation géographique une conception plus politique que linguistique, les régions nommées étant toutes dans la main du roi de France, alors que la Provence était terre d'Empire et que la Gascogne relevait du roi d'Angleterre[24]. Mais l'attention portée, tout au long des *Leys*, au gascon pourtant exclu, tient certainement au fait qu'il était bien connu comme premier voisin de Toulouse, selon la pertinente observation de R. Lafont[25]. En revanche, l'intégration du limousin est quelque peu contredite par le rejet de nombre de ses mots, ou plutôt de leur forme propre, par le passage que Mistral reproduit dans le *Tresor* (voir plus loin,

---

[22] *Las Leys d'Amors*, éd. Joseph Anglade, Toulouse, 1919, t. II, p. 164.
[23] *Ibid*., t. III, p. 179.
[24] Lafont (R.) et Anatole (Ch.), *Nouvelle histoire de la littérature occitane*, Paris, 1970, pp. 236-7 et Lafont (R.) in *Histoire d'Occitanie*, Paris, 1979, p. 396.
[25] Lafont (R.) in *Histoire d'Occitanie, op. cit*. p. 397.

§ 2-3-7) et qu'Alibert traduisait en 1943 par « [en limousin, on dit] beaucoup de mots étrangers, corrompus, tronqués et mal placés… »[26]. Quant à l'auvergnat, son intégration sans le moindre rejet tient certainement au fait qu'il était bien loin de Toulouse et fort mal connu des auteurs. D'où la conclusion de R. Lafont (*ibid*.) :

> Tout compte fait, les *Leys* sont favorables à une écriture préférentielle du toulousain vivant, le meilleur parler parce que le parler de la capitale.

1-3-4 – Le domaine de la « langue d'oc » selon les actes

De l'acte de 1291, on ne peut rien conclure quant au territoire où les Champenois situaient les gens de « langue d'oc ».

Quant aux autres textes juridiques français de la période qui suit, jusque vers 1360, et contrairement à une idée largement répandue, ils ne reflètent aucune stabilité de l'aire de la « langue d'oc » qu'ils visent. Bien sûr, la Provence n'y fut jamais comptée, car en dehors du royaume, tandis que le comté de Bigorre fut le seul territoire gascon qui en fit toujours partie, étant réuni au domaine royal depuis 1292 ; mais pour le reste, « langue d'oc » pouvait parfois être appliqué à des territoires qui ne la parlaient pas ou plus, tels que le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, le Lyonnais (P.M., 13 déjà évoqué) ou le Mâconnais.

En revanche, des régions linguistiquement « d'oc » comme l'Auvergne ou le Limousin n'y furent alors que très rarement comprises, et ne le furent plus jamais après 1360. Ces deux dernières régions étaient le plus souvent intégrées dans la « langue d'oïl »[27], qui eut aussi ses États généraux à cette époque.

Quant à l'administration anglo-gasconne, elle ne semble avoir

---

[26] Alibert (L.), Origine et destin de la langue d'oc, in *Cahiers du Sud* – Reprint 1981 – *Le génie de l'homme d'oc*, 1943, p. 20.

[27] Voir HGL, t. X, col. 1906 (1402), col. 2095 (1430) et col. 2127 (1436).

usé que rarement de l'expression « langue d'oc », et pour désigner des territoires autres que l'Aquitaine / Guyenne, donc extérieurs à la Gascogne ; ainsi un acte du 23 aout 1347 désignait le représentant du roi d'Angleterre pour ses possessions continentales comme « *generalem capitaneum pro d^no^ nostro Anglie et Francie rege, in toto ducatu Aquitanie et Lingua Occitana* »[28] : la conjonction *et* place bien l'Aquitaine hors de la « Langue d'oc ».

Section IV - Cas particulier de la Gascogne et du gascon

1-4-1 – Gascogne et « langue d'oc »

On a pu remarquer que Bernat Desclot ne mentionnait aucun territoire gascon - ni provençal d'ailleurs - comme de « langue d'oc » et ayant fourni des troupes au roi ; mais aucun de ces territoires ne relevait encore « de la seigneurie du roi de France ».

En revanche, la *Chronique métrique* de **Geoffroy de Paris** écrite entre 1313 et 1317 compte un Gascon comme de « langue d'oc » ; mais c'est pour mieux le dénigrer, tout comme un autre personnage originaire du Dauphiné, alors hors du Royaume. Celui-ci est Pierre Flote, le chancelier de Philippe le Bel, tué par les Flamands à la bataille de Courtrai le 11 juillet 1302 ; selon le chroniqueur, le comte d'Artois, chef de l'armée royale, l'intégrait aux « gens de la langue d'oc » toujours prêts selon lui à la trahison[29]. Le Gascon, c'est Bertran de Got élu pape en 1305 sous le nom de Clément V[30]. Le poète profitait du récit de cette élection pour dénoncer l'âpreté au gain des hommes de la langue d'oc[31] :

---

[28] *Livre des Bouillons*, Archives municipales de Bordeaux, Bordeaux, 1867, acte CXV p. 350.

[29] *La chronique métrique attribuée à Geffroy de Paris*, éd. Diverrès (A), Strasbourg, 1956, p. 115, vers 1183-1188.

[30] Ce pape était bien connu pour les faveurs qu'il accordait à tous ses parents gascons : Bernard (J), « Le népotisme de Clément V et ses complaisances pour la Gascogne », *Annales du Midi*, t.LXI, 1949, pp. 369-412.

[31] *Ibid*., p. 175, vers 4444-4449.

L'apostoille, qui sot du droit,
Climent Quint, ainsi s'appela,
Et Gascoing de la langue la
Que l'en apele Langue d'O,
Qui cler ot quant l'en li dit : « Do ».

(L'apôtre qui sort du droit, Clément V ainsi s'appela, et Gascon de la langue que l'on appelle la langue d'oc, qui entend clair quand on dit : « donne »).

Cependant, à notre connaissance, Geoffroy de Paris est le seul auteur médiéval qui ait dit un Gascon de « la langue d'oc », et on peut soupçonner qu'il le fit pour les besoins d'un jeu de mots. Mais cette rime même montre que le *-c* de *oc* était déjà muet pour l'auteur d'oïl, tout comme il devait l'être en Béarn, selon le témoignage des récits d'*Histoire Sainte* dont Lespy a daté la rédaction aux environs de 1325.

Le Catalan **Ramon Muntaner** revient à la vision habituelle de la Gascogne dans sa chronique écrite en catalan, entre 1325 et 1328 : alors que le silence de Desclot sur la Gascogne ne permettait pas de savoir s'il la comptait dans la « langue d'oc », Muntaner la nomme sans ambigüité en dehors de « **toute** la langue d'oc » :

- dans son récit du mariage de Jaume, second fils du roi d'Aragon Jaume / Jaime I[er], avec Esclarmonde de Foix, en 1275[32] :

En aquelles noces així mateix se faeren de grans fets e d'honrats, per barons d'Aragon, e de Catalunya, e de França, e de Gascunya e de **tota** la Llengadoc.

(Et à ces mêmes noces, se firent de grands hauts faits par les barons d'Aragon, de Catalogne, de France, de Gascogne et de **toute** la langue d'oc) ;

[32] Ramon Muntaner « Crònica », in *Les quatre grans cròniques,* éd. Soldevila (F), Barcelone, 1971, p. 676, chap. XI et Ramon Muntaner, *Crònica* I, éd. Marina Gustà, Barcelone, 1979, p. 35.

- quand il décrit l'assemblée (*els Corts*) réunie à Perpignan par ce même Jaume (II), à son avènement comme roi de Majorque, en 1275[33] :

> Et à cette occasion il tint des *Corts* généraux où vinrent un grand nombre de barons de Catalogne, d'Aragon, de Gascogne et de "la langue d'oc" ;

- et enfin, quand il rapporte le recrutement de chevaliers « de la langue d'oc et de Gascogne » par le roi Charles d'Anjou, en 1283[34].

On peut aussi rappeler l'opinion d'André de Mandach qui fut spécialiste des chansons de geste médiévales :

> Historiquement la Gascogne se rattachait plutôt à l'Espagne jusqu'en 1032[35] tout au moins, et dans les chansons de geste, […] la Garonne continue à représenter la frontière entre la France et l'Espagne. Ainsi Noble-Aqs (Dax) en Gascogne était considérée comme une ville d'Espagne… »[36] [dans certaines chansons de geste].

Et l'on a vu que ni l'acte anglo-gascon de 1347 ni les *Leys d'amors* promulguées en 1356 ne comptaient la Gascogne et sa langue dans la « langue d'oc ».

1-4-2 – « gascon » nomme la langue de Gascogne dès 1356

Or c'est justement la promulgation de ces *Leys d'amors* en 1356 qui manifeste le « gascon » comme « langue », mais comme « langue étrangère » exclue de l'usage littéraire d'oc :

---

[33] Éd. Soldevila, p. 692 et éd. Gustà, p. 59.
[34] Éd. Soldevila, p. 742 et éd. Gustà, p. 136.
[35] Ce n'est pas si simple, mais de forts liens avec la Navarre, soit (G. Pépin).
[36] Mandach (A. de), *Chronique dite Saintongeaise*, Tübingen, 1970, p. 133.

> Et nous appelons langue étrangère : le français, l'anglais, l'espagnol, **le gascon**, le lombard, le navarrais, l'aragonais et beaucoup d'autres[37].

Dès lors, les mentions du gascon ne sont pas rares, dans le domaine gascon comme à l'extérieur :

- le chroniqueur Froissart, qui fut à Orthez, en **1388**, l'hôte du célèbre vicomte de Béarn Gaston Fébus, rapporte que celui-ci lui parlait « non pas en son gascon, mais en bon et beau français » et lui prête ces paroles, à propos du mystérieux informateur du seigneur de Coarraze, en Béarn : « Vous m'avez dit qu'il parle le **gascon** comme moi ou vous »[38] ;
- lors du procès du comte de Pardiac Géraut d'Armagnac, accusé de sorcellerie envers son parent le comte Bernat VII d'Armagnac (1391-1418), son accusateur, un Rouergat, le cite en languedocien, mais après l'avoir mentionné comme « *parlan en son **gascon*** » et « *en son gascon parlan* » (parlant en son gascon)[39] ;
- en **1431**, les habitants de Montory, en Soule, obtiennent la traduction « *en romans et bon **gascon*** » de la confirmation de leurs privilèges donnée en latin par le duc de Lancastre en 1383[40] ;
- en **1442**, selon le journal d'un Anglais accompagnant une délégation officielle anglaise à Bordeaux, on dut envoyer à la Réole, alors assiégée par les Français, « un frère des ordres, pour écouter les confessions des Anglais qui ne savent pas comprendre le français ou le **gascon** du lieu »[41] ;

---

[37] *Las Leys d'Amors, op. cit*., t. III, p. 163.

[38] *Œuvres de Froissart, Chroniques*, éd. de Lettenhove (K), t. XI, Bruxelles, 1873, pp. 85 et 196.

[39] *Documents relatifs à la chute d'Armagnac-Fézensaguet*, éd. Durrieu (P), Paris-Auch, 1883, pp. 63-65.

[40] *Le for d'Oloron, édition critique*, éd. Dumonteil (J) et Cheronnet (B), Oloron, 1980, p. 168.

[41] « Journal of Thomas Bekynton to Bordeaux », *Official Correspon-*

- en **1567**, enfin, le poète gascon de Lectoure Pey de Garros, sait parfaitement désigner sa langue et en définir le domaine :

> le langage spécialement appelé **gascon**, naturel à nous de Béarn, de Comminges, d'Armagnac et autres, qui sommes enclos entre les monts Pyrénées et la Garonne »[42].

- plus connu, son contemporain Michel Montaigne s'affirmait Gascon (1580) et écrivait sa fameuse phrase (**1588**) :

> Il y a bien au-dessus de nous, vers les montaignes, un **Gascon** que je treuve singulierement beau, sec, bref, signifiant […][43] ;

- en **1790**, enfin, Pierre Bernadau, correspondant bordelais de l'abbé Grégoire, participe à l'enquête sur les « patois » ; il n'a que le mot **gascon** pour nommer celui de Bordeaux et de sa région[44].

1-4-3 – « béarnais » apparait à son tour en 1554

La montée en puissance de la vicomté de Béarn, dont le seigneur souverain est aussi roi de Navarre depuis 1481, lui permet d'affirmer son gascon sous le nom de « béarnais » :

- en **1554**, le Béarnais Bernard Du Poey publie à Toulouse un recueil de *Poésie en diverses langues sur la naissance de Henry de Bourbon* etc. (le futur Henri IV) : trois pièces sont en béarnais, dont deux expressément mentionnées comme telles (« *en **Bernes*** ») ;

---

dance of Thomas Bekynton, éd. Williams (G), vol. 2, Londres, 1872, p. 205 (5-6 octobre 1442).

[42] Garros (P. de), *Poesias gasconas*, Toulouse, 1567, Au lecteur, pp. 6-7. Consultable et téléchargeable sur Gallica : http://gallica.bnf.fr/ ark:/12148/bpt6k70584n

[43] *Essais*, II, ch. VIII, p. 367 et III, ch. XVII, p. 622.

[44] Certeau (de), Michel, Julia, Dominique et Revel, Jacques (1975). *Une politique de la langue*. Paris, réédité *Folio histoire*, 2002, pp. 190-1.

- peu après, les États de Béarn rappellent énergiquement au Roi et à la Reine de Navarre que l'us et coutume est de rédiger les privilèges et actes de justice « *en lo lengadge* ***bearnes*** » et les prient de maintenir obligatoire cet usage, ce que les souverains décident le 24 juillet **1556** (Arch. dép. Pyr.-Atl. C 684 et 685) ;

- le 22 mai **1562**, dans une affaire de succession intéressant la Maison de Foix, un arrêt du Parlement de Paris mentionne des « pièces vieilles et antiennes estans en **langaige byernois et gascon** » qui ont été traduites en « langaige vulgaire françois ». Plus loin, les mêmes documents sont dits en « **langaige gascon et byernois** »[45] ;

- selon le "ministre" (pasteur) béarnais Nicolas de Bordenave, en **1563**, Jeanne d'Albret avait fait venir en Béarn un ministre de l'église calviniste de Genève ainsi que « plusieurs autres savans personnages, la plus part de **la langue gasconne et béarnoise**, pour prescher au peuple en son langage »[46] ;

- en **1571**, un autre ministre, Arnaut de Salette, achève sa traduction des *Psaumes de David* en « *lengoa bernesa* »[47].

- vers **1690**, l'avocat béarnais Jean-Henri de Fondeville décrit la prédication des pasteurs protestants « *En frances, en biarnes, chens nat mout de latii* » (*Églogues*, v. 123) ;

- en **1796** enfin, en pleine Révolution, un autre avocat Pierre Hourcastremé glisse neuf poésies en « béarnais » dans l'un des quatre tomes de ses mélanges *Les Aventures de messire Anselme, chevalier des loix* (III, pp. 35-47).

---

[45] *Archives Nationales*. Parlement de Paris X1a 1602, f° 285 v°, copie de M. Henri Courteault publiée par les *Reclams de Biarn e Gascougne*, 1er juin 1910, pp. 118-119.

[46] Bordenave (N), *Histoire de Béarn et de Navarre*, éd. Raymond (P), Paris, 1873 p. 116.

[47] Publiés en 1583 seulement. Cf. *Los Psalmes de David metuts en rima bernesa*, par Arnaud de Salette, éd. Darrigrand (R),Orthez, 1983, p. XLI.

Section V – Appellations concurrentes … ou rêvées

1-5-1 – Deux concurrents littéraires : « llemosi » et « proensal »

Les **étrangers** désignaient aussi la langue d'oc littéraire sous deux autres noms, abusivement localisés :

C'est un Catalan, le grammairien Ramon Vidal de Besalú († v. 1250), qui, dans ses *Razos de Trobar*[48], a nommé « *llemozi* » (limousin) la langue littéraire des troubadours, sans avoir une vue très claire de l'extension géographique de la langue populaire associée à ce limousin :

> aucun parler n'est aussi naturel et juste pour *trobar*, que celui de France ou de Limousin et de toutes les terres qui sont autour, ou de leurs voisines et aussi de toutes celles qui sont entre elles.

Ce même nom a été curieusement repris, à partir du XVI^e^ siècle, dans les royaumes de Valence et de Majorque pour désigner encore la langue des troubadours, mais aussi la langue locale.

Par ailleurs, à partir du XIII^e^ siècle, pour pallier l'absence déjà évoquée (§ 1-3-1) de terme désignant l'ensemble des pays de « langue d'oc », le souvenir prestigieux de l'antique *Provincia romana* a conduit à user du latin *provincialis* et de ses correspondants d'oïl et d'oc pour qualifier ce qui se rapportait à cet ensemble. Mais ce fut le fait d'écrivains **étrangers** à ces régions, principalement de France du Nord, d'Italie et de Catalogne (P.M., 6). « Il y en a cependant quelques rares exemples chez les écrivains du pays » (*ibid*.), mais ces auteurs sont tous originaires de la Provence proprement dite, et rien ne prouve avec certitude qu'ils aient inclus sous ce vocable l'ensemble des parlers romans du Midi.

L'exemple le plus souvent cité, que P. Meyer considère comme

---

[48] *In* Riquer (M. de) et Comas (A), *Història de la literatura catalana*, T. I, Barcelone, éd. de 1980, p. 122, n. 26.

« le plus décisif », se trouve chez Raimon Féraud (vers 1245-vers 1320/1325), au début de son poème, *La vida de Sant Onorat* : « *Car ma lenga non es / De dreg proensales* » (car ma langue n'est pas du "droit" provençal) ; Meyer ne doute pas cependant qu'il s'agit du provençal de la « Provence propre », à l'est du Rhône,

> le provençal reconnu alors comme le meilleur […]. Mais cette expression devait se présenter comme d'elle-même sous la plume d'un auteur, écrivant en Provence propre, et qui vivait dans un milieu où on considérait le langage du pays comme spécialement apte à l'usage littéraire. (P.M., 6).
> Et dans une intuition remarquable, Meyer ajoute en note :
>
> Nous ignorons s'il y était né [en Provence], mais la manière dont il s'exprime […] ferait supposer qu'il était étranger à la Provence ou peut-être qu'il était né sur les confins du comté. (P.M., 6).

Or nous savons aujourd'hui, grâce en particulier au Pr. André Compan[49], que Féraud était effectivement né à Ilonse, dans le haut-pays niçois de parler provençal alpin dit "gavot", mais que de famille noble, il avait été élevé à la cour du roi Charles Ier d'Anjou à Aix où l'on parlait le provençal de la basse Provence, région où se trouvent les grandes villes provençales. C'est donc plus précisément par rapport à ce provençal de la basse Provence que Féraud écrit « *ma lenga non es / De dreg proensales* ». Et de fait, dans les 44 vers étudiés, M. Compan a relevé quinze « traits caractéristiques de la langue de l'écrivain [où l'on] décèle les aspects originaux de la langue en Provence orientale ».

De toute façon,

---

[49] Un texte nissart médiéval : Extrait de La vida de Sant Honorat de Raimon Feraud, *L'Astrado prouvençalo*, n° 30, 1995.

Après que se fut éteinte la poésie courtoise provençale des troubadours, le terme “Provençal” appliqué à la langue ne désigna plus à partir du XVI^e^ siècle que les dialectes de la Provence moderne. » (H. Barthés, *op. cit.*, p. 22).

1-5-2 – Appellations administratives : « langue laïque , vulgaire »

Entre temps seront apparues « langue laïque » ou « langue vulgaire ». Dans ses excellentes *Recherches historiques sur l’introduction du français dans les provinces du Midi*, Paris, 1923, Auguste Brun en a relevé de nombreuses autres attestations, du milieu du XV^e^ s. à celui du XVI^e^ ; les premières sont respectivement de 1434 (p. 267) et de 1463 (p. 174).

1-5-3 – « Occitania », « Occitanie » et « occitan »

Notons d’abord que dans les textes en langues vulgaires des XIII^e^-XV^e^ s., qu’ils soient d’oc ou d’oïl, on ne trouve aucune trace de « *lenga occitana* » et « *Occitania* » ou « *langue occitane* » et « *Occitanie* ».

Les seules formes attestées sont **latines**, apparues au début du XIV^e^ siècle : « *lingua occitana* » (1ère attestation en 1309, HGL, t. X, col. 505), « *partes occitanie* » ou « *partes lingue occitane* », dans des actes de la chancellerie royale française, peu satisfaite de l’expression *lingua d’oc* (parfois *lingua de hoc*) ; celle-ci était en effet une latinisation sommaire des expressions correspondantes des langues vulgaires : en français, « (la) langue d’oc » (= *lingua occitana*), « parties [= régions] de la langue d’oc » (= *partes occitanie*) et en languedocien, « *la lengua d’oc* » (P.M., 12-13).

On considère généralement que *Occitania* a été formé sur le modèle de *Aquitania*. Mais on écrivait aussi parfois *lingua auscitania* ou *auxitania*, par attraction du vieux nom latin de la province ecclésiastique d’Auch (*provincia Auscitanensis* ou *Auxitanensis*), bien plus connu de tous, Méridionaux compris, que la « langue d’oc ». Il n’est donc pas invraisemblable que la chancellerie française s’en soit inspirée.

On remarque cependant que *Occitania* latin n’est jamais seul

dans les sources médiévales publiées dans le tome X de l'HGL pour la période 1271-1443, mais toujours dans l'expression *partes occitanie*, comme substitut abrégé de l'expression *partes lingue occitane* (régions de langue d'oc) ; alors que *Britannia* (la Bretagne), par exemple, se rencontre seul, aussi bien que dans l'expression *partes Britannie* (régions de Bretagne). Cette différence de traitement laisse supposer qu'isolé, *Occitania* n'aurait pas été compris et devait être précisé par *partes* …

Il nous faut attendre la première édition de *Le Ramelet moundi* du Toulousain Goudoulin en 1617 pour trouver *occitanicus* et *Occitania* dans l'un des poèmes placés en tête, en hommage à l'auteur ; il s'agit d'un poème latin d'un certain Malard, p. 29 de la réédition par Philippe Gardy[50] ; mais celui-ci précise en note (p. 63) que *occitanicus* « renvoie ici au seul Languedoc ». Goudoulin lui-même use de *Languedoc* (*ibid*. p. 53 et note, p. 77), forme française dans un passage en languedocien de Toulouse.

Quant aux actes juridiques réunis dans les deux tomes XII et XIV de preuves de l'HGL pour la période 1443-1789, la seule attestation du mot latin *Occitania* date de 1683 quand les États du Languedoc organisèrent les honneurs funèbres de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, l'épouse de Louis XIV :

> Il y avait au-dessus de la porte un grand tableau de bas relief avec des bordures d'or représentant une femme désolée couronnée de villes & de châteaux, ayant sous ses pieds un cartouche aux armes de la province de Languedoc avec cette inscription en lettres d'or : OCCITANIA,

Et, dans une autre inscription mortuaire en latin, *Occitania* était juste traduit par « province du Languedoc »[51].

---

[50] *Le Ramelet Mondin & autres œuvres*, 1984, Aix-en-Provence, Édisud.

[51] HGL, t. XIV, col. 1271-1272.

En ce XVII^e^ s., *occitanicus* est semble-t-il un néologisme, mais aussi *Occitania* en tant qu'extrait du syntagme latin médiéval *partes occitanie*. Quant à leur traduction française en « **Occitanie** » et « occitanique », ce sera pour 1788 et 1803, comme on le verra bientôt (§ 1-6-1).

En utilisant d'autres preuves, Henri Barthés arrive aux mêmes conclusions que nous :

> … le vocable jadis forgé par la chancellerie [royale française] *Lingua occitana*, tombé depuis longtemps en désuétude, n'est plus compris par des Humanistes qui […] ne parviennent pas ou ne savent plus désigner le Languedoc dans leur latin savant et d'érudition […] Cette lacune fut comblée au XVII^e^ siècle et le Languedoc, honorablement représenté dans les travaux d'érudition, fut désigné en latin humanistique par un mot nouveau absolument introuvable avant le milieu du XVIIe siècle : *Occitania*[52].

Quant à « *occitan*(*us*) » pour désigner la langue, il n'existait pas plus en latin que dans les langues vulgaires.

Du reste, au Moyen Âge, à la différence des Gascons ou des Provençaux, les habitants du Languedoc n'avaient pas de nom propre mais étaient désignés par de lourdes périphrases telles que « les bonnes gens de la langue d'oc », « nos sujets de la langue d'oc »[53] et autres formules du même type. En 1571, cependant, on trouve « un Languedoc » pour désigner à Toulouse un habitant de cette province, comme pour échapper à ces longues périphrases : « le différant qu'estoyt surveneu entre **un Languedoc** nommé Pardailhan et un Auvergnas »[54].

Le nom de « Languedociens » n'apparaît qu'au XVIII^e^ siècle.

---

[52] *Études historiques sur la « langue occitane », op. cit.*, p. 39.

[53] HGL, t. X, col. 1152 (1359) et col. 1316 (1363).

[54] *Liber Nationis Provinciae Provinciarum. Journal des étudiants provençaux à l'Université de Toulouse (1558-1630)*, éd. Mouflard (M-M), B) Texte, La-Roche-sur-Yon, 1965, p. 65.

1-5-4 – Mise en garde sur le terme « koinê »

Enfin, il convient de mentionner le terme de « **koinê** » (en grec, "[langue] commune") souvent utilisé depuis la fin du XIX^e^ siècle pour désigner l'ancienne langue d'*oc* littéraire dite « langue des troubadours ».

D'abord, la réalité même de cette "langue commune" est de plus en plus contestée, le caractère "commun" ayant été décelé dans les textes qui ne nous sont parvenus que par des copies tardives, pour la plupart réalisées en Italie ou en Catalogne, et non exemptes de l'influence de la langue propre des copistes[55].

Quant au nom de *koinê*, c'est la reprise du nom du grec attique étendu à tout le bassin méditerranéen oriental par les conquêtes d'Alexandre le Grand et la constitution des états hellénistiques qui s'ensuivit (v. 300 av. J-C -v. 300 ap. J-C). Mais la vraie *koinê* avait supplanté complètement[56] les langues (ou dialectes) parlées, à la période classique (V^e^ - IV^e^ av. J-C), par des Grecs peu conscients de leur unité[57]. Au contraire, la « langue romane » des troubadours n'a été que juxtaposée aux **langues** (ou dialectes) « d'oc » **locales**, qui n'ont jamais cessé d'être **parlées par tous les habitants** de leur aire respective ; d'ailleurs, encore moins que les Grecs anciens, les populations « d'oc » n'avaient la conscience de former une « nation ».

Il est donc **abusif** de nommer *koinê* la langue des troubadours ; le parallèle ainsi établi avec l'ancienne Grèce brouille considérablement la perception des chercheurs et occulte les langues d'usage quotidien, dans leur extrême variation, malheureusement peu étudiées.

---

[55] Cf. Bec (P), *op. cit*., pp. 70-71.

[56] Cf. Morpurgo Davies (A), « The Greek Notion of Dialect », *Greeks and Barbarians*, éd. Harrison (Th), Edimbourg, 2002, pp. 153-171.

[57] Cf. Walbank (F. W.), « The Problem of Greek Nationality », *Ibid.*, pp. 234-256.

Section VI – Les résurgences de l'époque moderne

1-6-1 – « Occitanie, occitanique, occitanien, occitan … »

C'est le Languedocien Jean-Pierre Claris de Florian (1755-1794) qui traduit l'*Occitania* latin, isolé un siècle plus tôt (cf. § 1-5-3), et le fait entrer dans le champ littéraire, avec son court roman pastoral *Estelle* ; mais il précise bien : « Le Languedoc ou l'Occitanie »[58].

Son compatriote et contemporain Fabre d'Olivet (1767-1825) va, le premier, associer les termes « Occitanie » et « langue d'oc » aux troubadours, à leurs œuvres et à la langue qu'ils adoptaient, grâce à sa traduction de leurs poésies (*Le Troubadour, poésies occitaniques*, **1803**)[59] ; il écrit ainsi dans la Préface : « J'avais fait quelques essais en langue d'Oc … L'idée d'employer cette langue me frappe »[60]. Mais son ouvrage *La langue d'Oc rétablie* ne sera publié qu'en 1987, à Vienne (Autriche), avec introduction et notes de Georg Kremnitz, et sera donc sans influence sur le XIX^{e} s.[61].

Un troisième Languedocien, l'amiral Henri-Pascal de Rochegude (1741-1834), le fit plus sérieusement avec son *Parnasse occitanien ou choix de poésies originales des troubadours*[62] ainsi

---

[58] Florian (J-P C de), *Estelle, roman pastoral*, Paris, 1788, p. 215. Voir Gallica : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k883727

[59] Le n° 138 (2004) de *La France latine* est principalement consacré à cet auteur ; voir Suzanne Thiolier-Méjean, « Fabre d'Olivet et le style troubadour. Tradition et innovation », p. 55-116.

[60] Cité par H. Barthés, *op. cit*., p. 42, reprenant la citation déjà faite par Léon Cellier, *Fabre d'Olivet, contribution à l'étude des aspects religieux du Romantisme*, Paris, Nizet, 1953, p. 118.

[61] Voir aussi David Steinfeld*, Fabre d'Olivet. La langue d'oc rétablie dans ses principes*, 1ère édition intégrale d'après le ms. de 1820, Ganges, Association Fabre d'Olivet, 1989, 936 p.

[62] *Le Parnasse occitanien ou Choix de poésies originales des troubadours*, Toulouse, 1819.

qu'avec son *Glossaire occitanien, pour servir à l'intelligence des poésies des troubadours* (**1819**)[63].

Ces mots durent avoir un certain succès, mais limité au monde des lettres, puisque Mistral les présente comme littéraires dans les articles « *óucitan, ouccitan, ano* » (détail au § 2-3-3) et « *Óucitanìo, Óucitanié, Ouccitanìo* » d'un fascicule du *Tresor dóu Felibrige* qui dut paraitre au début de **1884** ; cependant, les premiers ne sont pas traduits par « occitan », qui est ignoré, mais par « occitain », puis par « occitanien », « occitain » étant la forme française régulière correspondant à *aquitain* ou *romain* ; et les seconds montrent déjà l'hésitation des lettrés eux-mêmes sur la place de l'accent tonique dans ces néologismes savants.

De fait, dans sa note du tome X de l'HGL (**1885**) déjà citée (§ 1-0-1) C. Chabaneau soulignait le caractère artificiel de ces vocables :

> le nom composé *lenga d'oc*, […] désigne seulement le pays auquel ce nom est resté & que l'on appela en latin *Occitania*, dénomination d'où l'on a tiré depuis un siècle environ celles d'*Occitanique* ou *Occitanien*, qui seraient excellentes & qu'il faudrait préférer à toutes, si elles avaient pour elles, selon la juste remarque de Diez, la sanction de l'histoire[64].

Et pourtant, leur destin se poursuivra au XX^e^ s. (cf. § 3-2-2).

1-6-2 – « llemosi » (limousin)

Toujours au XIX^e^ s., l'initiateur de la renaissance de la langue catalane moderne Bonaventura Carles Aribau (1798-1862) désigna son propre catalan par le terme de « ***llemosi*** » : pour le

---

[63] *Essai d'un Glossaire occitanien, pour servir à l'intelligence des poésies des troubadours*, Toulouse, 1819.

[64] *Die Poesie des Troubadours*, p. 12.

hausser au rang de langue littéraire [65] ? pour ne pas froisser les Valenciens et les habitants des Baléares par le nom de « catalan » étendu à tous ? Peu importe, cette initiative fut sans lendemain.

1-6-3 – « provençal »

En tout cas, au XIX^e^ siècle, c'est le mot « **provençal** » qui fut le plus utilisé pour désigner la langue littéraire des troubadours, et surtout la langue de Provence et même l'ensemble des parlers d'oc. Mais c'est dû pour beaucoup au choix de Mistral et du Félibrige qu'il allait fonder en 1854 ; aussi cela sera-t-il développé au Chapitre II (§ 2-4-6 notamment).

1-6-4 - « langue(s) d'oc »

Enfin, « langue d'oc » est apparu timidement sur la seconde moitié du XIX^e^ s., pour désigner l'ensemble des parlers d'oc, et notamment chez Mistral à partir de 1870 ; le pluriel même « langues d'oc » est attesté dès 1906, mais ici encore, nous renvoyons le lecteur aux chapitres suivants (notamment, §§ 2-2-2 et 3-1-3).

Section VII – Réflexions sociolinguistiques

1-7-1 – Origine "étrangère" de « langue d'oc »

Les pages qui précèdent montrent que l'expression « langue d'oc » et ses correspondantes latines sont toutes étrangères aux régions qui parlent cette langue : deux écrivains catalans, un italien, un français d'oïl, la *scripta* administrative française ; par la suite, la plupart de ces mentions sont dans des actes émanant de la chancellerie des rois de France, parfois de l'administration anglo-gasconne (qui n'y inclut jamais l'Aquitaine / Guyenne, donc la Gascogne), ou chez d'autres auteurs d'oïl.

Mais demeure pour le moment un songe de poète une lettre de 1246 du pape Innocent IV (1243-1254) qui aurait usé pour la

[65] Bec (P), *La langue occitane*, *op. cit.*, p. 65.

première fois de *lingua occitana* : nul n'a pu en présenter la preuve.

En tout cas, on n'a aucun texte « languedocien » de l'époque (fin du XIII^e^ s. et XIV^e^ s), *Leys d'amors* comprises, qui ait appelé « lenga d'oc » la langue locale de l'espace nommé « langue d'oc » en français. Et il en est a fortiori de même pour les textes de Provence, Auvergne ou Limousin, et encore moins de Gascogne.

L'expression « langue d'oïl » n'est pas mieux lotie, puisqu'on ne la trouve pas chez les auteurs médiévaux d'« oïl », mais chez l'Italien Dante en 1305 (*De vulgari eloquentia*, livre I, X, 2 : *lingua oil*).

Mais à la réflexion, cela peut s'expliquer assez facilement : l'homme parle naturellement sans se préoccuper de nommer son langage ; lorsqu'il découvre des groupes humains qu'il ne comprend pas, son premier réflexe est de les rejeter sous un nom peu flatteur, comme celui de "barbares", né d'une onomatopée caricaturant leur étrange parole. Puis la nécessité d'entrer en relation avec ces étrangers l'amène à distinguer entre les langues et à les nommer, y compris la sienne propre.

Ce n'est donc pas étonnant que la première mention connue du mot « gascon » pour désigner la langue de Gascogne soit dans les *Leys d'Amors* qui la traitent justement d'« étrangère ».

1-7-2 – Date de naissance de « langue d'oc »

Si l'on arrive à dater les témoignages écrits avec plus ou moins de précision, il est bien plus hasardeux de dater l'apparition d'une expression dans la langue parlée. Nous allons essayer cependant.

On peut d'abord réfléchir sur la formulation de la chronique de **Bernat Desclot**, et spécialement sur quatre leçons de manuscrits qui nous l'ont transmise :

- la leçon citée au § 1-2-1 : « *totes les altres gents a qui dien Lenguadoch* » et une autre, du XIV^e^ s. « …*gents que son de la*

lenga que dien oc »[66] : *dien* signifie *disent*, mais aussi *on dit*, ou *on appelle*, suivant un tour latin conservé en espagnol et dans les langues d'oc et qui correspond au *on* du français ; dès lors :

- "*gents a qui dien Lenguadoch*" peut se comprendre *gens à qui l'on dit "Languedoc"* ; mais l'espagnol et le gascon modernes utilisent la préposition "a" devant le relatif représentant une personne ; s'il en était de même du catalan de B. Desclot, cela donnerait *les gens qu'on appelle "Languedoc"* ;
- "*la lenga que dien oc*" ne peut se comprendre que comme *la langue qu'on appelle "oc"* ;

- deux autres leçons ne posent pas de problème d'interprétation : « … *gents qui son de la lenguado*c »[67] … *qui sont de la langue d'oc* et : « … *de languedoc* »[68] (… *de langue d'oc*).

Ces deux dernières leçons, qui ne s'embarrassent pas de la référence à ce qu'on dit, suggèrent que, pour leur copiste, « langue d'oc » est devenu une expression banale, alors qu'elle était encore relativement nouvelle pour l'auteur et les copistes des deux premières.

Le même raisonnement vaut pour l'**acte latin de 1291** passé à Lagny, en Champagne et où intervient un nommé Joannes Christiani présenté comme « *Capitaneo Montispessulli et mercatorum provincialium* », (*Capitaine de Montpellier et des marchands provençaux*) - plutôt que *provinciaux* ; il est vraisemblable que ce titre a été repris d'un acte d'accréditation établi à Montpellier, qui peut être celui du 21 novembre 1289 cité

---

[66] Bernard Desclot, *Chronica*, éd. Miquel Coll i Alentor, Barcelone, 1949, ch. CXXXVII et « Llibre del rei en Pere », in *Les quatre grans cròniques, op. cit*, ch. CXXXVII, p. 530.

[67] Manuscrit de la Biblioteca de Catalunya, Barcelone (sig. Ms. 152, copié au XIV^{e} siècle), folio 132v.

[68] Manuscrit de la Biblioteca Nacional, Madrid (Ms. 647), folio 161v°.

aussi par H. Barthés[69] ou un plus récent rédigé dans les mêmes termes. Cet acte émanant de Jacques, Roi de Majorque et Seigneur de Montpellier, désigne en effet ce Joannes Christiani comme « capitaine pour lui même et les autres marchands *lingue provincialis* » aux foires de Champagne.

Il est donc clair qu'à Montpellier, en 1289, la langue vulgaire locale est qualifiée par le latin *provincialis*, qui renvoie incontestablement à la « Provincia » romaine qui allait des Alpes au-delà de Toulouse. En français moderne, nous dirions *langue provençale*, tout en précisant de quelle *Provence* il s'agissait alors.

Mais en Champagne, ce sens ne devait pas être évident, de telle sorte que le notaire, soucieux de précision comme le veut son office, éprouve le besoin d'expliciter « *provinciales* » (appliqué directement aux marchands et non plus à leur langue) : « c'est-à-dire de la langue que l'on appelle "lingua d'oc" en langue vulgaire. »

Il consacre ainsi l'usage "vulgaire" (simplement opposé au latin), et donc **banal en 1291**, de « lingua d'oc » - ou plus probablement « lingue… » (attesté dès 980) ou même « langue d'oc » - pour caractériser des gens qu'on reconnait à leur "oc" pour "oui".

Cependant, ici encore, ce n'est pas à Montpellier qu'est constaté cet emploi "vulgaire", mais **dans l'environnement champenois**, seul susceptible de lui conférer une valeur explicative pour les gens à qui l'on présenterait cet acte à l'occasion de la foire de Lagny.

Mais si « langue d'oc » était déjà banal à Lagny en 1291, son emploi par Dante en Italie dès 1293, tout comme celui de « [langue] du si », sans la moindre explication, implique que ces expressions étaient aussi comprises très naturellement par les lettrés italiens. On peut donc supposer sans trop de risque que

[69] HGL, tome X, preuves, col. 244.

« langue d'oc » était « courante en France avant le temps où elle apparaît dans *de Vulgari eloquio* » (P.M., 14) et affirmer que Dante n'en est pas l'inventeur.

Mais rien ne dit que l'expression fût d'usage en pays d'oc. En témoigne en quelque sorte un troubadour de Béziers, mais partisan du roi de France, **Bernat d'Auriac**, qui, au même moment, en 1285, opposait les *oïl* et *neni* des Français aux *oc* et *no* des Catalans et des Aragonais, sans toutefois évoquer les siens :

> Les Aragonais sauront qui sont les Français. Les Catalans peu courtois verront les fleurs [de lys], fleurs de noble origine, et on entendra dire dans tout [le royaume d'] Aragon "oïl" et "neni" au lieu de "oc" et "no"[70].

Certes il semble bien que les Catalans usaient déjà de *si* pour dire "oui", mais cela témoigne de l'importance que les gens de cette époque accordaient à ces mots comme critères de distinction linguistique, et sans doute plus encore, nationale (ou ethnique). Il n'est pas invraisemblable d'ailleurs que ce critère facile soit apparu lors de la Croisade albigeoise qui, à partir de 1209, mit en contact beaucoup de gens des pays d'oïl avec ceux des pays d'oc ; cela n'avait rien de scientifique, mais c'était pratique, tout comme beaucoup de nos contemporains ne reconnaissent un Russe qu'à ses *da* et *niet* et un Allemand à ses *ja* et *nein* …

Section VIII – Pour conclure cette revue historique

1-8-1 – Résumé

Attesté à partir des environs de 1285, et donc avant les écrits de Dante, « langue d'oc » (ou sa traduction dans diverses langues) n'a gardé son acception linguistique première et naturelle que

---

[70] Azais (G), *Les troubadours de Béziers*, 1869, p. 58 et Riquer (Martín de), *Los trovadores*, Barcelone, édition de 1983, t. III, p. 1595.

jusque vers 1360 ; après, et jusqu'en 1789, l'expression ne désigna plus que la province de Languedoc.

Apparue en dehors du domaine de la langue visée, l'expression n'a jamais été utilisée par les locuteurs eux-mêmes pour désigner leur parler et l'opposer aux autres.

On n'a aucune attestation autochtone d'époque qui caractérise par "oc" l'ensemble des parlers méridionaux appelés « d'oc » aujourd'hui, les *Leys d'Amors* excluant explicitement le gascon de leur champ, et implicitement le provençal, qui n'est pas nommé.

On n'a donc aucun texte qui puisse s'interpréter comme exprimant une conscience d'unité linguistique du « domaine d'oc » tel qu'on le définit aujourd'hui.

On n'en a non plus aucun qui établisse que, hormis les Provençaux au sens strict et véritable (habitants à l'Est du Rhône), les populations usant de ces parlers se soient jamais considérées elles-mêmes comme « provençales » ou parlant le « provençal ».

Quant à l'unité politique, on sait qu'elle n'a jamais existé, comme l'a écrit l'historien Henri-Irénée Marrou et redit le linguiste occitaniste Patrick Sauzet : « Il n'y a jamais eu d'Occitanie »[71].

En particulier, la Gascogne a toujours été distinguée des autres domaines du gallo-roman méridional, sa langue apparaissant, à l'instar du catalan, comme une langue-pont vers les langues ibériques[72].

« Langue(s) d'oc », et bien sûr « pays d'oc » ne sont donc que des expressions **modernes** et pratiques pour désigner un ensemble dont l'unité est davantage rêvée que constatée. Les utiliser sans en être conscient "rétroprojette" dans le passé les rêves

---

[71] *Esprit*, janvier 1975 et Bulletin *Institut occitan* n° 11, Octobre 1998, éditorial.

[72] Cf. Bec (P.), *La langue occitane, op. cit*., p. 8.

d'aujourd'hui …

1-8-2 – Ce qui reste de la vision première de Mistral

Des affirmations contenues dans le texte cité en tête (§ 0-3) par lequel Mistral exposait sa vision première de « l'idiome du Midi » et que nous n'avions pas écartées d'emblée, il ne reste donc plus grand chose :

- le nom de cet idiome remonte « aux temps anciens » : comme nom de langue, « langue d'oc » a été limité à des écrits administratifs ou littéraires, et seulement de 1285 à 1360 ; après, plus rien ;
- tous ses locuteurs sont compris dans la « Nation Provençale » : cela ne pouvait être qu'une vision moderne de poète, sans aucune assise populaire ;
- et cette « nation » est connue comme telle depuis les « temps anciens » : encore moins vrai !
- le Midi de la France parle une (seule) langue dite « d'oc » : tout le débat est là. On pourrait reprendre les études proprement linguistiques qui abondent, mais elles sont finalement de peu d'utilité, comme l'a souligné le Pr. Robert Lafont à propos du corse : « le linguiste doit toujours s'incliner devant le socio-linguiste, et celui-ci devant la décision des usagers »[73]. C'est donc chez Mistral lui-même que nous allons chercher le fond de sa pensée.

Chapitre II - « langue d'oc » chez Mistral

Section I – Les écrits de Mistral étudiés

2-1-1 S'impose d'abord le ***Tresor dóu Felibrige***, puisqu'il « embrass[e] les divers dialectes de la langue d'oc » et on peut supposer qu'il est l'ouvrage le mieux pensé et le plus structuré sur ce sujet. Sa rédaction complète était achevée lorsqu'il fut donné à

[73] Lafont (R.), « Ma langue à couper », *Septimanie* n° 5, Oct. 2000, p. 6.

l'impression par fascicules, sur la fin de **1878** ; n'intervinrent plus que des retouches mineures.

Nous y trouverons plus d'une fois des incohérences, voire des contradictions, ce qui nous conduira à poursuivre notre quête par l'examen des autres écrits de Mistral, tels qu'on peut les consulter sur le site internet du *Centre International de l'Écrit en Langue d'Oc* (C.I.E.L d'Oc), http://www. up.univ-mrs.fr/tresoc/ :

Pour la prose, *Escourregudo pèr Itàli* (1891), *Discours e Dicho* (1906) et *Memòri e Raconte* (1906), plus les recueils posthumes *Proso d'Armana* (3 séries) et *Écrits politiques*.

Pour la poésie, peu diserte sur notre sujet, *Mirèio* (1859), *Calendau* (1867), *Lis Isclo d'or* (1876 et 1889), *Nerto* (1883), *La Reino Jano* (1890), *Lou Pouèmo dóu Rose* (1890) et *Lis Óulivado* (1912).

Section II – La « langue d'Oc »

2-2-1 – Dans le *Tresor dóu Felibrige* (1882 et 1886)

Deux articles traitent spécialement de la « langue d'oc » :

> **Lengo** – […] *la lengo prouvençalo*, la langue provençale, la langue du midi de la France et de la Catalogne, nommée aussi *lengo d'O*, langue d'Oc, à cause de l'affirmation o (rom. *oc*), qu'elle emploie pour dire « oui ». « Alii *Oc*, alii *Oil*, alii *Si*, affirmando loquuntur, ut puta Hispani, Franci et Itali. » (Dante, *De vulgari eloquentia*). […].
> **O** (3e entrée) – […] La *lengo d'O*, la langue d'Oc, ainsi nommée à cause de cette affirmation qui lui est particulière et qui est usitée depuis Nice jusqu'à Bordeaux.

Malgré l'apparence, ces deux articles ne disent pas la même chose : en faisant de *lengo d'O* le synonyme de *lengo prouvençalo*, en comprenant la Catalogne dans son domaine et en citant Dante, l'article *lengo* ne vise que l'**ancienne** langue d'Oc,

mais il ne le dit pas, malheureusement. En effet, on verra bientôt que l'article *Catalan* précise que celui-ci n'est plus dans la langue d'Oc contemporaine.

En outre, il ne faut pas être grand latiniste pour comprendre que pour Dante, ceux qui disent *Oc* sont les *Hispani*, donc les Espagnols, et non les gens du Midi de la France. Si l'on considère les explications qu'il a fallu apporter plus haut aux textes de Dante (§ 1-2-2), la brève citation par Mistral parait bien laconique et même trompeuse.

Quant à l'article *O*, il vise bien l'ensemble de parlers qui, de Nice à Bordeaux, disaient *O* pour "oui" au XIX^{e} s., mais ce sont les lettrés de ce siècle qui les ont réunis sous le nom de « langue d'Oc », alors qu'on sait que ce fut loin d'être le cas lorsqu'apparut cette expression aux XIII^{e}-XIV^{e} s. (cf. §§ 1-3-1 à 1-3-4). On pourra même sourire en rappelant que le *Vo* du provençal rhodanien, expressément cité, n'est plus exactement *O*. (Eh oui ! la langue personnelle de Mistral et de ses chefs-d'œuvre était la « *lengo de vo* »).

2-2-2 – Dans les autres écrits de Mistral

Dans ses autres écrits, Mistral use très peu de « lengo d'O » dont nous n'avons trouvé que neuf occurrences, contre environ 130 pour « prouvençau » ou ses équivalents (cf. § 2-4-6) ; mais c'est logique, puisqu'on vient de voir que le *Tresor* présente *lengo d'O* comme second nom de *la lengo prouvençalo*.

Dans six de ces neuf occurrences, « lengo d'O » couvre l'ensemble "classique" des parlers d'oc de France :

- en 1870, à Agen, dans l'hommage au poète local Jasmin (cf. § 2-3-4) ; mais là, le mot « provençal » était exclu !
- en 1876, au XI de la préface des *Isclo d'or*, reprise en tête des *Discours e Dicho* de 1906 (cf. plus haut, § 0-3) ;
- en 1880, dans *A l'Inmaculado Councepcioun* (*Lis Óulivado*) ; mais en évoquant les paroles gasconnes de la Vierge à Bernadette, Mistral ne pouvait user du terme « provençal » (cf. § 2-3-4) ;

- en 1888, dans le poème *Espouscado* (*Lis Isclo d'or*), daté du 2 novembre : « Nosto rebello lengo d'O » « depuis Aubagne jusqu'au Velay, jusqu'au Médoc. » ;

- en 1896, dans *Lou prouvençau dins lis escolo*, article militant de l'*Aiòli* ;

- le 27 mai 1901, dans le discours de la Ste-Estelle de Pau où le mot « provençal » n'était pas plus possible qu'à Agen ou à Lourdes ; ce sont les six grandes divisions classiques du domaine d'oc qui sont nommées, sans la Catalogne. Mistral précise même un peu plus loin que la « *lengo d'O* » est celle du Midi « *d'uno marino à l'autro, de la mar verdo à la mar bluio* » et redit son fameux poème adressé quarante ans plus tôt *I troubaire catalan* : « *Dis Aup i Pirenèu* relevons le vieux parler roman ». Si, en 1861, on pouvait se demander si les Pyrénées mentionnées n'étaient que les orientales, il n'est plus douteux qu'en 1901 Mistral allait jusqu'à l'Atlantique (la mer verte) et comptait le gascon dans la « *lengo d'O* ».

Mais les trois dernières occurrences laissent apparaitre les hésitations de la pensée de Mistral :

- en 1875, 2 occ. dans *Li prejujat poupulàri*, discours prononcé le 31 mars aux Jeux Floraux de Montpellier : en I, Mistral en parle en général, constatant avec regret que « si [la langue d'Oc] gagne du respect dans le monde des lettres, elle recule, hélas ! dans les usages de la foule ». En III, il attaque sur « le provençal », mais poursuit par « Cette langue d'Oc, grande voix historique, signal de notre race … ». Et en V, il invite l'auditoire à se « retremper dans nos saintes fontaines […] avec les frères catalans, cévenols, limousins, provençaux, dauphinois et gascons » : il traite ainsi sur un même plan les Catalans théoriquement hors de la langue d'oc, les Cévenols, parlant un sous-dialecte du languedocien, et quatre autres groupes dialectaux ;

- vers 1904, dans le poème *La terro d'Arle* (*Lis Óulivado*), la

« lengo d'O » que parlent gaillardement les entêtés du pays d'Arles ne peut être que le provençal.

Mentionnons enfin pour mémoire deux discours décrivant le domaine de la « lengo d'O » sans la nommer formellement :

- en 1878, dans *Reneissènço felibrenco*, discours de la Ste-Estelle de Montpellier, Mistral donne l'énumération "classique" des six grands domaines d'oc ; mais c'est dans une évocation du Moyen Âge, ce qui autorise l'ajout de la Catalogne ; l'ordre géographique est respecté, avec, comme on pouvait s'y attendre, la Provence en premier ;

– en 1900, dans *La Respelido* (*Lis Óulivado*) chantée le 27 mai pour la Ste-Estelle de Maguelone, la description du Félibrige donne à Mistral l'occasion d'une revue poétique de toutes les provinces et de quelques "sous-provinces" d'oc.

Et la suite va montrer bien d'autres hésitations et ambigüités.

Section III - Les dialectes de la « langue d'Oc »

2-3-1 – Panorama des dialectes

Leur vue d'ensemble est donnée par l'article *Dialèite*, reproduit ici, en remplaçant toutefois l'énumération par un tableau.

Dialèite – […] Les principaux dialectes de la langue d'Oc moderne sont :

– provençal	(rhodanien	limousin	(bas-limousin
	(marseillais		(haut-limousin
	(alpin		(périgourdin
	(niçart		(marchois
– languedocien	(cévenol	– auvergnat	(cantalien
	(montpelliérain		(limagnien
	(toulousain		(velaunien
	(rouergat		(forézien
– gascon	(armagnagais	– dauphinois	(briançonnais
	(ariégeois		(diois
	(agenais		(valentinois

(quercinois (vivarais
– aquitain (béarnais
(marensin
(bordelais
(bazadais

Nous ne mentionnons pas dans cette classification les nombreuses variétés qui servent de transitions aux dialectes susnommés et qui procèdent des uns et des autres, tels que le biterrois, le narbonnais, le carcassonnais, le castrais, l'albigeois, le grenoblois, le tricastin, etc.

Mistral compte donc sept « principaux dialectes », le mot *principal* pouvant sous-entendre qu'il y en aurait d'autres ; mais cela n'a sans doute d'autre sens que de les opposer à leurs « sous-dialectes ».

On trouve ici le chiffre sept, mythique dans le Félibrige, qui compte sept fondateurs dont Mistral, les « *primadiés* », sept maintenances, sept branches à l'étoile symbole du Félibrige, comme il y eut *sèt mantenèire*, fondateurs du *Consistori del Gay Saber* de Toulouse en 1323 et comme le *Parti de la nation occitane* (P.N.O.) compte sept provinces d'oc à fédérer dans l'« Occitanie ».

C'est plein de symbolique, mais il n'est pas sûr que cela soit très linguistique. En effet, il y a bien cinq « dialectes » qui semblent faire l'unanimité, le provençal, le languedocien, le gascon, le limousin et l'auvergnat ; plus un dans le Nord-Est, difficile à nommer, dauphinois pour Mistral, vivaro-alpin pour les occitanistes, ou encore branche alpine du provençal, etc. Mais le septième est ici l'« aquitain », le catalan dans la liste des maintenances, et le « guyennais » au P.N.O. !

D'autre part, chacun des sept « dialectes » ainsi déterminés comporte quatre sous-dialectes, ni plus ni moins : curieuse coïncidence.

Par ailleurs, le tableau des **Abréviations** utilisées dans le dictionnaire, à la fin du tome Ier A-F, mentionne 24 des 35

dialectes ou sous-dialectes de l'article *Dialèite*. Mais trois le sont sous une dénomination un peu différente : « dialecte des Alpes, niçois et dialecte des bords du Rhône » au lieu de « alpin, niçart et rhodanien ». On y trouve aussi 3 ou 4 nouveaux sous-dialectes (carpentrassien, landais, orangeois et peut-être pyrénéen), mais sans doute Mistral les a-t-il considérés comme des « variétés de transition » visées à la fin de cet article.

En revanche, sont sans abréviation le dialecte aquitain et 13 sous-dialectes (agenais, armagnagais, bazadais, briançonnais, cantalien, cévenol, diois, haut-limousin, limagnien, marchois, marensin, valentinois, et velaunien). On peut y voir le signe que Mistral n'a pas trouvé beaucoup de mots à leur rattacher …

2-3-2 – Le provençal

> **Prouvençau** – […] *Lou parla prouvençau, lou prouvençau*, l'idiome provençal, le provençal, v. *dialèite*.

Ici, l'expression « *Lou parla prouvençau, lou prouvençau* » semble s'opposer à celle de « *la lengo prouvençalo* » de l'article *Lengo* : placé au voisinage direct de l'article *Prouvènço* et sans autre précision, cet article *Prouvençau* et donc « *Lou parla prouvençau* » ne peuvent concerner que le parler de cette province, expressément bornée à l'Ouest par le Rhône. Mais si « *la lengo prouvençalo* » est, à l'article *Lengo*, celle de tout le « midi de la France et de la Catalogne », c'est celle du Moyen Âge, comme on vient de le rappeler. Il n'empêche qu'il faut faire une véritable exégèse pour concilier ces articles, et le Félibre moyen a de quoi s'y perdre.

De toute façon, c'est le « provençal de Provence » qui est le parler directeur du *Tresor* : le premier article de chaque lettre, qui en présente l'usage à travers l'ensemble d'oc, part le plus souvent de son usage provençal, les autres parlers apparaissant comme des variantes ; par exemple, lettre B : « Dans le haut Languedoc, le Rouergue, le Querci, la Guienne, la Gascogne et le Béarn, le *v* se

change en *b* dans presque tous les mots » ; lettre O : « En Languedoc et Gascogne, *o* termine aussi beaucoup de mots que les Provençaux terminent par *é* ». Et bien entendu, chaque article du corps de l'ouvrage débute par les formes provençales.

Cette prépondérance du provençal est encore plus flagrante dans la longue causerie donnée par Mistral le 25 novembre 1882 au Cercle artistique de Marseille, *Lou Felibrige e l'empèri dóu soulèu*. Le Félibrige y est nettement présenté comme une reconquête de territoires par les poètes provençaux : après avoir gagné les villes de Provence, Mistral les décrit « traversant le Rhône […] reconquérant le Languedoc ; envahissant [sic], après, l'amicale Catalogne ; puis gagnant la Gascogne, le Limousin, le Dauphiné, puis montant sur Paris … ». Et de déclarer que « nous sommes tous enfants de la Provence », que « le parler de notre pays [est] le doux et gai parler de la famille provençale », que nos « galants proverbes rappellent la maison et ont le parfum de la Provence » ; et c'est bien de la Provence moderne, entre Rhône et Alpes, qu'il s'agit puisqu'elle doit sa renommée mondiale à « la beauté de son soleil » et au « renom universel de son commerce marseillais ».

La même constatation vaut pour le discours trois fois plus court prononcé à la Ste-Estelle de Sceaux le 25 mai 1884 : il n'y en a quasiment que pour la Provence et le provençal ; mais le titre du discours était sans équivoque : *La lengo Prouvençalo*. Il est évident en effet qu'il ne s'agit que du provençal *stricto sensu*, puisque c'est dans cette langue « que le conscrit des bords du Rhône, que le Tambour d'Arcole [originaire de Cadenet sur la Durance] jette son dernier cri sur le champ de bataille ».

2-3-3 – Le languedocien

Rien à dire sur les deux articles qui en traitent, sauf à renvoyer, pour *óucitan*, au § 1-6-1 :

Lengadoucian, ano – […] Languedocien, enne. v. *Oucitan*.
Parla lengadoucian, idiome languedocien, v. au mot *dialèite*.
Óucitan, **ouccitan** (l.), **ano** (b. lat. *occitanus*), adj. et s. t. littéraire. Occitain, aine, Occitanien, Languedocien, ienne, Méridional, ale, […]

2-3-4 – Le gascon

En 1879, donc bien plus d'un an avant la mi-1881, date approximative de parution du fascicule contenant l'article *Dialèite*, avait paru l'ouvrage fondamental de Luchaire, *Études sur les idiomes pyrénéens de la région française*. Il y définissait le domaine du gascon, bien connu aujourd'hui, en gros, entre Garonne, Océan et Pyrénées, et le divisait pertinemment en six dialectes. Semblant l'ignorer, Mistral limite le gascon à une zone Est et met à l'Ouest un étrange « aquitain » :

Luchaire, 1879, p. 248		Mistral, v. juin 1881, v° *Dialèite*
armagnac	gascon (	armagnagais
commingeois	(	ariégeois
	(	agenais
	(	quercinois
béarnais	aquitain (	béarnais
landais	(	marensin
girondin	(	bordelais
	(	bazadais
bigourdan		

On peut certes assimiler l'ariégeois de Mistral au commingeois de Luchaire, à condition de le limiter à la moitié Ouest de l'Ariège et de l'étendre à l'Ouest et au Nord sur le Comminges, plus important et dont le Couserans s'est détaché jadis. Mais seule la moitié Sud de l'Agenais est gasconne, et le poète d'Agen Jasmin écrivit en languedocien, comme on le rappellera bientôt. Quant au quercinois, ou parler du Quercy dont Cahors est le chef-lieu, c'est du languedocien.

Paradoxalement, tous les « sous-dialectes » de l'aquitain de

Mistral sont bien gascons, mais il faut étendre son marensin au Bas-Adour voisin (Bayonne), également de parler "noir", mais aussi au reste du département des Landes, de parler "clair". Quant au bigourdan, très proche du béarnais, on ne sait où Mistral le voyait…

Le fascicule de l'article *Gascoun* parut quelque 15 mois après celui de *Dialèite*, vers octobre 1882 :

> **Gascoun** – […] *Lou parla gascoun*, le dialecte gascon. « Le domaine du gascon, dialecte du provençal, embrasse d'une manière générale cette partie de la France nettement déterminée qui est comprise entre le cours de la Garonne, les Pyrénées et l'Océan. Le gascon est parlé dans neuf départements par deux millions d'individus. » (A. Luchaire).
> [Citation des *Essais* de Montaigne, livre III ; cf. plus haut, § 1-4-2]
> On lit dans les *Flors del gay saber* (1356) : La lengua de Gascuenha reputam per estranha.

Mistral cite donc enfin Luchaire, mais par deux phrases prises dans *Les Origines linguistiques de l'Aquitaine* de 1877, la première p. 20 et la seconde en réunissant deux fragments de phrases de la page 21.

Dans les *Études* … de 1879, Luchaire devait reprendre le même thème, mais en avançant l'autonomie de la langue gasconne, p. 35 :

> Aujourd'hui encore cette originalité [de la région du sud-ouest] semble être attestée par l'existence du gascon, dialecte provençal, dont les caractères tout spéciaux font, comme nous le verrons, une **langue à part**, plus voisine, à certains points de vue, de l'Espagne que de la France ;

et sans ambages, p. 193, par la seconde phrase du chapitre « **La langue gasconne** » :

> Si, à l'exemple de l'un de nos meilleurs romanistes, M. Chabaneau, nous qualifions le gascon de **langue**, ce n'est pas que nous méconnaissions le lien qui le rattache à la langue d'oc ; c'est en raison du grand nombre de caractères originaux qui lui font une place tout-à-fait à part parmi nos dialectes du Midi.

Mistral ne l'avait peut-être pas lu, à moins qu'il ait préféré taire ce qui aurait fait douter de la pertinence du singulier « langue d'Oc » (cf. § 2-4-2) ; mais il a cité les *Flors del gay saber* (*Leys d'amors*) de 1356 : *La lengua de Gascuenha reputam per* ***estranha*** ; au moins les initiés auront compris que les grammairiens toulousains considéraient alors la langue de Gascogne comme **étrangère** (cf. plus haut, § 1-3-3).

De toutes façons, Mistral parait avoir été **très indécis** sur le sujet ; en voici plusieurs indices au fil de ses œuvres :

- Se pose d'abord la question de la place du poète Jasmin dans le domaine d'oc ; ce fameux coiffeur poète s'est toujours présenté comme « Gascon », mais la langue de ses œuvres est le languedocien ; c'est tout à fait normal à Agen, le gascon n'étant parlé que sur la rive gauche de la Garonne.

Mistral semble pourtant l'ignorer et considère Jasmin comme « poète gascon », jusque dans le très sérieux *Tresor*, v° *jaussemin*.

Dans ses souvenirs de jeunesse, *Memori e Raconte* (1906, titre XI), il nous relate sa première rencontre avec l'œuvre de Jasmin alors qu'il était encore au collège ; ce sont des vers à Louise Puget : « de voir que [sa] langue avait encore des poètes qui la mettaient en gloire », il fut pris d'un grand enthousiasme au point de composer aussitôt un poème d'admiration pour Jasmin, qui débutait ainsi : « *Pouèto, ounour de ta maire Gascougno !* ».

Déjà, donc, Mistral croit que Jasmin est Gascon et voit dans son poème languedocien une expression de sa propre langue ; mais aurait-il eu le même sentiment à l'égard d'un poème véritablement gascon ? Le voici en effet, avec en vis-à-vis, sa

version gasconne (graphie félibréenne de l'*Escole Gastoû Febus*) :

Quand dins l'aire,	Quoan dens l'ayre,
Pèr nous plaire,	Enta-ns plase,
Sones l'aire	E soues l'ayre
De tas noubellos cansous,	De tas nabères cansoûs,
Sus la terro tout s'amaiso.	Sus la tèrre tout que s'atayse.
Tout se taiso,	Tout que-s care,
Al refrin que fas souna,	Au refrin qui hès soua,
Mai d'un cop se derebelho	Mèy d'ûn cop que-s desbélhe
E fremis coumo la felho	E fremèch coum la hoélhe
Qu'un bent fres fai frissouna,	Qu'ûn bén frésc e hè trenguilha.

- À 40 ans, il a toujours ce point de vue dans son poème de 63 vers, *En l'ounour de Jaussemin*. Le 12 mai 1870, on inaugure en effet à Agen la statue du poète, mort à peine six ans plus tôt ; Mistral y vient de Provence et lit ce poème, qui commence par un salut à la Gascogne « *Que, fasènt soun devé sèns crento ni vergougno / Mantèn sa vièio lengo e pèr elo temougno* » (Qui faisant son devoir sans crainte ni honte maintient sa vieille langue et pour elle témoigne). Et c'est bien toute la Gascogne qui est saluée « *Dóu brès de Jaussemin au païs d'Enri Quatre* » (Du berceau de Jasmin au pays d'Henri IV), donc d'Agen au Béarn.

Puis il évoque diverses pièces célèbres du poète, et ses succès parisiens : « *E Paris, e lou rèi, e tóuti, pèr delice, / Voulien ausi noste parla*. » (Et Paris, et le roi, et tous, par délice, voulaient écouter notre parler). Mistral s'approprie donc le parler de Jasmin comme sien, ce qui n'a rien d'étonnant, en raison de la proximité entre provençal et languedocien ; mais il poursuit sur son élan poétique : « *Dis àuti cimo que soun vostro / Dóu front di Pirenèu, tout ço que l'ieu nous mostro, / Catalan o Gascoun, entènd la lengo nostro* » (Des hauts sommets qui sont vôtres, du front des Pyrénées, tout ce que l'œil nous montre, Catalan ou Gascon

comprend notre langue). Or là, ce n'est plus le Parisien qui écoute, sans doute sans comprendre, ce sont le Catalan et le Gascon qui, entendant cette langue commune à Mistral et à Jasmin, la comprennent ; mais on doute qu'ils la parlent, puisque le catalan est étranger à la langue d'oc moderne (v° *Catalan*) et que, quelques vers plus haut, Mistral évoquait la « vieille langue » de la Gascogne. Les deux derniers vers du poème paraissent lever le doute : « *Aro, entre si dos mar, la lengo d'O fai flóri ... O Jaussemin, nous a venja !* » (Maintenant, entre ses deux mers, la langue d'Oc fait florès … Ô Jasmin, tu nous a vengés !) ; mais qu'est-ce que le Catalan est venu faire à côté du Gascon ?

- Deux ans plus tôt, dans l'*Armana prouvençau* de 1868, avait paru un conte de Mistral, *Lou mau-parlant*, avec cette note :

> Dins si *Contes et proverbes populaires recueillis en Armagnac*, M. J.-B. Bladé a douna poulidamen la versioun gascouno d'aquelo sourneto.

Et de son vivant, le *Cartabèu* du Félibrige de 1911 publiait un vibrant discours en gascon de la Majorale bigourdane Filadelfe de Gerde « avec le vœu qu'il soit publié dans tous les grands dialectes d'oc »[74]. De fait, donc, gascon et provençal sont peut-être la même « lengo d'o », mais par deux fois au moins, un texte gascon dut être traduit pour être intelligible dans les autres pays d'oc.

- Pour le 8 décembre 1880, fête de l'Immaculée Conception, Mistral dédie à la Vierge Marie un long poème de onze strophes de 9 vers, *A l'Inmaculado Councepcioun* (*Lis Óulivado*). La 9e strophe évoque les apparitions de Lourdes, en 1858, où la Vierge parla à Bernadette Soubirous en gascon bigourdan ; mais c'est pour lui « *nosto lengo d'O* » (vers 81), tout simplement.

---

[74] Cité par Martel (Ph.), *Félibres et Félibrige 1876-1947*, St-Denis, 1984, p. 54.

- Cependant, dans *Lou Signe* (*Aiòli*, n° 110 de 1894), Mistral met le gascon au même rang que le breton et le provençal :

> Tout enfant qui à l'école était pris ou surpris à parler le langage de son père et de sa mère, qu'il fût **breton**, **gascon** ou **provençal**, on lui passait au cou un collier […].

C'est, curieusement, le traitement très officiel qui, peu avant, avait été accordé à ces idiomes par un décret du Président Sadi Carnot, du 12 janvier 1894[75], sur le service du télégraphe :

> Art. 17 – Le langage clair est celui qui offre un sens compréhensible dans l'une quelconque des langues autorisées pour la correspondance télégraphique internationale (tableau n° 3), ou dans l'un des idiomes basque, **breton**, **gascon** et **provençal**.

2-3-5 – L'« aquitain »

Aquitan – […] *Lengo aquitano*, idiome gascon et limousin […].

Voilà une définition surprenante, alors que l'aquitain lui-même, le gascon et le limousin sont trois « dialectes » de l'article *Dialèite*. Par ailleurs, à l'article introductif de la lettre *E*, le domaine de l'aquitain était défini comme « la Guienne, les Landes et le Béarn » ; rapproché de l'énumération de ses sous-dialectes (béarnais, marensin, bordelais et bazadais), on voit que le marensin s'étend à toutes les Landes, comme on l'a supposé plus haut ; mais la Guienne (ou Guyenne) s'étendait bien au-delà du Bordelais et du Bazadais, puisqu'à l'article *Guiano*, Mistral y incluait en outre « le Périgord, l'Agenais, le Querci, le Rouergue [et] le Comdomois ».

Heureusement qu'en citant Luchaire et sa définition correcte du domaine gascon, Mistral a implicitement fait disparaitre cet

---

[75] *Journal officiel* du 11 février, p. 675-679.

« aquitain » incongru. Mais cela ne l'a pas empêché de parler encore de « dialectes gascons et aquitains » au début de la lettre H …

2-3-6 – Le béarnais

Bien qu'il ne soit pour Mistral qu'un « sous-dialecte », il paraît expédient d'en parler à la suite du gascon dont il relève :

> **Bearnés** – […] *lou parla bearnés*, le béarnais ou gascon du Béarn, sous-dialecte provençal ; *gramatico bearneso*, grammaire béarnaise, par V. Lespy.

Mistral lui fait une place relativement importante, sans doute parce qu'il disposait de la première édition de la *Grammaire béarnaise* de Lespy (1858) qu'il cite expressément. Quoi qu'il en soit, on remarque qu'à cet article, après l'avoir très justement présenté comme « gascon du Béarn », il le classe comme « sous-dialecte provençal », pour en faire un « sous-dialecte » de l'aquitain à l'article *Dialèite* et le réintégrer en quelque sorte dans le gascon par l'élimination implicite de l'aquitain à l'article *Gascoun*. Étrange …

2-3-7 – Le limousin

> **Limousin** – […] *parla limousin*, dialecte limousin usité dans la Haute-Vienne, la Corrèze, la Dordogne, le tiers de la Creuse et le quart de la Charente, v. *dialèite*.
>
> *En Limozi, ditz hom granre de motz estranhs biayssatz, trencatz e mal pausatz, que ges, per aquo quar son dig en Limozi, no les aparia hom en dictatz*. (Flors del Gay saber).
>
> La langue romane fut appelée *limousine* non seulement par les Italiens, mais encore et surtout par les Espagnols, chez lesquels elle fut longtemps en usage. » (Ducange). Cet usage de désigner la langue d'Oc ou langue provençale par le nom de langue limousine provient du lustre jeté sur elle par les troubadours limousins.

Cet article n'appelle pas de commentaire au titre de cette étude. Dans ses autres écrits, Mistral mentionne souvent le Limousin et les Limousins, mais jamais leur dialecte.

2-3-8 – L'auvergnat

Auvergnas, Auvergnat (lim.) – […] *Parla auvergnas*, dialecte auvergnat.

Ici non plus, il n'y a pas lieu de commenter. Quant aux autres écrits, nous n'y avons trouvé trace d'Auvergne, et d'Auvergnats, que dans les trois énumérations des discours de 1878, 1900 et 1901 évoqués au § 2-2-2 ; et encore, en 1900, la présence des Auvergnats se réduit aux seuls Cantaliens ; le "dialecte", lui, n'y est jamais nommé.

2-3-9 – Le dauphinois

Dóufinen, Dóufinenc (l.), **enco** – adj. et s. Dauphinois, oise,[…]

Les dialectes dauphinois, vivarais et limousin ont beaucoup de rapports philologiques.

C'est peu de chose, avec encore une incohérence, car si le vivarais est ici dialecte, il est, à l'article *Dialèite*, un sous-dialecte du dauphinois lui-même ; et l'article *Vivarés* ne mentionne aucune acception linguistique.

Mais dans les autres écrits, le Dauphiné et les Dauphinois sont assez souvent mentionnés, ce qui est logique dans la mesure où leurs liens avec la Provence sont nombreux et anciens.

2-3-10 – Le catalan

Il ne devrait pas y avoir ici de paragraphe pour le catalan, puisqu'il est absent de la liste générale de l'article *Dialèite*. C'est pourtant l'idiome dont la situation est sans doute la plus embrouillée dans les écrits de Mistral. Voici d'abord l'article *Catalan* :

> **Catalan** – […] (cat. catala, esp. catalan), s. m. L'idiome catalan, branche de l'ancienne langue d'Oc vivant aujourd'hui de sa vie propre et s'étendant sur l'est de l'Espagne, les îles Baléares et le Roussillon […]

Mistral reconnait donc ici l'indépendance du catalan par rapport à la « langue d'oc » du XIX[e] s. Peut-être faut-il y voir la conséquence, dans un fascicule paru vers la mi-1880, de la prise de position des Catalans, probablement gênés par la place prépondérante que le Félibrige donnait au provençal : en 1876, ils avaient signifié leur rejet d'« une institution qui […] privilégie et généralise une dénomination par-dessus toutes, comme ce serait le cas de la langue d'Oc, incluant le Provençal et le Catalan »[76].

Cependant, dans l'article initial de nombreuses lettres, l'exposé des variantes dialectales mentionne des particularités phonétiques ou morphologiques du catalan (ou « en Catalogne » ou « en Roussillon »), au même titre que pour les divers dialectes et sous-dialectes de « langue d'oc moderne ». Il en est ainsi pour l'article initial de A, C, E, G, J ,L ,N, O, R et X et même à l'entrée À préposition.

Voici à titre d'exemple des extraits de cet article pour A :

> **A** (1ère entrée) – […] - *a* final, en Béarn et en Catalogne, indique aussi la 3e personne du passé défini de la 1ère conjugaison […].
> - *an* désinence de collectivité […]. Elle existe en catalan avec la forme *am* […]
> - *arai, rai*, terminaison provençale du futur des verbes […] ; en Querci, Toulousain, Carcassais et Catalogne, *tournaré, ra, ra*, etc. […]
> - *at, ado*, désinence qui indique le participe passé de la 1ère

[76] Bofarull (A. de), *Renuncia de majoral dels felibres*, *La Renaixença*, 31 maig 1878, p. 393-396, cité par *Lou Felibrige*, n° 222, Òutobre-Nouv.-Des. 1996, p. 47.

conjugaison en Languedoc, Gascogne, Catalogne et Comté de Nice […]

En pratique, donc, Mistral a continué à traiter le catalan, d'Espagne comme du Roussillon, comme un « dialecte » de la « Langue d'Oc ». C'est particulièrement net au premier article de la lettre O où, rendant compte du passage de *o* prétonique à *ou*, il écrit « dans tous les dialectes (excepté le catalan) ». En outre, il ignore de ce fait que bien des *o* prétoniques restent *o* en gascon maritime…

Dans son poème *La Brassado* (*Lis Isclo d'or*) écrit en mai 1868, Mistral célèbre la fraternité entre Provence et Catalogne. Mais quand il s'agit de lever le verre à la mémoire des anciens rois d'Aragon qui régnèrent sur la Catalogne et la Provence, il mentionne aussi le Limousin et le Gascon (vers 4 et 36) : étrange rapprochement…

Le 22 mai 1879, c'est le discours à l'Assemblée de la Ste-Estelle d'Avignon, *L'ourganisacioun dóu Felibrige* : Mistral se réjouit de voir « que le Félibrige étend son action dans toutes les provinces de notre ancien empire ; les Limousins, les Aquitains, les Catalans boivent avec nous… ».

Le 7 août 1880, dans une lettre à Victor Balaguer, Mistral félicite cet homme politique catalan pour son « magnifique discours de Valence » : « Vous avez parlé en vrai fils de la terre d'Oc, en poète inspiré […] ». Mais paradoxalement, c'est en français qu'il s'adresse à un « fils » de la même « terre d'Oc » que lui !

Et de fait, la « *Catalougno-Roussihoun* » est toujours une maintenance du Félibrige (cf. § 3-1-1).

Section IV – Réflexions sur les vues de Mistral

2-4-1 – Un poète entré en linguistique

Pour bien comprendre Mistral, il paraît utile de rappeler son itinéraire intellectuel. Il est né en 1830, à l'âge d'or du

Romantisme qui remettait en honneur le Moyen Âge, l'art gothique et les troubadours. Il apprit naturellement le provençal d'Avignon et de ses environs, qui était la langue de sa famille et des paysans voisins du *Mas du Juge* paternel. Puis ses études et notamment un surveillant de son collège, Joseph Roumanille, lui donnèrent le gout de la versification dans cette langue. Il découvrit aussi que le mot « provençal » avait désigné jadis la langue littéraire dont auraient usé les troubadours, langue plus ou moins unifiée selon l'opinion des lettrés du XIX^{e} s.

D'où une certaine exaltation à la pensée que cette langue aurait été celle de tout le Midi d'autrefois et à la perspective d'une « renaissance » dont lui-même et quelques amis poètes pourraient être les premiers acteurs en ce milieu du XIX^{e} s. C'est ainsi qu'avec six de ces amis, il crée le Félibrige le jour de la Ste-Estelle de 1854. Et pour qu'ils disposent d'une référence sûre dans leurs écrits, Mistral leur promet de leur en « faire la loi » :

> c'est de là, de cet engagement pris un jour de fête, un jour de poésie et d'ivresse, que sortit l'énorme, l'absorbante tâche de mon Tresor dóu Felibrige ou Dictionnaire de la langue provençale où se sont fondus vingt ans d'une carrière de poète[77].

Or comme le rappelle Philippe Blanchet[78],

> Mistral était, avant tout, un poète du XIX^{e} siècle […]. Et évidemment il ne pouvait voir les langues, y compris la sienne, que d'un point de vue que le contexte de son époque rendait possible.

2-4-2 – Mais aussi un poète militant

Fondateur du Félibrige, premier mouvement du *Renaissan-*

---

[77] § XI Font -Segugno de *Memori e Raconte*, 1906.

[78] Blanchet (Ph.), « Mistral et le provençal : un précurseur de l'approche polynomique ? », in *Quelles politiques linguistiques éducatives pour les langues régionales ou minoritaires de l'arc alpin ?* Gréoux-les-Bains : *Union Provençale*, 2006.

tisme d'oc, Mistral ne pouvait être qu'un poète engagé ; on ne s'étonnera donc pas que ses écrits, même "scientifiques", soient justiciables du constat lucide de Jean-Pierre Chambon dans son *Introduction à la linguistique occitane* (polycopié, 2003, p. 5) :

> … beaucoup de gens parlent de l'occitan avec grande autorité sans avoir une formation de linguistes et sans se soumettre aux impératifs ordinaires de la recherche en linguistique. Mais en outre, même au niveau des professionnels de la recherche scientifique, il s'est créé une certaine situation de porosité ou de coalescence, voire d'identification déclarée […], entre le champ militant et le champ scientifique. Les connaissances scientifiques sur l'occitan courent donc le risque d'être brouillées ou déviées par les préjugés qui se produisent et qui se reproduisent sans cesse sur le terrain du renaissantisme.

On en a un exemple caractéristique dans le texte cité en tête de cette étude (§ 0-3) et qui mérite une étude approfondie.

2-4-3 – Mirabeau, précurseur de Mistral ?

Voici ce texte, en son provençal d'origine. Ce qui détermina Mistral, après la parution de *Calendal* en 1867, à entreprendre son dictionnaire, ce fut la volonté de redonner

> counsciènci de sa glòri [passado à-n-] aquelo noblo raço qu'en plen 89 Mirabèu noumo encaro la Nacioun Prouvençalo, e coumprenènt souto aquéu noum touto la gènt de lengo d'O, coume i tèms ancian, dès an m'apassiounère à dreissa lou Diciounàri de l'idiomo dóu Miejour […].

Une lecture rapide peut laisser croire que pour Mirabeau, la « Nacioun Prouvençalo » comprenait « touto la gènt de lengo d'O ».

Mais à y regarder de près, le participe présent « coumprenènt »

a pour sujet celui du verbe « apassiounère », de la seconde proposition annoncée par le « e » devant « coumprenènt », c'est-à-dire Mistral. Pour le lecteur attentif, donc, c'est lui et non Mirabeau qui a étendu la « Nacioun Prouvençalo » à tout le monde d'oc.

Mais Mirabeau a-t-il réellement nommé « Nacioun Pouvençalo » une « raço » quelconque ?

En fait, les *Œuvres de Mirabeau*[79] réunissent trois discours "provençaux" prononcés et publiés en français par l'orateur au début de 1789, dans les circonstances suivantes : en août 1788, le roi Louis XVI avait convoqué les États généraux pour mai 1789 afin de trouver une solution à la grave crise financière et politique qui secouait le royaume. Et l'on débattait partout du rétablissement des États provinciaux, de leur composition, des modes de vote, etc.

Le premier discours est du **31 janvier** 1789, à la 4e séance des « États actuels de Provence », et il porte « *sur la représentation illégale de la Nation Provençale dans ses États actuels, et sur la nécessité de convoquer une Assemblée générale des trois Ordres* »[80].

Cela provoqua une forte opposition de la noblesse et du clergé, à laquelle Mirabeau répondit, aux États de Provence, par un second discours, du **7 février**, publié le même jour : *Réponse aux protestations faites au nom des prélats et des possédant-fiefs de l'assemblée des Etats actuels de Provence*[81].

Les nobles « possédant-fiefs » l'excluent alors de leur assemblée particulière. Par son *Adresse à la Nation provençale*[82] du **11**

---

[79] M. Mérilhou éditeur, 1834.
[80] Édité à Aix, chez Gibelin-David et Emeric-David, 1789, 35 pages.
[81] Sans lieu ni nom d'éditeur, 1789, 55 pages.
[82] Mirabeau (H. G. Riquetti, Cte de), *A la nation provençale*, sans lieu ni date, in-8 broché, 56 p. Repris dans les *Œuvres de Mirabeau*, *op. cit.*, t. I, pp. 28-56.

février, Mirabeau la prend donc à témoin de l'irrégularité de cette mesure.

Nous avons pu vérifier que le *Discours* du 31 janvier ne concernait que le Pays d'État de Provence, et il n'y a pas de raison qu'il en fût autrement du discours du 7 février. En revanche, il paraît évident que c'est l'*Adresse* du 11 février qu'évoque Mistral, d'autant qu'il en cite un passage au mot *Aflourinamen* de son dictionnaire.

Or le mot « race » est totalement absent de ce texte.

Le mot « nation » a son acception moderne apparue au XVIII^e^ s., d'« ensemble des citoyens qui, de leur propre consentement, désire vivre en commun. »[83].

De fait, il est déterminé dix fois (titre inclus) par l'adjectif « provençale », et ne désigne que l'ensemble des citoyens du comté de Provence, en tant qu'ils sont représentés ou appelés à l'être en diverses assemblées, dont les États généraux ; cet emploi est alors courant dans les écrits et discours politiques des Provençaux ; on le retrouvera bientôt dans un discours du député de la viguerie d'Aix, l'avocat **Cappeau** d'Istres, aux derniers États de Provence, le 2 juillet 1789, discours dont l'assemblée décida l'impression à l'unanimité ; il y expose que la Provence est un État indépendant en union personnelle avec l'État de la France, dont le roi est comte de Provence ; comme État indépendant « c'est à la **nation provençale**, ou au corps politique qui la représente, à maintenir sa constitution, à en corriger les abus […] ».

On trouve aussi « nation » seul : par neuf fois, cependant, le mot ne vise encore que la « nation provençale » ; mais dans une autre occurrence, p. 53, il s'agit probablement de la nation française dans son ensemble, Provence comprise, et dans une dernière occurrence du même alinéa, c'est certain : « vous n'aurez plus pour juge que la nation présidée par un bon roi ».

---

[83] Larousse en 6 vol.

Nous avons pu vérifier de même que le *Discours* du 31 janvier « *sur la représentation illégale …* » ne concernait que le Pays d'État de Provence, et il n'y a pas de raison qu'il en fût autrement du discours du 7 février.

Et bien entendu, aucune trace de référence à une « langue d'oc » commune à tout le Midi. Bien au contraire, son appel aux Marseillais, le **25 mars**, montre que « Languedoc » ne représente pour lui que la province voisine et bien distincte de la Provence, ce qui ne nous étonne pas, puisque les trois syllabes « lan-gue-doc » n'avaient pas encore retrouvé leur acception linguistique perdue depuis plus de 400 ans (cf. § 1-3-1). Il s'adresse donc aux Marseillais, très agités par suite du prix excessif du pain et de la viande[84] :

> Vous ne l'ignorez pas, mes bons amis : le blé que vous mangez ne vient pas de votre territoire ; il vient d'un peu du reste de la Provence, un peu du Languedoc, de la Bourgogne, et la plus grande partie vient des pays étrangers.

Mais alors, pourquoi Mistral a-t-il cité Mirabeau ? Il est difficile de ne pas déceler, dans l'ambigüité de sa phrase, l'intention de faire couvrir ses propres idées par le prestige de l'orateur révolutionnaire : identification de « raço » et « nacioun » et extension de la « Nacioun Prouvençalo » à l'ensemble des locuteurs d'oc.

Cette impression est même renforcée par deux manipulations chronologiques : d'abord, le fait de situer « en plen 89 » un appel de Février, pour en quelque sorte magnifier l'audace de l'orateur qui serait allé à contre-courant des idées révolutionnaires sur la « nation française », alors que la Révolution n'a vraiment commencé qu'avec la prise de la Bastille le 14 juillet ; et dire que Mirabeau nomme « encaro » la prétendue « raço » du nom de

---

[84] *Œuvres de Mirabeau*, *op. cit.*, t. I, pp. 57 et 59.

« Nacioun Prouvençalo », c'est oublier l'emploi courant de cette expression à cette époque, notamment par Cappeau, cinq mois plus tard, et surtout tromper le lecteur sur son sens véritable.

On est aussi en droit de s'interroger sur la référence que fait Mistral « i tèms ancian » : hormis les « nations » des étudiants des universités médiévales, nous n'avons aucune attestation de cette expression avant le XVIII[e] s. ; et si l'on en trouve, a-t-elle jamais désigné d'autres populations que celles de la Provence proprement dite ?

Mistral lui-même n'en donne aucune trace dans son *Tresor dóu Felibrige* : au mot *nacioun*, il cite bien « la nacioun prouvençalo », mais sans autre traduction que « la nation provençale » et ajoute :

> Le corps des étudiants des anciennes universités de Montpellier et d'Aix en Provence se divisait en trois *nations*, les Provençaux, les Catalans et les Bourguignons. "Ce sont les trois qui composaient en deça des monts l'ancien royaume et comté de Provence." (De Haitze).

Mistral lexicographe ne contredit donc, ni même ne nuance ce constat : la « nation provençale » de ces universités ne comprenait que des étudiants du « royaume et comté de Provence ». Et ce que nous savons des « alliances » d'étudiants à l'université de Toulouse au XVI[e] s.[85] confirme que la composition de la « nation de Provence » n'avait rien à voir avec l'usage de « la langue d'oc » : bien sûr, les étudiants venus du comté de Provence devaient y être les plus nombreux, mais elle comprenait aussi des étudiants du comtat Venaissin, des possessions du duc de Savoie (Savoie, Bresse, Bugey, Piémont, comté de Nice), et aussi tous

[85] *Liber Nationis Provinciae Provinciarum. Journal des étudiants provençaux à l'Université de Toulouse (1558-1630)*, éd. Mouflard (M-M), B) Texte, La-Roche-sur-Yon, 1965.

ceux, peu nombreux, qui venaient d'Italie, de Suisse et même d'aussi loin que la Hongrie !

Il résulte de tout cela que Mirabeau n'avait rien à faire dans cette démarche propre de Mistral et que celui-ci n'a pas hésité à induire le lecteur dans l'erreur, dans le seul but d'enjoliver cette démarche.

2-4-4 – Une parenthèse : le mot « raço » chez Mistral

Avant d'aller plus loin, il nous parait important de dire quelques mots de l'emploi du mot « raço » par Mistral. Le lecteur du XXI^{e} s. en est incontestablement gêné, et la bienveillance à l'égard de ce grand auteur fait dire qu'il n'emploie pas ce mot dans le sens biologique, mais dans celui d'une lignée de valeurs culturelles.

En fait, une étude attentive portant sur le corpus décrit au § 2-1-1 a permis d'y compter 108 occurrences du mot *raço*. On peut en écarter 18 qui seraient banales en français d'aujourd'hui, car 16 portent sur des races animales, l'espèce humaine dans son ensemble ou des familles nobles et 2 sont constituées par l'expression adverbiale *en raço*, « en vrac ».

Les 90 restantes sont ainsi réparties :

45, soit 50 %, équivalent à *pople* ou a *nacioun*, sans plus ;

36, soit 40 %, ont une connotation génétique plus ou moins forte, qui résulte d'un contexte mentionnant une filiation ou des traits physiques considérés comme distinctifs et héréditaires ; cette acception est d'ailleurs parfaitement décrite aux articles *Raço* et *Raceja* du *Tresor dóu Felibrige* ;

7 seulement, soit 7,8 %, ont une valeur proprement culturelle ;

2 enfin, soit 2,2 %, sont plutôt incongrues : il s'agit de la *race celte* ou *celtique* appliquée à l'ensemble du peuple français vaincu en 1870 ; on voit mal en effet quels traits physiques ou culturels pouvaient subsister dix-neuf siècles après Alésia !

Mais le mot *race* était courant au XIX^{e} s. et on ne pouvait deviner les dérives tragiques que les théories racistes

connaîtraient au XX^e^. On peut même supposer que Mistral en a usé sans mesure, ni précision d'ailleurs, en raison de son poids charnel et émotionnel pour des auditoires ou des lecteurs déjà acquis à ses idées … Perbosc en a usé aussi, dans ses discours autour de 1900 ; les articles *race* et *racejà* du dictionnaire gascon de Palay (1934) et *raça* et *racejar* de l'occitan languedocien d'Alibert (1966) sont très proches de leurs correspondants *Raço* et *Raceja* du *Tresor dóu Felibrige*.

Bien évidemment, les progrès des sciences ont infirmé nombre de théories du XIX^e^ s., y compris en linguisitque, et si l'on ne peut en faire abstraction aujourd'hui, on ne peut non plus reprocher à Mistral plus qu'à un autre d'y avoir adhéré.

2-4-5 – Un long chemin vers la reconnaissance des dialectes

On peut mettre cela au compte de la poésie et du patriotisme provençal de Mistral. Et en un XIX^e^ s. où les "nationalités" secouaient les empires, il a dû croire d'abord que par un retour à la mythique unité linguistique du passé, son provençal littéraire finirait par gagner tout le Midi, lui-même en voie de recouvrer sa non moins mythique indépendance politique de jadis.

Mais le soin qu'il a apporté à son immense œuvre lexicographique qui voulait couvrir tout ce Midi lui a vite révélé l'extraordinaire foisonnement des variantes d'un parler à l'autre, qu'il décrit notamment au premier article de chaque lettre. Philippe Blanchet y voit

> une grande ouverture à la variation, aussi bien par un anti-centralisme qui pose le parler populaire local en pratique linguistique prioritaire, que par prise en compte d'une incontournable diversité du domaine d'oc […].

Il en résulte, toujours selon Ph. Blanchet,

> une position hésitante entre, d'une part, une identification plutôt

philologique d'une seule *langue d'oc*, fondée sur une typologie et non sur la conscience des usagers et, d'autre part, une individuation sociolinguistique de plusieurs langues d'oc, dont notamment un provençal et un gascon spécifiques.

Sans doute Mistral fut-il assez intelligent pour s'en rendre compte, mais il a gardé cela pour lui, car l'avouer eût été funeste à la conduite du Félibrige, fondé sur le mythe de l'unité linguistique de cette « langue provençale » venue du fond des siècles. Cela pourrait expliquer qu'il ait refusé « (par manque de temps, dit-il …) d'écrire une préface au dictionnaire »[86]. Pourtant, le sous-titre même de l'ouvrage « Dictionnaire provençal-français embrassant les divers dialectes de la langue d'oc » aurait voulu que l'auteur fît en tête une présentation rigoureuse de cette « langue » et des « dialectes et sous-dialectes » qui la composent. Faute d'avoir pu ni probablement su la faire, Mistral en a renvoyé un abrégé à l'article *Dialèite*, pas toujours cohérent avec d'autres articles.

Mais les hésitations et incohérences de ses écrits sont sans doute les symptômes d'une longue prise de conscience de l'irréalisme de ses vues de jeunesse.

Il dut s'apercevoir d'abord que l'unification linguistique n'était pas nécessaire pour la "Renaissance" du « provençal » au sens large. Il le dit indirectement dans sa causerie du 25 novembre 1882 déjà citée, *Lou Felibrige e l'empèri dóu soulèu* : la langue grecque fut à sa plus belle époque une langue divisée en dialectes, alors que son unification, « quand le Roi Alexandre eut fait tomber la liberté », fut suivie de la décadence de la littérature grecque ; d'où cette phrase facilement transposable au domaine d'oc : « la diversité des parlers n'empêche pas […] les chefs-d'œuvre d'éclore ».

---

[86] Bouvier (J. C.), préface à sa réédition du *Tresor*, Aix-en-Provence, 1983, p. 23.

Et trente ans plus tard, à un an de son départ de ce monde, on trouve en quelque sorte l'aboutissement de sa réflexion dans une lettre du 7 mars 1913 à l'instituteur languedocien Pierre Joseph Bédard qui venait de lui exposer les thèses orthographiques de Perbosc et Estieu :

> L'unification absolue de notre graphie demanderait l'abolition des dialectes - et cette abolition ne pourrait se faire que par l'influence d'une capitale politique où règnerait notre langue. La force des choses empêchera toujours cela - et c'est perdre son temps que de vouloir agir contre la nécessité.
>
> Il faut laisser, je crois, le triomphe de la meilleure orthographe à l'intelligence des meilleurs écrivains de la langue, car leur intérêt est d'être lus et compris de tous et, en même temps, de se rattacher au grand mât de nos traditions, qui est le roman et le latin […].
>
> Méfions-nous des grammairiens qui ne sont bons que pour coucher les langues sur le lit de Procuste - et laissons aux poètes le droit de chanter et d'écrire à leur goût, et aussi à leurs risques, les chansons qu'ils nous composent, et ça suffit[87].

2-4-6 – Mais reconnaissance tardive, sans actes probants

Le caractère tardif de cet aveu de la légitimité littéraire de tous les dialectes explique sans doute l'absence d'actes probants dans la pratique de Mistral.

D'abord, l'orientation première du dictionnaire, telle que nous l'avons rappelée plus haut (§ 2-4-1), en a fait du provençal (de Provence) le parler directeur (cf. § 2-3-2).

Quant aux autres écrits, ils nomment sans cesse le **provençal**, par « prouvençau », substantif ou adjectif dans son acception linguistique, « lengo prouvençalo » et même « lengo de Prouvènço » dans *Memòri e Raconte*. Ainsi en avons-nous compté quelque **130** occurrences, essentiellement dans les œuvres en

[87] Lettre citée par H. Barthés, *op. cit*, pp. 291-3. d'après *Vivo Prouvènço !* de juin 1913.

prose. Très loin derrière le provençal, le nom du **gascon** n'a qu'**une** occurrence, dans l'*Aiòli* n° 110 de 1894, mais il est alors au même plan que le provençal, comme nous l'avons vu plus haut, à la fin du § 2-3-4. Et **rien** pour tous les **autres** noms de parlers d'oc, même ceux reconnus par le *Tresor*. Mais paradoxalement, le catalan est nommé une fois, dans *Memori e Raconte*, XII *Font-segugno*, quand Mistral donne le correspondant catalan du cantique provençal où il est question des « sèt felibre de la Lèi ».

On peut même s'étonner que, dans le discours de la Ste-Estelle d'Avignon de 1879 déjà cité (§ 2-3-10), *L'ourganisacioun dóu Felibrige*, le Limousin Camille Chabaneau soit présenté comme faisant à Montpellier « publicamen, óuficialamen, un cours de prouvençau » ; et que l'abbé Léonce Couture, un des premiers spécialistes du gascon, y soit cité comme « *proufessant* [à Toulouse] *l'ensignamen di letro prouvençalo* ».

Nous n'avons trouvé aucune trace de discours que Mistral eût prononcé dans un parler autre que le provençal, obligeant ses auditeurs à comprendre son parler, et sans penser à dire au moins quelques mots dans la langue d'oc locale, comme le Pape sait si bien le faire dans ses voyages, ou même le Général de Gaulle au Mexique : « …*la mano en la mano*… ». Il en était même fier, puisqu'il écrivait dans sa lettre du 7 mars 1913 citée ci-dessus :

> [dans] les félibrées, mes discours et chansons étaient autant écoutés et compris à Béziers, à Carcassonne, à Toulouse, à Pau, à Albi, etc… qu'à Montpellier, à Marseille, à Toulon, à Nice, à Aix.

En revanche, nous avons vu vers la fin du § 2-3-4 que par deux fois au moins, un texte gascon avait dû être traduit pour être compris hors de la Gascogne.

Dans son discours de la Ste-Estelle de Sceaux du 25 mai 1884, il caractérise la langue de Provence et du Midi comme celle où l'on dit « *Ma maire !* », en oubliant qu'on dit « *Ma may !* » en

gascon …

Enfin, une anecdote rapportée par Michel Camélat donne encore à penser : dans une lettre du 15 aout 1955 à André Pic[88], ce grand écrivain gascon évoque l'art des personnages devenus célèbres, tels Jasmin et Mistral, pour soigner leur propre publicité auprès des gens en vue et de ce que nous appelons depuis les médias. Et de conter un fait qu'il n'a pas oublié après plus d'un demi-siècle. Mistral (74 ans) reçoit Adrien Planté (63 ans), maire d'Orthez et député, *capdau* (président) de l'*Escole Gastoû Febus*, alors seule école félibréenne de Gascogne et Béarn, et Camélat lui-même (33 ans) ; ceux-ci comptent parmi les fondateurs de l'*Escole*, sont Majoraux du Félibrige et avaient reçu Mistral trois ans plus tôt à Pau pour la Ste-Estelle de 1901 (traduit du gascon) :

> en 1904, comme Mistral nous faisait visiter, Planté et moi, les 3 salles du premier *Museon Arlaten*, un monsieur de Paris en redingote et gibus, entre dans la salle, salue Mistral de « Mon cher maître » [en français chez Camélat] et tous deux s'inclinent. Et, aussitôt, le Père de Maillane oublie les deux Gascons venus de Pau exprès pour lui. Et il ne nous a rejoints qu'après avoir fait le tour du *Museon* et donné tant et tant de renseignements au monsieur de Paris …

2-4-7 – Le malaise des non-Provençaux

Un jour, un responsable occitaniste du Périgord se plaignait ouvertement du sort réservé à son limousin par les instances supérieures - et donc languedociennes - de l'*Institut d'études occitanes* ; et d'en tirer que les « sections et groupes locaux [ont pour] seule fonction […] de boucher un trou sur la carte (bien grande, vous voyez …) de l'Occitanie. »

---

[88] Camelat (M.), *Letres causides de Miqueu de Camelat a Andrèu Pic*, Pau, p. 97.

De même, on en vient à se demander si, finalement, Mistral considérait les autres provinces d'oc autrement que comme des "colonies", pourvoyeuses de "supplétifs" à l'armée des félibres provençaux ; car si l'on a pu voir qu'il ne nomme jamais ou presque leur langue, il sait en nommer le territoire et les habitants !

La conséquence en aura été le refus des Catalans de 1876 (cf. § 2-3-10), et ce sera la dissidence occitaniste dès la fin du XIX[e] s. (cf. § 3-2-1)[89].

Chapitre III - Après Mistral

Section I – Le Félibrige

3-1-1 – Les statuts successifs du Félibrige

On a déjà rappelé (§ 2-4-1) que le Félibrige est né à la Ste-Estelle de 1854, mais ce ne fut d'abord qu'une réunion d'amis sans statut juridique. En **1876**, pour assurer l'avenir de la « Cause », Mistral fait adopter les statuts de l'association à la première Ste-Estelle d'Avignon :

> Le Félibrige est l'association des amis de la langue d'Oc fondée à la Ste-Estelle le 21 Mai du bel an de Dieu 1854, constituée par délibération adoptée aux Jeux Floraux de Ste-Anne d'Agde et consignée dans l'*Almanach provençal* de 1863. Il s'est organisé dans la grande assemblée réunie en Avignon le 21 Mai 1876. Suit le Statut révisé et voté par tous les Félibres :
>
> Le Félibrige est établi pour garder à jamais à la Provence, sa langue, ses couleurs, sa grâce naturelle, son honneur national, ses traditions historiques et ses coutumes populaires. Nous entendons par Provence le Midi tout entier comme on l'entendait aux siècles de notre indépendance, car le mot de Provence voulant dire province, chacun peut le comprendre comme signifiant le pays où il

[89] Voir aussi Rémy Venture, « Le prix Mistral », *La France latine* n° 141, 2005.

est né. Telle est la Cause Félibréenne.

On remarque le style poétique et exalté, et en même temps le manque de rigueur juridique - pourtant Mistral avait reçu une formation de juriste - qui donne à « Prouvènço » une acception qui ne fut même pas celle de la *Provincia* romaine, et qu'elle n'a jamais eu depuis, comme on a pu le voir au Chapitre I^er^.

Mais Mistral sut revenir en arrière dans le *Tresor* :

> **Prouvènço**, […] s. f. La Provence, pays de France borné à l'orient par les Alpes, au midi par la Méditerranée, à l'occident par le Rhône et au nord par une ligne qui peut aller d'Embrun à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Nice et Monaco en font partie et Aix en est la capitale.

Néanmoins, le provençal, et spécialement le rhodanien de Mistral, sera la seule langue des actes officiels du Félibrige.

En 1888, Mistral abandonnera formellement la présidence de l'association, pour l'habituer à fonctionner sans lui, mais sa stature lui en conservera pratiquement la haute direction. Il mourra en 1914.

Lui succèderont d'abord Joseph Roumanille (1888-1891) et Félix Gras (1891-1901) ; celui-ci est le premier à remplacer « prouvençau » par « lengo d'O » dans les discours de la Ste-Estelle[90].

Dévoluy succède à Gras comme *capoulié* (président). En **1904**, il fait adopter de nouveaux statuts où on lit notamment :

> Article 2 - Le Félibrige se donne pour mission de susciter dans toute la terre d'Oc les esprits du terroir, de faire fleurir tous les parlers locaux, de maintenir la connaissance de sa dignité et de sa beauté.

---

[90] Bérengier (P.), *Li discours de Santo-Estello*, 1986, p. 243.

> Il se donne aussi pour but de développer la conscience de l'unité superbe de La Langue d'Oc dans ses riches floraisons dialectales.

Et l'article 4 du règlement intérieur est ainsi rédigé :

> Les décisions et documents officiels de l'association sont rédigés dans la langue provençale de Mireille et Calendau, en considération de l'honneur mondial que ces chefs-d'œuvre ont conquis à La Langue d'Oc.

Il n'y a qu'une « terre d'Oc », et tous les « parlers locaux » font une seule « Langue d'Oc ». Mais son « unité superbe » n'est aucunement opérationnelle, car « ses riches floraisons dialectales » mentionnées aussitôt après empêchent l'adoption d'une grammaire et d'un lexique unitaires, condition de cette fameuse « unité ».

Cependant, l'art. 4 du règlement intérieur, sans doute rédigé par Dévoluy après l'octroi du prix Nobel à Mistral, donne au mot « *lengo* » deux acceptions différentes : dans « *lengo prouvençalo de Mirèio e Calendau* », c'est une langue concrète, définie par deux chefs-d'œuvre, et enfin limitée à la Provence ; dans « *La Langue d'Oc* », c'est une abstraction, désignant collectivement plusieurs langues réelles. Dans le premier sens, on peut présenter un lexique et une grammaire de la « *lengo* », pas dans le second.

En 1910, Valère Bernard succède à Dévoluy. En **1911**, il change encore les statuts ; l'article 2 reprend la formule de 1876, mais ce ne sont plus la langue et autres éléments culturels de la Provence qu'il faut garder, ce sont ceux de la « nation occitane ». Selon l'article 11, l'organisation territoriale correspond, « autant que possible, aux anciennes provinces de l'Occitanie ou aux grands dialectes de La Langue d'Oc ».

Peu avant, il est vrai, en avril 1908, Mistral avait écrit au Majoral Prosper Estieu une lettre où l'on pouvait lire :

> La vision poétique et nationale du Midi, quand je regarde vers Toulouse m'apparaît comme un arc-en-ciel qui reposerait d'une part sur la *Canson de la Crotzade*, de l'autre sur les chants d'Estièu et de Perbosc, et sous cet arc-en-ciel, signe superbe d'alliance et de réconciliation, je vois briller l'espérance du beau temps à venir.

Cette lettre et l'apparition dans les statuts de la « nation occitane » et de « l'Occitanie » témoignent probablement de l'espoir que cette concession lexicale allait limiter les dégâts causés par le "schisme" orthographique évoqué plus haut (§ 2-4-5). Ce fut en vain !

Toujours est-il que « occitan » et « Occitanie » allaient disparaitre dans les statuts adoptés en **1933** à l'initiative de Marius Jouveau (*capoulié* 1923-1941), et qu'ils n'ont pas réapparu à ce jour.

Son fils, René Jouveau (*capoulié* 1971-1982) allait par ailleurs accepter que les comptes rendus d'activité des maintenances publiés dans le bulletin *Lou Felibrige* soient écrits dans la langue et la graphie choisies par leur auteur[91].

Actuellement, le Félibrige est régi par les statuts adoptés en **1997**, Pierre Fabre étant *capoulié*. À l'article 1er, il est question des « pays d'Oc » ; et surtout, l'article 2 n'a pas grand chose à envier à celui de la Constitution de la France en ce qui concerne l'exclusivité du provençal rhodanien comme langue officielle :

> Article 2 : La langue officielle du FÉLIBRIGE est la langue de Frédéric MISTRAL et tous les actes officiels seront rédigés dans cette langue, telle que définie dans les œuvres mistraliennes, à l'exception des actes officiels des Maintenances qui pourront être rédigés dans la langue de l'endroit.
>
> Chaque Félibre a la liberté, cela dit, d'employer le parler d'Oc qui lui plait et de l'écrire de la façon qui lui convient le mieux.

---

[91] Bérengier (P.), *Ibid.*, p. 250.

Le Félibrige reste donc délibérément attaché à la suprématie du provençal mistralien, comme déjà en 1904, mais s'il exclut les autres "parlers" d'oc de ses actes officiels, c'est logiquement que, pour lui, les différences qui les séparent du provençal les rendent impropres à exprimer la pensée officielle du mouvement.

En outre, opposer « **la** langue de Frédéric Mistral » à « **la** langue de l'endroit » de chaque maintenance, c'est admettre qu'il y a au moins **sept langues** puisque le Félibrige compte **sept maintenances**, dont celle de « Catalogne-Roussillon », avec le catalan pour « la langue de l'endroit ».

Le second alinéa de l'article consacre nettement et heureusement l'égalité littéraire de tous les « *parla d'O* » et la liberté totale de graphie, très loin du caporalisme occitaniste. Mais c'était déjà dans la lettre de Mistral du 7 mars 1913 déjà citée (§ 2-4-5).

3-1-2 – Ronjat et le « provençal »

Pour rapide qu'elle soit, cette revue du Félibrige d'après Mistral ne peut passer sous silence l'œuvre du Provençal Jules Ronjat (1864-1925), sa *Grammaire istorique des parlers* ***provençaux*** *modernes* en 4 tomes publiés entre 1930 et 1941. Revenant en arrière sur la substitution de « langue d'oc » au « provençal » "étendu" de Mistral, il justifie ainsi son propre choix (Introduction, t. I, p. XVII) :

> On entend ici par provençaux les parlers du S. de la Gaule romane. Cette expression prête à la critique, parce qu'on peut l'employer aussi pour désigner spécialement les parlers de la Provence proprement dite. Mais on la préférera sans doute à toute autre si l'on pense, avec P. Meyer, qu'on ne saurait en trouver de meilleure. *Langue d'oc* n'est qu'un surnom, qui, d'autre part, alourdit la frase : p. ex. *sintaxe provençale moderne* ou *fonétique néo-provençale* est plus élégant que *sintaxe ou fonétique de la langue d'oc*. *Occitanique* ou *occitanien* est une adaptation assez barbare de l'expression précédente. Le mot *provençal* sonne bien ;

> il est consacré par une possession d'état plusieurs fois séculaire ; il est employé dans la plupart des publications scientifiques ; il est adopté par les écrivains méridionaux contemporains vraiment conscients de la dignité de leur langue. On peut du reste éviter, sans trop de lourdeur dans le stile, l'anfibologie signalée plus aut.

La « possession d'état » est un concept juridique de l'état des personnes qui se comprend assez facilement : il y a des siècles que cette langue porte tel nom, le droit consacre donc ce nom. Mais Ronjat n'apporte pas la preuve de cette « possession », et le chapitre Ier a montré qu'en dehors de la Provence, ce ne fut jamais le nom que les populations donnèrent à leur langue ; et aussi que « gascon » et « béarnais » ont été en usage ininterrompu, l'un depuis 1356, l'autre depuis 1554 ; Ronjat n'a sans doute pas eu vent de cette « possession d'état ». Et, de toute façon, il n'a pas été suivi.

3-1-3 – Le Félibrige de Gascogne et Béarn : « *les* langues d'oc »

Les Félibres gascons et béarnais ont refusé très tôt l'hégémonie provençale, mais il est vraisemblable que la continuité remarquable de l'écrit gascon depuis le Moyen Âge leur a évité la rupture occitaniste et fait passer au second plan leur refus de cette hégémonie.

Dès 1891, l'abbé **Léopold Dardy**, folkloriste de l'Albret, écarte toute subordination du gascon au provençal[92] :

> Les écarts qui existent entre notre dialecte et le provençal sont tels que je n'ai pas à dire pourquoi je n'accepte pas certaines concessions de priorité, de droit d'aînesse en faveur de ce dernier. Notre degré de parenté avec la langue de Mistral est des plus éloignés, et la prétention de lui subordonner toute la famille de la langue romane ne saurait nous atteindre ; nous sommes d'un foyer bien distinct, bien différent, bien indépendant. La meilleure preuve

[92] Dardy (L.), *Anthologie populaire du Labrit*, Gavaudan (A. de) rééd., Albi, 1984, T. I, pp. 31-33.

> à l'appui serait de faire parler ensemble un vrai provençal et un vrai gascon, le gascon croirait entendre un italien, et le provençal un espagnol. L'idiome est d'ailleurs pour chaque province comme pour les nations une providentielle délimitation contre le capricieux morcellement qui n'atteindra jamais le caractère distinctif, les coutumes et le parler des populations comme il fait le territoire. La Provence, le Languedoc, la Gascogne gardent ainsi dans leur dialecte leur ancienne démarcation que les cartes officielles n'ont pas fait disparaître, et que n'affecteront pas davantage des prétentions que rien ne justifie.
>
> […] « La gerbe que j'ai moissonnée dans le champ de la **langue gasconne** constitue un génie littéraire fort original dont les poétiques inspirations, ignorées jusqu'ici, sont près de s'éteindre.

En 1892, en dehors de tout mouvement culturel, les **érudits bayonnais** chargés par leur ville d'éditer le *Livre des Établissements de Bayonne* (entrepris en 1336), n'ont que les mots « gascon » (11 occ.) ou « langue gasconne » pour désigner l'idiome de 463 des 530 documents publiés :

> Les documents du LIVRE DES ÉTABLISSEMENTS sont écrits en quatre langues : le gascon bayonnais, le latin, le français et l'espagnol. Gascon et latin sont en général correctement écrits, mais l'unique pièce espagnole et surtout les copies de pièces françaises offrent, en de très nombreux endroits, des fantaisies d'expression et d'orthographe singulières qui prouvent bien que la *langue d'oil* [en *italique* dans le texte] était absolument inconnue de nos scribes du XIV^{e} siècle (p. XXVIII).

De plus, en opposant la langue gasconne locale à la « langue d'oil » et en ignorant l'expression même de « langue d'oc », ces érudits supposaient la pluralité des langues d'oc.

En 1901, c'est encore un prêtre, félibre, l'abbé **Césaire Daugé** d'Aire-sur-Adour ; qui souhaitait l'élaboration de grammaires de « tous les dialectes qui sont parlés des Pyrénées à la Garonne »,

d'où une commission tirerait une orthographe unifiée « de **la langue gasconne** »[93] ; ce qui n'empêcha pas Mistral, destinataire de la dédicace, de mentionner dans sa réponse « **le** *parler du Midi*, de la Gascogne à la Provence ».

En 1906, le Majoral Jean-Victor Lalanne, secrétaire général de l'*Escole Gastou Febus* et son futur *capdau* (président) (1919-1923), fait l'éloge du Provençal Jules Ronjat qui vient de verser une cotisation à vie de 200 francs or ; et d'ajouter « *Dab lou me beroy aysiè, qu'escriu e que debise* ***toutes las loéngues d'O****…* » (toutes **les langues d'Oc**)[94].

Son successeur à la tête de l'*Escole Gastoû Febus*, **Simin Palay**, n'a apparemment jamais écrit ouvertement que le gascon fût autre chose qu'un dialecte de la langue d'oc. Mais en pratique, s'il n'a jamais perdu de vue ses affinités avec les autres parlers d'oc, il l'a toujours traité comme une langue autonome. Et surtout, devant les prétentions du poète provençal Sully-André Peyre d'imposer aux écrivains d'oc de n'écrire que dans le provençal de Mistral, il a "poussé" un « Cri de doctrine » qui affirme sans équivoque que provençal et gascon sont des langues différentes :

> Comme **chaque langue** a son esprit, un génie propre que nous portons en nous à la naissance, S.-A. Peyre niera-t-il que celui qui aurait abandonné sa langue maternelle pour une autre perdrait beaucoup au change ? Car il en serait, pour me servir d'un exemple facile, comme d'un primaire qui s'exprime en français : il fait toujours une traduction et… *traduttore traditore*. Non ! à chacun ce qui lui est propre par droit de naissance. Quand S.-A. Peyre rime en français, comme il le connaît très bien il ne fait pas une traduction du languedocien, mais tous n'ont pas sa compétence, et j'ai le

[93] Daugé (C.), *Flous de Lane*, Aire, 1901, p. XV.
[94] « U beroy etsémple », *Reclams de Biarn e Gascougne*, Juin 1906, p. 113.

> sentiment que celui qui aurait appris le provençal dans les livres y perdrait une bonne part de sa personnalité. Et enfin, dans son pays natal, la plupart de ses compatriotes perdraient une grande part de son œuvre[95].

Quant au pluriel de « langues d'Oc », il reviendra sans doute plus d'une fois chez les auteurs gascons. Par exemple, le professeur agrégé René Cuzacq[96] ; ou encore chez les responsables de l'*Escole* ; comme le *capdau* Denis Palu-Laboureu, professeur de lycée, dans son discours de l'assemblée générale du 1er mai 1977 : « tous ceux qui travaillent à maintenir et faire fleurir le **gascon et** toutes les **autres langues d'Oc**. »[97] ; et l'année suivante, à la Ste-Estelle d'Avignon, Micheline Turon, "reine" du Félibrige, achève son toast par ces mots : « je lève [la Coupe Sante] au Félibrige et à la vie des **langues d'Oc**. »[98].

En 1985, enfin, ces mêmes *Reclams*, dirigés par Jean Salles-Loustau, publiaient dans leur n° 3/4-1985, p. 45, une intéressante étude de R. Saint-Guilhem, *L'influence du français sur le gascon*, qui s'ouvrait par ces mots : « La **langue gasconne** appartient au **groupe des langues d'oc** ». Certes, le numéro suivant (5/6-1985, p. 95), publiait la « Reaccion » d'un certain Pèire Baile pour qui cet article était « une honte pour une revue littéraire gasconne » et qui y voyait « les réflexions profondes d'un analphabète ». Le ton et l'absence totale de démonstration auraient suffi à juger cette « Reaccion » ; de fait, un troisième numéro (7/8/9/10-1985, p. 154) allait publier « avec le plus grand plaisir » un complément que R. Saint-Guilhem avait adressé à la revue, et « les langues d'oc » y étaient encore mentionnées.

---

[95] « Lou dret de cap d'obre », *Reclams…*, 1958, pp. 2-3).
[96] Cuzacq (R.), *Généralités sur la langue gasconne et le gascon des Lande*s, Mont-de-Marsan, 1950, pp. 5, 7, 11, etc.
[97] *Reclams …*, 7/8-1977, p. 101.
[98] *Reclams…*, 9/10-1978, p. 133.

Section II – L'Occitanisme

3-2-1 – Le rôle d'Antonin Perbosc (1861-1944)

On ne peut évoquer sérieusement l'occitanisme sans nommer celui qui l'a en quelque sorte fondé, l'instituteur languedocien Antonin Perbosc, avec son ami et confrère Prosper Estieu (1860-1939). L'un et l'autre appartenaient au Félibrige et furent nommés majoraux, respectivement en 1892 et 1900.

Ils étaient pourtant en désaccord avec ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui le centralisme provençal du Félibrige. Mistral l'avait en effet fondé sur le modèle du *Consistori del Gay Saber* de Toulouse qui, avec ses *Leys d'Amors*, voulait faire de l'idiome toulousain la langue littéraire de toutes les terres d'oc, Gascogne et Provence exceptées (§ 1-3-3) ; allant plus loin, Mistral avait annexé la Gascogne, et déplacé le centre de référence dans sa Provence rhodanienne. Mais cela ne pouvait satisfaire que les Provençaux, comme Perbosc l'écrit clairement dans deux textes languedociens de 1905[99] :

- en faisant l'éloge de l'abbé limousin Joseph Roux qui avait amorcé un mouvement de résistance à l'hégémonie provençale et qui venait de mourir :

> il est le précurseur de la véritable Renaissance occitane. La symbolique étoile de Font Ségugne, qui, grâce au génie de Mistral, a répandu sa lueur sur tout le monde littéraire, n'en est pas moins l'étoile provençale, rien que l'étoile provençale (et encore, il faut penser à une Provence isolée dans le temps et l'espace) ;

- sous le titre *Occitanisme e provençalisme*, il réagit à la prétention du *capoulié* Dévoluy d'imposer le parler de Mistral, exalté par le prix Nobel de 1904. Il y a longtemps, écrit-il, que ce but était dans les esprits de « trois ou quatre majoraux de

[99] Dans *Manifestes occitans* (*op. cit.*).

Provence », mais ils le tenaient secret, sachant bien que les non-Provençaux ne pourraient l'accepter. Certes, trente ans plus tôt (donc vers 1875)

> les gardiens de ce lourd "secret" se hasardèrent à le dévoiler assez clairement, et quelques rares félibres de cette rive-ci du Rhône le comprirent jusqu'à rimer en parler de *Mirèio* leurs poésies languedociennes. Mais il se trouva vite de vaillants réfractaires qui se rebellèrent énergiquement contre cette entreprise de provençalisation (*provençalizadura* en oc !).

D'où la mise du projet sous le boisseau.

Or 1875, c'est juste avant le refus catalan de 1876 (§ 2-3-10) et le premier écrit de l'abbé Roux en graphie médiévale …

3-2-2 – Les "drapeaux" de l'occitanisme

Ces "drapeaux", ce sont les mots de la "dissidence" occitane et sa graphie qui veut faire revivre celle des Troubadours.

Pour ce qui est des mots, Perbosc n'a évidemment jamais nommé sa langue « provençal », mais « *lenga d'Oc* », expression qui avait le mérite d'avoir eu cette acception avant 1360, même si c'était en dehors du domaine de cette langue (cf. § 1-7-1).

En revanche, bien que « occitanien » et « occitanique » n'aient aucune légitimité historique (§ 1-6-1) et que « **Occitanie** » n'ait historiquement désigné que le seul Languedoc, Perbosc va adopter l'adjectif « **occitan** » en 1896 et le nom « **Occitanie** » en 1904, sans pour autant abandonner l'expression « *païs d'Oc* ».

Mais Perbosc n'a pas besoin du substantif « occitan » pour désigner la langue elle-même, puis qu'il a « *lenga d'Oc* ».

Ce n'est guère qu'à partir des années 1930, et d'abord seulement dans les milieux régionalistes du Languedoc, que « **occitan** » commençera à concurrencer la vieille expression « langue d'oc ». Ainsi, la *Gramatica occitana* d'Alibert (1935) compte encore 23 occ. de « *lenga d'Oc* » pour 45 du substantif

« *occitan* », dont 17 visent expressément l'occitan *vièlh* ou *ancian* ; plus 21 occ. de l'adjectif.

La loi Deixonne du 11 janvier 1951, aujourd'hui abrogée, n'usera pas du substantif « occitan » mais de l'adjectif dans l'expression « langue occitane », contrairement aux autres idiomes tous nommés par le substantif.

« **Occitanie** » ne sera réellement utilisé qu'après 1945, et quasi exclusivement dans la presse et les ouvrages militants.

Quant à la graphie de type médiéval, elle fut d'abord pour l'abbé Roux, Perbosc et Estieu un moyen de s'opposer à Mistral (cf. § 2-4-5). Elle sera théorisée par Alibert dans sa *Gramatica* et quasiment seule utilisée par l'école dans le cadre de la loi Deixonne, donc après 1951, et en dehors du domaine provençal resté très attaché à la graphie moderne de Mistral.

3-2-3 – L'occitanisme concurrence le Félibrige

Né dans le Félibrige, le courant occitaniste partage son dogme de l'unité de l'idiome roman du Midi ; loin de reconnaître en effet à tous les "dialectes" d'oc une égale aptitude à l'écrit littéraire, Perbosc et Estieu et leurs successeurs vont tout simplement remplacer l'hégémonie du provençal par celle du languedocien : avec les mêmes visées territoriales que Mistral, l'occitanisme "remet la balle au centre" et combine les visées de 1356 à celles de 1854.

Ce mouvement s'est principalement développé en Languedoc, et s'est de plus en plus chargé d'une vision politique tendant à réunir les pays d'oc en une « Occitanie » dotée d'autonomie politique, voire indépendante.

Sans nous étendre davantage sur ce mouvement, nous pouvons faire un constat : il suffit de remplacer dans les écrits de Mistral les mots « *lengo d'O* », « *lengo prouvençalo* » et « *prouvençau* » par « *occitan* », « *Miejour* » par « *Occitania* » pour retrouver le discours occitaniste, des origines à nos jours ; on dirait donc

aujourd'hui, que Camille Chabaneau faisait un cours d'occitan et que Léonce Couture enseignait les lettres occitanes (cf. § 2-4-6).

Ce qui permet à Ph. Martel de voir dans le Félibrige la « première forme d'occitanisme »[100]. Et réciproquement, l'Occitanisme apparait comme un Félibrige bis : ses "pères", l'abbé Roux et les instituteurs Perbosc et Estieu n'étaient-ils pas tous majoraux du Félibrige ?

Certes, comme l'écrit Ph. Blanchet (*op. cit.*), on ne doit pas croire « que ceux qui ont imaginé une langue d'oc unique, voire un occitan officiel doté d'une norme standard, il y a maintenant cent ans, et que ceux qui y croient encore, sont insensés. […] Dans un autre contexte, ils auraient peut-être raison. » Mais comme l'avait compris Mistral dans sa lettre du 7 mars 1913 déjà citée (§ 2-4-5), l'unification de la langue par disparition des dialectes était déjà une chimère, à plus forte raison aujourd'hui où la langue unifiée qui supplante les « dialectes » est le français que tout le monde pratique.

Conclusion

« la langue d'oc », singulier illusoire

Le chapitre I[er] nous a montré que « langue d'oc » était peut-être d'abord apparu en pays d'oïl avant les années 1280, comme expression populaire pour désigner les parlers du Midi du royaume - donc sans l'actuelle Provence ni même la Gascogne - qu'elle n'a probablement jamais eu cours dans le Midi avec une telle signification, et qu'après 1360, elle n'a plus désigné que des territoires, devenus finalement la province du Languedoc. Mais il n'a pu rencontrer aucun texte autochtone usant de « *oc* » pour caractériser l'ensemble gallo-roman méridional, ou exprimant une conscience de son unité linguistique. Alors que la Gascogne et sa langue en ont toujours été distinguées.

---

[100] *Félibres et Félibrige 1876-1947*, *op. cit.*, p. 48.

Le chapitre II a montré ensuite que Mistral s'était un peu servi de « *lengo d'O* » pour désigner cet ensemble linguistique « *dis Aup i Pirenèu* », selon l'expression célèbre de son poème *I Troubaire catalan* de 1861 ; cela laissait même entendre qu'il y comptait probablement le catalan, tout comme le fait qu'en 1880 il ait vu un « fils de la terre d'Oc » en la personne de l'écrivain catalan Balaguer. Mais surtout, on a pu voir qu'à « *lengo d'O* » Mistral avait largement préféré le mot « *prouvençau* », qui désignait aussi bien la seule langue de Provence moderne, selon le contexte.

Ce chapitre a aussi montré que tout en mentionnant dans le *Tresor dóu Felibrige* sept « principaux dialectes de la langue d'Oc moderne », Mistral les avait pratiquement ignorés tout au long de ses écrits pour ne connaitre que son *prouvençau* de Provence et qu'il avait cru - au moins au début - que celui-ci les remplacerait tous un jour. Mais en 1894, il avait laissé échapper une phrase où le *gascoun* figurait à parité avec le *bretoun* et le *prouvençau* ; et sur ses derniers jours, sa lettre du 7 mars 1913 avait admis que les conditions ne seraient jamais réunies pour parvenir à « l'abolition des dialectes ».

Le chapitre III enfin nous a surtout montré que par ses statuts, le Félibrige avait toujours mis en avant l'unité de la « langue d'oc » et la supériorité du provençal mistralien, seul admis pour les textes officiels de l'association. Mais nous avons vu aussi qu'il avait fait progressivement une place aux autres "dialectes", pour finalement les accepter en 1997 comme « *lengo de l'endré* » dans les actes officiels des maintenances ; avec pour conséquence de reconnaitre implicitement autant de « langues (d'oc) de l'endroit » qu'il y a de maintenances, celle de *Catalougno-Roussihoun* étant la langue catalane.

Du reste, l'Occitanisme admet de même l'existence d'une pluralité d'« occitans », puisqu'il est obligé de distinguer l'« occitan de Provence », l'« occitan d'Auvergne », l'« occitan de

Gascogne », etc.

Dès lors, marteler « langue d'oc, langue unitaire » ou « occitan, langue unitaire » relève de la répétition mécanique de slogans, n'est d'aucune utilité pour mener à une impossible unification linguistique et dénote tout simplement une absence totale de réflexion sur les réalités du monde dit « d'oc », et cela depuis les origines.

À moins de continuer à se payer de mots, il faut donc convenir que ce qui reste des parlers d'oc oblige à les traiter comme des **langues d'oc** ayant chacune un nom bien reconnu des populations, sa grammaire et son lexique, et admettant la variation interne de ses parlers. C'est leur seule chance de pouvoir continuer à vivre.

Mais la **pluralité** des langues d'oc réelles peut parfaitement se concilier avec une **unité** de cœur, une alliance, comme ce fut le cas en Arles le 17 mars 2007.

Pour Mistral, justement, « *Dis Aup i Pirenèu* », c'était à l'origine l'alliance avec les Catalans, qui sont hors de la « langue d'oc » moderne ; et dans son poème devenu l'hymne du Félibrige, la fameuse *Coupo santo* « *que nous vèn di Catalan* » symbolise cette alliance, que les Provençaux (de Provence) étendent à tous les tenants des autres langues d'oc.

N'est-ce pas cela la vraie leçon de Mistral ?

Jean Lafitte et Guilhem Pépin

Le choix de l'option " provençal " : un engagement provençaliste ?

L'enquête dont les résultats sont présentés ici est issue d'une recherche sur les formes culturelles provençalistes – recherche qui constitue un volet de ma thèse. Elle avait dans ce cadre un double objectif : elle devait cerner les caractéristiques sociales et les motivations des élèves qui choisissent de suivre un enseignement de Provençal afin de comprendre pourquoi cette langue est étudiée alors qu'elle est très fortement marginalisée dans l'espace public. Mais l'enquête devait aussi étudier les rapports que les élèves et leurs familles entretiennent avec les pratiques culturelles " provençalistes " : l'hypothèse, ici, est que la permanence de certaines pratiques culturelles locales est étroitement liée à la pratique ou au moins à la compréhension de la langue.

Le premier objectif ne pose pas de problème particulier : chercher à cerner les caractéristiques sociales et les motivations des élèves à travers un questionnaire qu'ils doivent eux-mêmes renseigner peut même faire figure de cas d'école. La cible choisie a en outre l'avantage d'homogénéiser la population enquêtée quant à son âge (l'âge moyen est de 16.93 ans avec un écart-type de 1.21 et des valeurs comprises entre 15 et 21 ans) et son niveau scolaire (tous les élèves sont bien sûr au lycée, mais ils sont en plus tous dans l'enseignement général : 20.9% sont en Seconde, 24.8% en Première et 54.3% en Terminale)[1]. Cette homogénéité facilite l'interprétation des résultats en éliminant des " variables écrans " parfois gênantes.

Mais il peut paraître curieux d'explorer les publics de l'offre culturelle provençaliste à travers des adolescents qui semblent éloignés des représentations qu'on se fait communément de ce type de public (le sens commun l'imagine plutôt vieillissant et

[1] Cette surreprésentation des terminales n'est pas gênante : elle reflète simplement une situation propre à l'enseignement du provençal : beaucoup d'élèves choisissent tardivement l'option pour des motifs stratégiques (cf. *supra*).

passéiste malgré les enquêtes de terrain portant sur le sujet[2]). Qui plus est, les pratiques culturelles des adultes sont assez différentes de celles des adolescents. J'ai pourtant considéré que, même si les pratiques des enfants ne recoupent pas toujours celles de leurs parents (ce que contredisent d'ailleurs partiellement les résultats de l'enquête), le fait de suivre un enseignement de provençal supposait un rapport privilégié à la " culture provençale " dans la famille de l'élève (ce que confirme l'enquête) : j'ai donc tenté de cerner *toutes* les pratiques de *toute* la famille à travers l'élève qui en est issu. Pourquoi faire ce choix si particulier alors que les enquêtes sur les pratiques culturelles mesurent généralement celles du public d'une manifestation donnée ? Parce que l'offre provençaliste est souvent totalement ouverte (défilés, spectacles de rue, etc.), ce qui rend l'étude des publics particulièrement délicate, et que ce type d'étude ponctuelle, souvent heuristique d'ailleurs, a l'inconvénient d'éclater l'unité des personnes enquêtées puisqu'elles se limitent à leur rapport à *une* pratique particulière. Mon hypothèse me permettait d'éviter ce biais en saisissant d'un coup la totalité des pratiques provençalistes du public visé, mais, en contrepartie, elle m'empêchait d'appréhender la totalité du public.

1. Méthode et cible de l'enquête

Des choix sous contrainte

J'ai donc conduit, après quelques tâtonnements, une enquête par questionnaires[3] auprès de toutes les classes de tous les lycées de Carpentras que j'ai comparé à des classes des lycées de Cavaillon et d'Arles. Cette cible réduite peut s'expliquer par deux séries de problèmes qui m'ont conduit à changer mes objectifs. Le premier problème a été la faible coopération des professeurs de provençal.

---

[2] P. Blanchet, *Langues, cultures et identités régionales en Provence. La métaphore de l'aïoli*, Paris, L'Harmattan, 2002 ; cf. également la dernière section de cet article.

[3] Le questionnaire est annexé en fin d'article.

J'ai en effet essayé, *via* l'association *Prouvençau a l'escolo*, de toucher *tous* les professeurs, donc *tous* les élèves de mon terrain d'enquête, *i.e.* la zone de dépendance d'Avignon. J'espérai ainsi ne pas constituer d'échantillon et travailler sur un recensement total de ma cible. Mais seuls 5 enseignants ont répondu à mes sollicitations [4]. La coopération des enseignants était pourtant nécessaire parce que les questionnaires devaient être renseignés en classe pour éviter l'intervention des parents sur la question 9 et parce que seule l'intermédiation des professeurs pouvait permettre de toucher des élèves éparpillés dans différentes classes à cause du caractère facultatif de cet enseignement (ces élèves, très peu nombreux, représentent en outre une part réduite des effectifs de lycée[5] et les ratios semblent encore plus faibles en collège).

Le deuxième problème que j'ai rencontré concerne les élèves de collège. Non seulement ils sont moins nombreux que les lycéens, ce qui réduit encore les possibilités de constituer un échantillon valable, mais encore le nombre de non réponses sur les questions " généalogiques " est très important, un peu comme si les élèves les plus jeunes ignoraient leur ascendance socioprofessionnelle et que seul l'âge permît l'acquisition de cette connaissance (les élèves de lycée eux-mêmes ne répondent pas suffisamment souvent pour que les données soient toujours exploitables).

Ces deux problèmes expliquent pourquoi l'échantillon est aussi réduit : 85 questionnaires sont exploitables à Carpentras[6] et 44 questionnaires-tests le sont sur Cavaillon et Arles[7]. Le problème

---

[4] Que mesdames Guérin, Gouvard, Seisson et monsieur Moucadel soient ici vivement remerciés. Je remercie plus particulièrement Simon Calamel, le professeur de Carpentras, sans qui cette étude n'aurait pu être menée à son terme.

[5] Au lycée Jean-Henri Fabre de Carpentras par exemple, sur 891 élèves susceptibles de suivre cet enseignement (Secondes de détermination, Premières et Terminales générales), le professeur concerné n'en " captait " que 54 durant l'année scolaire 2003-2004, soit 6,1% – ce qui semble être un bon " score " qui tient en grande partie au charisme du personnage.

[6] 46 au lycée Fabre, 22 au lycée Hugo, 17 au lycée Saint-Joseph.

[7] 13 au lycée Dauphin de Cavaillon, 31 au lycée Pasquet d'Arles.

qui se pose est de savoir si un tel échantillon est suffisant. Certes, toute extrapolation est interdite, même si l'échantillon est proche de la population totale dont il est extrait[8], mais les résultats obtenus sont suffisamment tranchés pour étayer une analyse qui vise surtout à ouvrir quelques pistes de recherche. Qui plus est, même si les problèmes inhérents aux enquêtes déclaratives par questionnaires ne sont pas totalement neutralisés (interprétations des questions, éventuelles sous- ou sur-déclarations, difficultés d'encodage pour les " questions ouvertes "), la validité des résultats est d'autant plus grande que les conditions de l'enquête autorisaient une codification aisée des réponses : 1) je connaissais par observation directe toutes les sorties culturelles provençalistes des élèves, 2) j'étais en mesure de lever une grande partie des ambiguïtés que génèrent les enquêtes par questionnaires (je pouvais demander au professeur de préciser les données difficiles à interpréter, voire même me renseigner auprès des élèves que je connaissais pour partie)[9].

Les limites propres aux enquêtes quantitatives, limites somme toute connues et, lorsque les résultats construits sont manipulés avec précaution, aisément neutralisables dans l'interprétation, n'empêchent donc pas l'exploitation prudente des données produites.

---

[8] Sur l'ensemble des établissements de Carpentras, Cavaillon et Arles, on ne comptait en effet que 217 élèves qui suivaient l'option provençal sur l'année scolaire 2003-2004 : les établissements publics de ces trois villes comptaient en effet 77 élèves à Carpentras, 85 à Arles et 20 à Cavaillon, soit 182 élèves en tout ; si on applique à ce total le ratio carpentrassien relatif au nombre d'élèves dans les établissement privés, soit 0.1895, on obtient au total 35 élèves dans le privé. L'ensemble des élèves s'élèverait ainsi à 217. Notre échantillon représente donc 57.45% de la cible totale.

[9] Lorsque les élèves répondent " Algérie " pour renseigner la Q7, comment savoir si les personnes concernées sont des " Pieds-noirs " ou des immigrants Kabyles ou Arabes ? Connaître les élèves ou demander au professeur de préciser s'il s'agit de tel ou tel type de personne enrichit la qualité de l'interprétation.

Une approche ciblée de la transmission de la langue et des pratiques culturelles provençalistes

Il faut en particulier garder à l'esprit que l'enquête se focalise sur une modalité particulière de transmission de la langue. Le volet linguistique du recensement de 1999[10] se centrait en effet sur la transmission *familiale* des langues régionales et minoritaires alors que cette enquête se focalise sur une modalité institutionnalisée de transmission de la langue. Il est donc possible que ce ciblage permette de cerner des rapports particuliers à la langue et à sa transmission. Il est par exemple possible que passer par les professeurs permette de limiter certains biais inhérents à la situation sociolinguistique française : la diglossie des régions périphériques est en effet caractérisée par une délégitimation des pratiques linguistiques régionales[11], or une enquête réalisée dans le cadre scolaire est moins susceptible d'amener les élèves à déconsidérer leur pratique (et nous verrons que c'est bien le cas pour une partie d'entre eux). En revanche, la cible choisie empêche de cerner les autres modalités de transmission de la langue ; nos résultats ne sont donc pas immédiatement comparables à ceux qui sont tirés du recensement.

C'est d'autant plus vrai que, dans ce dernier, les habitants des grands centres urbains étaient surreprésentés parmi les informateurs : notre enquête, en s'intéressant davantage aux zones périurbaines et périrurales dans lesquelles sont recrutés une grande partie des élèves des lycées des communes moyennes, cible les zones où résident plus fréquemment les locuteurs du provençal,

---

[10] P. Blanchet, L.-J. Calvet, D. Hillereau & E. Wilczyk, " Le volet linguistique du recensement français de 1999. Analyse appliquée à la Provence plurilingue et au provençal ", *Marges linguistiques*, n°10, novembre 2005, MLMS éditeur, http://www.marges-linguistiques.com.

[11] P. Pasquini, *Les pays des parlers perdus,* Montpellier, Les presses du Languedoc, 1994.

donc des zones où la langue est plus souvent valorisée[12] et où les pratiques culturelles provençalistes sont plus visibles et plus souvent légitimées[13]. C'est particulièrement important pour notre enquête qui vise à mettre en relation la langue et les pratiques culturelles, peu ou pas prises en considération dans les enquêtes nationales[14], qui lui sont liées. Les résultats construits par cette enquête sont donc étroitement dépendants des objectifs de la recherche dans laquelle elle s'insère.

2. Les résultats de l'enquête

2.1. Les élèves qui suivent l'enseignement du Provençal Provençaux vs " estrangers " ?

La première surprise qui ressort de l'enquête est de constater qu'une forte proportion des élèves sont issus de familles qui ne sont pas provençalophones : 35% des élèves appartiennent à des familles qui ne comptent aucun autre locuteur actif que l'élève ; 32% appartiennent à des familles qui ne comptent aucun locuteur passif. On peut ainsi dire qu'un tiers du public de cet enseignement est composé de non-Provençaux[15].

---

[12] A. Viaut, " L'affirmation des langues régionales et de leur usage en Aquitaine, pp 19-23, *in* J.-P. Callède (dir), *Métamorphoses de la culture. Pratiques et politiques en périphérie*, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Pessac, 2002.

[13] A. Fernandez, Inscription des formes culturelles dans l'espace public local et construction d'une offre culturelle territorialisée. Le cas du territoire métropolitain avignonnais, Thèse de doctorat, sous la direction d'E. Pedler, Marseille, EHESS, 2007.

[14] O. Donnat, *Les pratiques culturelles des Français. Enquête 1997*, Paris, La documentation française, 1998.

[15] Mais il est vital pour sa pérennisation : sans ces élèves, l'option, qui est déjà très chère si on rapporte son coût au nombre d'élèves qui la suivent, ne serait peut-être pas viable dans certains établissements.

Tableau n°1 : Répartition des élèves selon le nombre de locuteurs dans la parentèle[16]

Nombre De locuteurs…	Actifs	%	Passifs	%
0	0	0.0	41	31.8
1	45	34.9	31	24.0
2 ou 3	38	39.4	39	30.1
4 et +	46	35.7	18	14.0
Total	129	100.0	129	100.00

Ces élèves isolés (dans le sens où ils sont seuls de leur famille à avoir un contact avec la langue) sont cependant souvent nés en Provence (87% des élèves de l'échantillon sont nés en Provence, or 1/3 des élèves sont isolés, ce qui indique qu'une partie des élèves isolés sont nés en Provence) ou y vivent depuis longtemps (seuls 3% des élèves vivent en Provence depuis moins de 5 ans). Les élèves isolés sont cependant plus souvent issus de familles de migrants (cf. tableau 5) : leurs ascendants sont principalement nés hors de la Provence.

Tableau n°2 : Nombre d'années passées en Provence

	Nés en Provence	10 à 15 ans	5 à 9 ans	0 à 4 ans	Non réponse	Total
Effectifs	112	9	4	1	3	129

[16] NB1 : Les trois premières questions ne comportent aucune " non réponse " ; les " autres " sont des cousins de l'interviewé. NB2 : Les interviewés sont considérés comme locuteurs actifs, donc, lorsqu'il y a 1 locuteur actif, il s'agit de l'élève, qui est ainsi considéré comme un " élève isolé ", mais si la famille ne compte qu'un locuteur passif, il ne s'agit pas de l'élève : les élèves isolés sont ceux dont les familles ne comptent aucun locuteur passif. NB 3 : Les regroupements du nombre de locuteurs dans les familles ne sont pas arbitraires : j'ai regroupé les familles comptant 2 ou 3 locuteurs actifs (donc 1 ou 2 en plus de l'élève), parce que cela correspond à des familles faiblement provençalophones. A partir de 4 locuteurs, il s'agit de familles plus souvent spatialement endogames et le nombre de locuteurs est beaucoup plus important.

Fréquence	86.8	7.0	3.1	0.8	2.3	100.0

Face à ces " estrangers ", la majorité des élèves, sans surprise, sont issus de familles dont au moins un des membres parle provençal (66%) et / ou le comprend sans le parler (66%). Le choix de l'option est cependant d'autant plus fort que la famille compte plus de locuteurs actifs, un peu comme si apprendre la langue était le vecteur d'une meilleure intégration à la vie de la parentèle (nous verrons que cette hypothèse est vérifiée).

Une prégnance des lignées maternelles ?

Si on approfondit l'analyse, on s'aperçoit que la lignée maternelle est déterminante : la mère est plus souvent une locutrice passive (40% des mères sont des locutrices passives alors qu'elles ne sont que 19% à être locutrices actives), mais les grands-parents maternels parlent plus souvent la langue (c'est le cas d'un tiers d'entre eux). La lignée paternelle paraît moins prégnante (mais elle compte aussi[17]) : les pères sont aussi souvent que les mères des locuteurs actifs (un peu moins de 20%), mais sont moins souvent locuteurs passifs (30% contre 40%) ; c'est en fait surtout au niveau des grands-parents que la lignée féminine semble plus prégnante : les grands-parents paternels sont beaucoup moins souvent locuteurs actifs que les grands-parents maternels (un quart contre un tiers pour les hommes ; moins d'un cinquième contre plus du tiers pour les femmes). Dernier point sur ce chapitre, les élèves qui font le choix de suivre cet enseignement semblent appartenir à des rameaux particuliers puisque (en dehors d'Arles) les collatéraux (surtout paternels) semblent avoir pris davantage de distance avec la langue : ils sont moins souvent locuteurs actifs ou passifs.

Tableau n°3 : Le rapport à la langue de la parentèle

	Qui parle ? (locuteurs actifs)	Qui comprend ? (locuteurs passifs)

[17] La strate carpentrassienne de l'échantillon laisse même penser que lorsque la famille ne compte qu'un occitanophone en plus de l'élève, c'est la lignée paternelle qui est déterminante.

	Effectifs	*%*	*Effectifs*	*%*
Interviewé	129	100.0	0	0.0
Père	25	19.4	39	30.2
Mère	24	18.6	52	40.3
Grand-père paternel	30	23.3	10	7.8
Grand-père maternel	44	34.1	9	7.0
Grand-mère paternelle	23	17.8	17	13.2
Grand-mère maternelle	45	34.9	11	8.5
Collatéraux paternels	18	14.0	16	12.4
Collatéraux maternels	23	17.8	14	10.9
Autres	14	10.9	11	8.5
Personne	0	0.0	41	31.8

Les origines géographiques de la parentèle

Les résultats qui précèdent laissent spposer un fort ancrage local de ces familles provençalophones : en effet, contrairement à ce qui a été noté pour les élèves isolés, les parents du second groupe d'élèves sont le plus souvent nés en Provence, ce qui n'est pas une surprise. Sans surprise encore, l'ancrage local est d'autant plus fort que le nombre de locuteurs actifs est important : alors que les origines les plus significatives des élèves isolés sont surtout non-provençales, les élèves issus de familles comptant plusieurs locuteurs actifs ont une ascendance principalement vauclusienne ou buccorhodanienne (les origines non-provençales disparaissent presque des lignées maternelles).

Ce qui est plus intéressant, c'est que l'ancrage local des lignées maternelles est plus fort que celui des lignées paternelles : cela se voit d'abord dans la ligne 1 du tableau 4, mais aussi dans le fait que le taux de non-réponse est plus faible pour les grand-mères maternelles, un peu comme si la transmission de l' " identité territoriale " passait d'abord par les mères dont les origines sont mieux connues. On pourrait expliquer ainsi l'influence plus grande des lignées maternelles dans la transmission de la langue *via* l'École.

Très intéressant également : les grands-parents semblent venir autant de l'étranger que du reste de la France (beaucoup d'Italiens à Carpentras, beaucoup d'Espagnols à Arles et dans une moindre mesure à Carpentras, beaucoup de Maghrébins - mais il semble s'agir plutôt de rapatriés[18]), sauf pour les grands-pères maternels. Le mariage aurait-il donc " converti " à la langue locale ces étrangers[19] ?

Tableau n°4 : Les origines géographiques de la parentèle (en %)

Origines	Père	Grand-père Paternel	Grand-mère Paternelle	Mère	Grand-père Maternel	Grand-mère Maternelle
Provence	60.5	45.9	45	67.5	52	54.4
Autre France	25.6	20.9	19.4	23.3	20.9	19.4
Europe	3.1	9.3	13.2	0.0	6.2	10.9
Maghreb	6.2	9.3	7.8	6.2	7.8	7.0
Autre monde	0.8	0.8	1.6	0.0	0.8	0.8
Non réponse	3.9	14	13.2	3.1	12.4	7.8

Tableau n°5 : Origines des élèves en fonction du nombre de locuteurs actifs dans la parentèle (effectifs)[20]

---

[18] Ce qui est cohérent avec les travaux de Claudine Durbiano : le Comtat et la zone Alpilles-Durance ont accueilli de nombreux rapatriés qui se sont fondus dans la population rurale locale. Cf. C. Durbiano, *Le Comtat et ses marges. Crises et mutation d'une région agricole méditerranéenne*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1997.

[19] Il est difficile d'aller au-delà de la formulation d'une hypothèse car les taux de non-réponse sont très forts pour les grands-parents et les tableaux croisés ne " donnent rien " car l'échantillon est trop faible (l'intersection des variables donne des résultats inexploitables sur le plan statistique). C'est la lecture détaillée des questionnaires qui m'autorise à poser la question, en relation avec les analyses conduites par C. Durbiano sur l'assimilation, *via* le mariage, des migrants Italiens, Espagnol et Pieds-noirs.

[20] NB : L'échantillon étant trop faible, les croisements de variables donnent souvent des résultats non significatifs puisque les valeurs

Origines	Père	Grand-père Paternel	Grand-mère Paternelle	Mère	Grand-père Maternel	Grand-mère Maternelle
1 (45)	Autre France (19)	Autre France (17)	Autre France (15)	Autre France (21)	Autre France (18)	Autre France (17)
2 ou 3 (38)	84 et 13 (23)	84 et 13 (19)	84 et 13 (18)	84 et 13 (27)	84 et 13 (20)	84 et 13 (21)
4 et + (46)	84 et 13 (39)	84 et 13 (32)	84 et 13 (29)	84 et 13 (37)	84 et 13 (29)	84 et 13 (28)

Des origines sociales diverses mais typées

L'analyse est plus difficile si on s'intéresse maintenant non plus aux origines géographiques mais aux origines sociales des élèves : si les professions des parents sont bien renseignées, celles des grands-parents le sont peu. Le premier problème, quantitativement secondaire, est lié à la formulation même de la question n° 8 : le nombre de réponse " retraité(e) " est trop important parce que la question est formulée au présent alors que j'aurais dû laisser ouverte la possibilité de citer la profession des personnes considérées avant leur mise à la retraite. Le second problème est le taux de non réponse très important : il explique, pour les grands-parents, entre 70 et 80% de la ligne " inconnue " du tableau n°6. Les élèves semblent donc ignorer d'où ils viennent socialement, ce qui en soi est une information d'autant plus importante que cette ignorance est fortement différenciée selon la lignée : la profession des ascendants maternels est mieux renseignée (surtout en ce qui concerne les grand-mères). Il semblerait qu'on retrouve ici l'idée selon laquelle l'ancrage au territoire est le vecteur d'une identité sociale plus affirmée, ce qui passe par la transmission de la langue, mais aussi par celle d'une

---

situées aux intersections de variables sont trop faibles. J'ai donc préféré n'afficher que les réponses les plus significatives.

mémoire familiale dont la connaissance des ascendances professionnelles n'est en fait qu'un indicateur[21].

Tableau 6 : les professions des ascendants (en %)

CSP	Père	Grand-père Paternel Père	Grand-mère Paternelle	Mère	Grand-père Maternel	Grand-mère Maternelle
Indépendants	21.8	31.1	14.8	12.4	26.4	13.2
CPIS ou PI	31.8	6.2	2.3	25.6	8.5	7.7
E ou O	35.5	17.8	14.8	39.5	24.1	18.6
Chômeurs	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Femmes au foyer	0.0	0.0	24.8	17.8	0.0	24.0
Inconnue	8.5	45.0	43.4	4.7	41.1	36.4

La proportion trop importante des professions non connues chez les grands-parents ne permet pas d'aller plus loin dans l'analyse de leurs positions. Mais si on s'intéresse maintenant aux professions connues des parents, on constate sans surprise une forte surreprésentation des ascendances agricoles : 7.8% des pères sont agriculteurs contre 3% des hommes au niveau national ; c'est le cas de 8.5% des mères (hors mères au foyer) contre 2% des femmes au niveau national[22]. Ce qui est plus surprenant est la très forte surreprésentation de la CSP " Cadres et Professions intellectuelles supérieures " (CPIS) : 22.5% des pères sont CPIS contre15% au niveau national ; 17% (hors femmes au foyer) des mères le sont contre 10% au niveau national[23]. Parallèlement, les " Professions intermédiaires " sont fortement sous-représentées : 9.3% chez les pères contre plus de 19% pour les hommes actifs au niveau national, 14% pour les mères (hors mères au foyer) contre plus de 20% pour les femmes au niveau national[24]. Le cas des ouvriers est

[21] Le nombre de non réponses semble ainsi se réduire également lorsque le nombre de provençalophones augmente.

[22] A titre d'indication les agriculteurs représentent 3.4% de la population active du Vaucluse qui constitue le cœur de notre échantillon.

[23] Le niveau moyen est de 8% dans le Vaucluse.

[24] Le niveau moyen est de 20.9% dans le Vaucluse.

paradoxal : les pères ouvriers sont sous-représentés (20.8 % contre presque 40% pour les hommes actifs au niveau national), mais c'est l'inverse qui se produit pour les mères : 20% des mères (hors mères au foyer) sont ouvrières contre 12,6% au niveau national[25]. Notons que pour les autres CSP, les proportions de l'échantillon sont sensiblement proches des statistiques nationales (les écarts sont inférieurs à trois points).

Le constat d'origines professionnelles assez typées que je viens de dresser me paraît en lui-même intéressant. Aller plus loin serait cependant hasardeux et pourrait conduire à forcer l'interprétation des résultats, sauf en ce qui concerne le poids des ascendants agriculteurs : leur forte part peut facilement être expliquée par la prégnance plus forte et plus longue du provençal dans les campagnes[26] ainsi que par le fait que, dans les conflits avec les " rurbains ", l'attachement à des formes culturelles " traditionnelles " est une manière pour ce groupe de marquer son empreinte sur le territoire[27]. Quant au reste, il faut rester prudent. La surreprésentation des CPIS pourrait ainsi s'expliquer par la fait que les " groupes dominants " sont de gros consommateurs d' " exotisme " ruraliste[28], mais elle peut n'être due… qu'à la

[25] Le niveau moyen est de 28.4% dans le Vaucluse.

[26] Bien que de plus en plus marginalisée, la langue semble se maintenir vaille que vaille dans les campagnes jusque dans l'Entre-deux-guerres puisqu'un auteur comme Emile Ripert veut encore croire à cette époque à sa survie. Cf. E. Ripert, *Le Félibrige*, Paris, Armand Colin, 1923.

[27] A. Fernandez, " L'invention de la Provence et l'inscription des formes culturelles traditionnelles dans l'espace culturel avignonnais ", communication faite pour le séminaire " Spectacle et critiques " coordonné par Jacques Cheyronneau, Cyril Lemieux et Emmanuel Pedler, EHESS, Marseille, le 18/05/2004.

[28] P. Champagne, " La fête au village ", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°17-18, 1977, pp73-84 ; C. Bertho, " L'invention de la Bretagne. Genèse sociale d'un stéréotype ", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°35, 1980, pp45-62 ; C. Bertho-Lavenir, *La roue et le stylo. Comment nous sommes devenus touristes*, Paris, Odile Jacob, 1999 ; A. Rauch, " Les vacances et la nature revisitée (1830-1939) ",

surreprésentation de leur progéniture dans l'enseignement secondaire général et parallèlement la sous-représentation des ouvriers peut n'être que la conséquence de l'exclusion scolaire dont souffrent leurs enfants qui vont plutôt dans l'enseignement technologique et professionnel[29].

2.2. Le choix de l'enseignement du Provençal : entre calcul stratégique et affichage identitaire

Les analyses qui précèdent permettent de tracer deux portraits-robots des élèves qui suivent l'enseignement du provençal : 1) les élèves isolés apprennent la langue sans que personne ne la parlent chez eux ; ils sont issues de familles migrantes venues d'autres régions françaises ou du Maghreb. 2) Les élèves dont les familles sont provençalophones – plus souvent par les lignées maternelles – actualisent par le choix de l'option un ancrage territorial plurigénérationnel. Ces premiers constats sont confirmés par les motivations qu'affichent les élèves lorsqu'on leur demande de justifier le choix de cet enseignement.

Les motivations des élèves

pp81-117, *in* Alain Corbin (dir), *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Aubier (Paris)-Laterza (Rome), 1995.

[29] On peut ainsi expliquer les écarts entre mes résultats et ceux de l'enquête nationale sur la transmission du provençal (P. Blanchet & *alii*, " Le volet linguistique du recensement français de 1999, *op. cit.*) : dans cette dernière, les ouvriers sont fortement représentés parmi les locuteurs du provençal, mais leurs enfants accèdent moins fréquemment aux séries générales du lycée. Notons que la marginalisation des enfants d'agriculteurs est forte également, ce qui donne d'autant plus d'importance à leur surreprésentation parmi les élèves qui suivent l'option provençal.

Grosso modo, on peut classer ces motivations en deux catégories [30]. La première peut être rapportée à des calculs stratégiques opérés par les élèves : le choix de l'option serait ainsi une manière de " gagner des points pour le bac "[31] ou une variable d'ajustement dans les stratégies d'orientation[32]. Le deuxième grand ensemble de motivations affichées par les élèves exprime une volonté de s'intégrer davantage à l'espace local (*via* un rapport privilégié au " patrimoine " : " comprendre " ou " connaître " les " traditions ", pouvoir mieux " défendre " ou " sauvegarder " le " patrimoine " - dont la langue est un élément) ou aux réseaux de sociabilité locale (" pouvoir parler avec les anciens ", mieux s'intégrer au monde associatif provençaliste auquel certains élèves

[30] Il en existe bien une troisième, que je résume dans le tableau n°7 par la citation " se faire plaisir ", mais ce type de justification subjectiviste est difficile à interpréter en elle-même.

[31] Le choix de l'option peut ainsi se justifier par un calcul coût / avantage du type de ceux qu'analyse Raymond Boudon (*La logique du social. Introduction à l'analyse sociologique*, Paris, PUF, 1983 et *Effets pervers et ordre social*, Paris, PUF, 1988): le provençal a la réputation d'être une option " facile " (ce qu'explicitent deux élèves) qui maximise le rapport points gagnés pour le baccalauréat / travail fourni (que ce soit juste ou faux n'a aucune importance : ce qui compte est que les élèves le croient suffisamment pour réaliser un choix d'enseignement).

[32] Ces motivations semblent cependant très secondaires par rapport à la précédente ; on peut les schématiser de la manière suivante : 1) Si l'accès en série Économique et Sociale (ES) ou en série Scientifique (S) est impossible, certains élèves se rabattent vers la série littéraire (L) ; or, pour y accéder en classe de première, les élèves ont besoin de deux langues vivantes (LV) et d'une troisième spécialisation qui peut être une troisième LV, une langue morte ou un enseignement de complément en LV1 ou LV2 ; donc, si ces autres voies d'accès sont bouchées, le provençal peut constituer une passerelle pour accéder à la première L. 2) Un seul élève a évoqué une autre forme de calcul stratégique, celui du contournement de la carte scolaire.

semblent appartenir) et surtout familiale (" faire plaisir aux parents ", pouvoir " parler avec la famille ") [33].

Tableau n°7 : les motivations affichées par les élèves

	Effectifs	Fréquence
Motivations patrimonialistes	89	69.0
Motivations stratégiques	84	65.2
Motivations de sociabilité	46	35.7
" Se faire plaisir "	41	31.8
Motivations familiales	17	13.2
Autres[34]	8	6.4
Non réponses	3	2.3

Des motivations différenciées selon l'ancrage local de la parentèle

Ces motivations ne concernent bien sûr pas tous les élèves de la même manière. Les élèves isolés n'évoquent presque pas – et pour cause ! – de motivations familiales, ils sont faiblement concernés par le " besoin " de s'insérer dans des réseaux de sociabilité locaux et lorsqu'ils évoquent des motivations patrimonialistes, c'est plutôt sur le registre de la connaissance – un peu distanciée, comme c'est le cas pour beaucoup de connaissances scolaires. De fait, leur insertion dans l'institution paraît primordiale puisqu'ils affichent plus souvent des motivations stratégiques et que l'influence des autres acteurs de l'école (pairs et professeurs) les concernent davantage.

[33] J'ai distingué dans les tableaux " motivations patrimonialistes ", " familiales " et " de sociabilité ", mais en fait les trois sont étroitement liées : mieux s'intégrer au réseau familial va de pair avec une meilleure connaissance des " traditions " auxquelles la famille est attachée ; mieux participer au monde associatif va de pair avec la sauvegarde des traditions que promeuvent les acteurs associatifs, etc.

[34] Influence des autres élèves, liens particuliers avec un professeur, contrainte.

Tableau n°8 : Les motivations des élèves selon le nombre de locuteurs actifs de la parentèle

Nombre de locuteurs	1	2 ou 3	4 et +	Total
Motivations patrimonialistes	55.6	76.9	76.1	69
Motivations stratégiques	86.6	55.3	52.2	65.2
Motivations de sociabilité	15.5	39.4	52.2	35.7
" Se faire plaisir "	28.9	34.2	32.6	31.8
Motivations familiales	2.2	10.5	26.1	13.2
Autres	11.0	2.6	4.4	6.4
Non réponses	6.7	0.0	0.0	2.3

Les motivations affichées par les élèves issus de familles provençalophones sont diamétralement opposées à celles qui viennent d'être évoquées : l'influence de l'institution est moins prégnante puisque pairs et professeurs n'influencent presque pas le choix de l'option ; même les motivations stratégiques, bien qu'importantes, comptent beaucoup moins que pour les élèves précédents. En revanche, le " besoin " de s'insérer dans les réseaux locaux, surtout familiaux, est plus fréquemment évoqué et croît lorsque le nombre de locuteurs augmente, ce qui s'explique aisément puisque ces élèves doivent être amenés à côtoyer plus souvent des personnes provençalophones, en particulier dans la parentèle. Mais ce qui est intéressant, c'est le caractère volontariste de l'engagement linguistique : ces élèves semblent vouloir nouer des liens privilégiés avec cette parentèle (" pour pouvoir parler avec ma grand-mère ", Arlésien, 16 ans, première) ou ces réseaux de sociabilité (comme le montre l'engagement associatif de certains). Ce volontarisme, *in fine*, explique la référence massive pour ces élèves à des motivations patrimonialistes, l'expression de

ces motivations dénotant un engagement idéologique parfois assez fort, comme le montre les citations suivantes[35] :

- Pour pouvoir transmettre la culture aux générations futures (Arlésien, 16 ans, première) ;
- Pour maintenir notre langue, nos traditions, notre culture (Arlésien, 16 ans, première) ;
- J'aime la région dans laquelle je vis, et ses traditions. Je veux qu'elles perdurent et j'apprends le provençal pour les conserver (Arlésienne, 15 ans, seconde) ;
- Ma famille a toujours suivi la tradition provençale : de ce fait je l'ai moi aussi adoptée. Je fais déjà beaucoup d'activités. Costume, charrette, musique (galoubet – tambourin). Mais je n'ai jamais eu l'occasion d'apprendre la langue. De ce fait, dès que j'ai su que des cours de provençal étaient donnés à mon lycée je me suis inscrite (Cavaillonaise, 18 ans, terminale) ;
- C'est " accepter " de renouer avec ses racines. De plus je pense qu'il faut vraiment maintenir les traditions, les faire vivre et donc vraiment faire vivre ses racines et ainsi se construire une identité car sinon on se perd dans la société actuelle (Cavaillonaise, 17 ans, terminale) ;
- J'ai choisi un enseignement de provençal car c'est une langue de nos ancêtres qu'il faut continuer à diffuser, c'est une langue qui nous " caractérise ". Je trouve ça naturel d'étudier la langue de chez nous. *Que lou prouvençau se contunio !* (Carpentrassienne, 17 ans, première) ;
- Cela permet de connaître les traditions et garder les coutumes du pays. Pour pouvoir parler avec les anciens (Carpentrassienne, 16 ans, première) ;
- Le provençal est pour moi mes racines, ma culture. Je ne pourrais pas vivre sans provençal. C'est pour moi mon quotidien, d'ailleurs je veux en faire mon métier en créant une chaîne TV en provençal uniquement. C'est pour moi un héritage familial et ce sera ma spécialité au bac. Je me sens plus provençale que française, ma langue maternelle c'est provençal. *Prouvençau lengo vivo* (Carpentrassienne, 16 ans, première).

[35] Les textes des élèves sont reproduits fidèlement, y compris leurs fautes de français.

Ces citations représentent bien sûr la formulation la plus extrémiste du militantisme provençaliste des élèves ; la plupart des réponses qui mettent en avant des motivations patrimonialistes sont formulées de manière plus modérée, mais ces quelques cas ont l'avantage de bien montrer l'engagement personnel que représente le choix d'un enseignement de provençal pour bon nombre d'élèves issus du " terroir "[36].

Je peux désormais compléter le portrait robot qui commence cette partie : alors que les élèves isolés ont plutôt un rapport distancié (et utilitaire) à l'enseignement du provençal, le choix de l'option pour les élèves issus de famille fortement provençalophones représente une forme d'engagement plus profond.

Des constats à nuancer selon le genre

Ces analyses doivent maintenant être nuancée à cause du poids prépondérant des filles dans l'échantillon (et, semble-t-il, dans l'enseignement du provençal en général) : les filles représentent en effet les 2/3 des effectifs.

Tableau n°9 : Répartition des élèves par genre

Sexe	Effectifs	Fréquence
Garçon	28	21.7
Fille	100	77.5
Non réponse	1	0.8
Total	129	100.0

On pourrait penser au premier abord que cela est dû à la dominance des lignées maternelles dans la transmission de la langue. Mais l'idée est à discuter car les filles sont plus souvent des élèves isolées alors que les garçons qui font le choix de cet enseignement appartiennent plus souvent à des lignages fortement

[36] Ces résultats corroborent d'autres études qui montrent l'attachement de certains élèves à ce terroir : cf. B. Mabillon-Bonfils & L. Saadoun, *Sociologie politique de l'Ecole*, Paris, PUF, 2001.

provençalophones et affichent plus souvent pour justifier le choix de l'option des motivations patrimonialistes ou le " besoin " de resserrer les liens avec la parentèle. Bref, si les garçons, assurément, reprennent moins souvent le flambeau linguistique à l'école, ceux qui le font paraissent particulièrement bien intégrés à la parentèle et attachés à l'espace local[37].

Tableau n°10 : Répartition des élèves par genre et selon le nombre de locuteurs actifs dans la famille (en %)

Nombre de locuteurs	1	2 ou 3	4 et +	Total
Garçon	17.9	35.7	46.4	100.0
Fille	39.0	27.0	33.0	100.0
Non réponse	100.0	0.0	0.0	100.0
Total	34.9	29.4	35.7	100.0

Tableau n°11 : Les motivations en fonction du genre des élèves (en %)

Motivations	Garçons	Filles	Ensemble
Motivations patrimonialistes	96.4	62.0	69.0
Motivations stratégiques	57.2	67.0	65.2
Motivations de sociabilité	21.4	39.0	35.7
" Se faire plaisir "	10.7	38.0	31.8
Motivations familiales	28.6	9.0	13.2
Autres	0.0	8.0	6.4
Non réponses	3.6	2.0	2.3

2.3. Implication linguistique et pratiques culturelles

[37] On se rapproche ainsi des constats obtenus à partir du recensement (P. Blanchet & *alii*, " Le volet linguistique du recensement français de 1999, *op. cit.*). Notons d'ailleurs que la surreprésentation des filles dans notre cible n'est pas gênante : elles sont plus nombreuses dans les séries L et ES, séries dans lesquelles le choix de l'option provençal est plus fréquente qu'en série S.

Les deux " types idéaux "[38] qui viennent d'être décrits, *i.e.* l'élève isolé, migrant et peu impliqué dans l'apprentissage de la langue *vs* l'élève patrimonialiste issu de familles provençalophones du terroir, peuvent-ils pour autant être rapprochés de pratiques culturelles provençalistes différenciées ?

Les pratiques domestiques

La lecture de textes en provençal est globalement peu pratiquée : 61% des élèves appartiennent à des familles où personne ne lit ce type de textes. Ce résultat est déjà intéressant puisqu'on ne peut le rapprocher de la proportion d'élèves isolés : cela signifie que même les familles provençalophones comptent peu de lecteurs. Il semblerait même qu'on ne peut même pas faire de rapprochement avec les milieux sociaux dont sont issus les élèves : la forte proportion des CPIS parmi les parents des élèves devrait être corrélée à une plus forte pratique de la lecture, mais si c'est le cas, cette lecture est francophone[39] ; quant à la forte surreprésentation d'agriculteurs (d'ailleurs compensée par la sousreprésentation des ouvriers), elle ne paraît pas induire une plus faible proportion de lecteurs puisque les grands-parents (qui étaient sans doute plus souvent agriculteurs ou petits patrons) lisent relativement plus. Cette absence de résultats significatifs est en soi un résultat : l'échantillon a par ailleurs permis de trouver des clivages très tranchés, ce qui ne semble pas être possible dans le cas de la pratique de la lecture.

Tableau n°12 : Nombre de lecteurs dans la parentèle des élèves

Nombre de lecteurs	Effectifs	Fréquence
0	79	61.2
1	15	11.6
2	18	14.0
3	6	4.7
4 et +	11	8.5

[38] M. Weber, *Economie et société*, Paris, Plon, 1971 (1922).
[39] Peut-être est-ce parce que l'alphabétisation des provençaux est francophone ?

Total	129	100.0

Cette pratique, peu diffusée jusque dans les familles occitanophones, donne finalement peu de prise à l'analyse, sauf si on s'intéresse à l'identité des lecteurs. On peut alors noter que la lecture semble d'abord concerner les élèves eux-mêmes, mais cela est peut-être lié à des consignes professorales (certains élèves ont annoté les questionnaires en précisant " bien obligé " ou " pas le choix "), et les grands-parents maternels, ce qui permet de retrouver encore une fois un résultat important : les lignées maternelles semblent plus occitanophones et plus impliquées linguistiquement[40].

Tableau n°13 : Qui lit dans la parentèle des élèves ?

Qui lit ?	Effectifs	Fréquence
Interiewé	30	23.3
Père et Mère	22	17.1
Grands-parents paternels	17	13.2
Grands-parents maternels	28	21.7
Personne	79	61.2

La consommation audiovisuelle est une pratique culturelle moins marginale que la précédente puisque seuls 34% des élèves appartiennent à des familles dans lesquelles personne ne regarde d'émissions de TV ou n'écoute d'émissions de radio provençalophones.

Tableau n°14 : Nombre de téléspectateurs ou d'auditeurs dans la parentèle des élèves

	Effectifs	Fréquence
0	44	34.1
1	35	27.1
2	21	16.3
3	10	7.8
4 et +	19	14.7
Total	129	100.0

[40] Il faut cependant rester prudent : les écarts mesurés sont inférieurs aux marges d'erreurs de la mesure.

Encore une fois, les élèves se détachent parmi les consommateurs de médias audiovisuels : sans doute est-ce lié, comme pour la lecture, à des consignes professorales, mais ici l'explication paraît un peu courte puisque cette pratique est plus largement diffusée et semble plus souvent collective (avec les parents et / ou les grands-parents)[41]. Ici, les parents sont plus souvent concernés que dans le cas de lecture (notons cependant qu'ils peuvent regarder la TV avec leurs enfants qui eux font un exercice scolaire) et, sans surprise, les grands-parents sont de gros consommateurs de médias audiovisuels (la consommation de TV augmente en effet avec l'âge, il est donc compréhensible que des personnes relativement âgées et provençalophones regardent des émissions de TV en provençal).

Tableau n°15 : Les membres de la parentèle qui regarde la TV ou écoutent la radio en provençal

Qui regarde ou écoute ?	Effectifs	Fréquence
Interviewé	59	45.7
Père et Mère	49	38.0
Grands-parents paternels	21	16.3
Grands-parents maternels	49	38.0
Personne	44	34.1

En fin de compte, les pratiques domestiques paraissent plutôt marginales. Il faudrait donc reconstruire un échantillon plus conséquent et centré sur ce type de pratiques pour établir des résultats positifs, à moins que le caractère isolé de ces pratiques, même au sein des familles provençalophones , ne demande d'autres méthodes d'enquêtes, plus anthropologiques.

Peut-on cependant se contenter de résultats aussi inconsistants ? Si on les compare en effet à ceux qui concernent les sorties culturelles - qui montrent que ce type de pratiques provençalistes est très répandu dans l'échantillon - on peut poser deux questions.

[41] Et les questionnaires ne portent pas la trace de remarques du type de celles qui concernaient la lecture.

Peut-on dire que le provençal n'est plus le vecteur de pratiques culturelles domestiquées dans la mesure où la maîtrise de la langue se réduit ? Ou n'est-ce pas plutôt que les pratiques culturelles des milieux qui portent la langue sont d'abord des pratiques de sociabilité non-domestiques qui sont aux antipodes des pratiques cultivées qui elles sont plus souvent " solitaires " et domestiques (je pense surtout à la lecture) ? La faible maîtrise de la langue est sans doute un obstacle pour certaines pratiques culturelles, mais l'importance des sorties culturelles dans les familles occitanophones donne du poids à la deuxième hypothèse.

Les sorties culturelles

Ce type de pratiques culturelles est en effet très largement diffusée : seuls 18.6% des élèves n'ont pas fréquenté de manifestation provençaliste durant l'année qui a précédé l'enquête ; c'est un pourcentage très faible si on le compare aux moyennes des sorties culturelles en France[42] - et il conforte l'idée selon laquelle l'image passéiste de ce type de manifestation doit être nuancée.

Tableau n°16 : Nombre de sorties annuelles des interviewés

	Effectifs	Fréquence
0	24	18.6
1	28	21.7
2	24	18.6
3	20	15.5
4 et +	32	24.8
Non réponse	1	0.8
Total	129	100.0

L'interprétation de ce premier résultat est difficile. On pourrait en effet penser que les élèves, en fréquentant les manifestations provençalistes, suivent des consignes professorales. C'est bien sûr le cas : certains élèves de Cavaillon par exemple ont fait une sortie avec leur professeur. Mais il n'y a aucune raison que cette prescription (en dehors des sorties effectuées dans le cadre scolaire

[42] O. Donnat, Les pratiques culturelles des Français, op. cit..

qui ne concernent que les élèves de Cavaillon) soit davantage suivie que dans le cas de la lecture ou de la consommation de médias audiovisuels. Il faut donc trouver d'autres explications.

On peut d'abord avancer que certaines de ces sorties (et c'est le cas des plus prisées : festivals, chanson, danse) ne nécessitent pas la maîtrise du provençal pour être goûtées, donc même les élèves qui sont les plus éloignés de la langue peuvent y accéder – d'ailleurs les élèves isolés sortent aussi avec leurs parents qui ne sont pas provençalophones.

Cette première analyse doit cependant être nuancée en fonction du nombre de locuteurs actifs que compte la famille : 1/3 des élèves isolés ne fréquentent pas les manifestations provençalistes alors que c'est le cas de seulement 1/10 des élèves issus de familles provençalophones . Même si les familles non provençalophones ont plus facilement accès à ce type de pratiques car la non maîtrise de la langue n'est pas un obstacle, elles en sont tout de même relativement plus éloignées que les familles issues du terroir. On notera d'ailleurs que le plus souvent les sorties sont très localisées : les Mazanais vont suivre le Carri, les Pernois la fête du patrimoine, les Cavaillonais leur Corso et les Arlésiens les festivals qui ont lieu dans leur ville. Encore une fois, ce type de famille adopte un positionnement culturel très typé : elles sont ancrées dans un espace particulier et leurs pratiques culturelles provençalistes, comme leur investissement linguistique, semblent être d'abord la manifestation de cet ancrage local.

Tableau n°17 : Types de sorties des élèves

	Effectifs	Fréquence
Festivals	64	48.6
Chanson	58	45.0
Danse	53	41.1
Théâtre	35	27.1
Musées	25	19.4
Charrettes	24	18.6
Processions	21	16.3
Autres	19	14.7
Aucune	23	17.8
Non réponses	2	1.6

Le caractère familial des sorties culturelles provençalistes renforce cette ligne d'analyse : elles sont en effet d'abord familiales : c'est avec leurs parents, et dans une moindre mesure avec leurs grands-parents, que les élèves sortent surtout (et les garçons davantage que les filles) ; les amis n'arrivent qu'en deuxième position des compagnons de sortie alors que les adolescents les préfèrent lorsqu'ils vont au cinéma ou en discothèque. Ce constat rappelle que les élèves issus de familles provençalophones sont très impliqués linguistiquement et que cette implication est d'abord fondée sur l'ancrage local de la famille dont ils acceptent ou revendiquent l'héritage culturel et linguistique et à laquelle ils souhaitent mieux s'intégrer.

Tableau n°18 : Compagnons de sortie des élèves

	Effectifs	Fréquence
Parents	83	64.3
Amis	46	35.7
Grands-parents	32	24.8
Autres	34	26.5
Non réponse	28	21.7

Tableau n°19 : Compagnons de sortie selon le genre[43]

Compagnons de sortie selon le sexe	Garçons	filles	Ensemble
Parents	71.4	63.0	64.3
Amis	28.6	37.0	35.7
Grands-parents	25.0	25.0	24.8
Autres	25.0	26.0	26.5
Non réponse	17.9	23.0	21.7

L'insertion de ces familles dans le monde provençaliste est d'ailleurs telle que ses membres semblent sortir très fréquemment, même sans leurs enfants (ceux qui ne sortent pas sans eux semblent être plus souvent appartenir à des familles d'élèves isolés). Encore une fois, on notera que les élèves issus du terroir appartiennent à

[43] L'interviewé qui n'a pas précisé son sexe n'a pas été pris en compte dans ce tableau.

des rameaux de la parentèle très particuliers : alors que les collatéraux sortent relativement moins, les parents et les grands-parents semblent beaucoup plus impliqués – et, encore une fois, les lignées maternelles (mère et grand-mère maternelle) sont les plus actives.

Tableau n°20 : Les sorties de la parentèle hors de la présence des élèves

	Effectifs	Fréquence
Aucune	51	39.5
Père	39	30.2
Mère	43	33.3
Grand-père paternel	18	14.0
Grand-père maternel	17	13.2
Grand-mère paternelle	20	15.5
Grand-mère maternelle	33	25.6
Collatéraux paternels	21	16.3
Collatéraux maternel	15	11.6
Non réponse	7	5.4

3. Conclusion et débat

Ces constats valident les hypothèses formulées précédemment : la faible maîtrise de la langue induit, même dans les familles provençalophones, des pratiques culturelles domestiques en provençal très marginales, alors que les sorties culturelles peuvent être goûtées plus facilement sans que la langue soit une barrière (sauf le théâtre). Mais, plus fondamentalement, ces sorties très largement diffusées et très fréquemment réitérées semblent exprimer une modalité de pratiques qui en fait les vecteurs d'une sociabilité très intense. Les pratiques culturelles, comme l'apprentissage scolaire de la langue, seraient alors un moyen de marquer son attachement au territoire et aux personnes qui y sont elles-mêmes attachées – et ainsi un moyen de se démarquer des

" autres ", *i.e.* des migrants qui ont conquis l'espace périrural[44], un peu comme si la provençalité naissait d'abord de cet affichage sur l'espace public [45] . N'est-ce pas ce qu'exprime aussi le patrimonialisme (un peu trop souligné, sans doute) des élèves issus du terroir lorsqu'ils expliquent leur choix de suivre un enseignement de provençal ?

Antoine Fernandez

[44] A. Fernandez, Périurbanisation et construction de la politique communale de la culture. Le cas de Pernes-les-Fontaines, Mémoire de DEA dirigé par E. Pedler, Marseille, EHESS, 2003.

[45] J.-N. Pelen, " Le Pays d'Arles ", *Terrain* n°5, *Identités culturelle et appartenance régionale*, Octobre 1985.

Enquête : L'enseignement du provençal dans le secondaire.

Ce questionnaire que je vous demande de renseigner doit permettre de saisir les caractéristiques sociales des élèves qui suivent un enseignement de provençal dans le secondaire. Les résultats de cette enquête seront utilisés dans le cadre d'une recherche universitaire.

Antoine Fernandez, Professeur de SES.

NB1 : Entourez les lettres correspondant aux réponses qui vous intéressent.
NB 2 : Pour les questions numérotées 1 à 6, vous pouvez choisir plusieurs réponses.

Question 1 : Dans votre famille, qui parle le provençal ?

a- personne
b- vous-même
c- votre père
d- votre mère
e- votre grand-père paternel
f- votre grand-mère paternelle
g- votre grand-père maternel
h- votre grand-mère maternelle
i- vos oncles ou tantes paternels
j- vos oncles ou tantes maternels
k- autres ; précisez……

Question 2 : Dans votre famille, qui comprend le provençal sans le parler ?

a- personne
b- vous-même
c- votre père
d- votre mère
e- votre grand-père paternel
f- votre grand-mère paternelle
g- votre grand-père maternel
h- votre grand-mère maternelle
i- vos oncles ou tantes paternels
j- vos oncles ou tantes maternels
k- autres ; précisez……

Question 3 : Dans votre famille, qui lit des journaux ou des ouvrages en provençal ?

a- personne
b- vous-même
c- votre père
d- votre mère
e- votre grand-père paternel

f- votre grand-mère paternelle
g- votre grand-père maternel
h- votre grand-mère maternelle
i- vos oncles ou tantes paternels
j- vos oncles ou tantes maternels
k- autres ; précisez……

Question 4 : Dans votre famille, qui regarde des émissions de TV ou écoute des émissions de radio en provençal ?

a- personne
b- vous-même
c- votre père
d- votre mère
e- votre grand-père paternel
f- votre grand-mère paternelle
g- votre grand-père maternel
h- votre grand-mère maternelle
i- vos oncles ou tantes paternels
j- vos oncles ou tantes maternels
k- autres ; précisez……

Question 5 : Parmi les manifestations culturelles provençales suivantes, quelles sont celles auxquelles vous assistez ?

a- aucune
b- théâtre
c- chanson
d- danse
e- musées ethnologiques
f- charrettes
g- processions
h- festivals provençalistes
i- autres ; précisez :……..

Question 5 (bis) : Si vous assistez à ce type de manifestations culturelles, le faites-vous ?

a- Seul
b- Avec des amis
c- Avec mes parents
d- Avec mes grands parents
e- Avec mes oncles et tantes
f- Autres cas
g- Précisez :…….....

Question 6 : Les personnes suivantes assistent-elles, sans vous, à ce type de manifestations ?

a- aucune
b- votre père
c- votre mère
d- votre grand-père paternel
e- votre grand-mère paternelle
f- votre grand-père maternel
g- votre grand-mère maternelle
h- votre oncles ou tantes paternels
i- votre oncles ou tantes maternels

Question 7 : Pour les personnes suivantes, pouvez-vous donner le département de naissance (ou le pays, pour l'étranger) ?

a- votre père :
b- votre mère :
c- votre grand-père paternel :
d- votre grand-mère paternelle :
e- votre grand-père maternel :
f- votre grand-mère maternelle :

Question 8 : Pouvez-vous donner la profession des personnes suivantes ?

a- votre père :
b- votre mère :
c- votre grand-père paternel :
d- votre grand-mère paternelle :
e- votre grand-père maternel :
f- votre grand-mère maternelle :

Question 9 : Pourquoi avez-vous choisi de suivre un enseignement de provençal ?

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Question 10 : Dans quel département êtes-vous né(e) ? (donnez le numéro – notez 000 si vous êtes né(e) étranger : _ _ _

Question 10 bis : (Si la réponse à la question 10 est 13, 30, 83, 84, ignorez cette question) Depuis quand vivez-vous en Provence ? _ _ _ _

Question 11 : Vos caractéristiques sociales :

a- âge : _ _ ans
b- sexe : M F
c- niveau scolaire : 4ème 3ème 2nde 1ère Terminale

Je vous remercie vivement d'avoir répondu à mes questions. Antoine Fernandez

UN DICTIONNAIRE PROVENÇAL INEDIT DU XIX^{e} SIECLE

Un ouvrage de près de 400 pages, calligraphié, répertoriant 2500 mots-clefs de dictons, proverbes, histoires, en langue provençale, de la main d'un dénommé Camille MOIRENC, est resté sous la poussière durant un siècle et demi … Dans une bastide familiale noble et ancienne adossée au Lubéron, au cours de retrouvailles estivales d'amis d'enfance et des discussions, le sujet en vient au provençal, langue de nos ancêtres respectifs étudiée par l'un d'entre nous. À cet instant, la maîtresse des lieux évoque un vieux livre écrit à la main par l'arrière grand-père de son époux, et oublié sur les rayons d'une bibliothèque dans le grenier. L'étudiant attardé que je suis, fait un bond et demande à voir l'ouvrage. J'ai tout de suite pensé que j'étais en présence d'un ouvrage important. Je décidais à la rentrée universitaire d'en parler à mon professeur de provençal de l'université de Provence à Aix, Emmanuel Acquisto-Désiles pour avoir son sentiment. Celui-ci fut enthousiaste, la famille et les descendants très favorables à l'édition de ce recueil.

L'auteur : Camille Moirenc

L'auteur de ce dictionnaire naquit à Apt (Vaucluse) le 30 août 1827. Après des études au collège, il entra comme employé au bureau des Ponts et Chaussées d'Apt où il prépara son examen de conducteur. À l'âge de 21 ans, il fut appelé en Algérie pour accomplir les 7ans de service militaire, pendant lesquels il fut attaché comme secrétaire à l'État Major du Génie. Libéré de ses obligations en 1858, il réintégra son poste au bureau des Ponts et Chaussées d'Apt et prit des fonctions au sein de la compagnie des sapeurs pompiers de la ville d'Apt.

Camille Moirenc se maria avec Adèle Stellet, une jeune modiste qui lui donna quatre enfants. Sa carrière professionnelle fut marquée par une mutation à Avignon où il resta six ans avec

sa famille. Cette mutation d'origine politique eut pour point de départ une révocation de son poste de capitaine de la compagnie des sapeurs pompiers par Adolphe Thiers le 17 Septembre 1872 ; on lui reprochait alors, une pensée « un peu trop républicaine », la municipalité d'Apt étant réactionnaire à cette époque. Pourtant, C. Moirenc ne faisait pas de politique militante et était profondément catholique. En 1878, la municipalité étant devenue républicaine, il revient à Apt et est désigné pour occuper le poste vacant d'architecte municipal. À ce titre, il réalisa plusieurs projets au sein de la ville comme le remblai de la place de la Bouquerie en bordure du Calavon, le transfert du Bureau de l'Octroi, la transformation du couvent des Cordeliers en collège municipal … tout en occupant conjointement le poste de capitaine des sapeurs pompiers.

Camille Moirenc fut un érudit régional et se passionna pour l'histoire de sa ville, l'archéologie et la préhistoire. Il fit paraître d'importantes études consacrées à la région du Vaucluse : cartographique du Vaucluse (à la demande de Napoléon III), étude de stratégie et des fortifications de la Combe de Lourmarin, étude sur le pont Julien, description d'un bronze antique découvert à Ménerbes. L'auteur laisse de nombreux travaux manuscrits non publiés : l'histoire de la ville d'Apt, les possessions épiscopales du Diocèse d'Apt et quelques poèmes en français. En 1882, il fut nommé membre associé de l'Académie du Vaucluse en Avignon. Puissamment enraciné dans son terroir vauclusien, il collectionna les pierres et silex taillés découverts dans les fouilles des carrières et abris préhistoriques de la région. Son fils Albert, membre fondateur de la Société française de Préhistoire continua cette recherche passionnée.

C.Moirenc fut l'ami du peintre Coste, châtelain des Tourettes, et fit en sa compagnie plusieurs études archéologiques et historiques. Ses relations étroites avec l'Abbé Rose, curé de la Palud, chanoine honoraire d'Avignon, lui permirent de fouiller l'histoire du Diocèse d'Apt. Il s'éteignit le 21 Avril 1892 dans sa maison familiale de l'Avenue d'Avignon à Apt.

Le contexte de lexicographie provençale

On sait que le XVII[e] siècle est celui de l'essor des dictionnaires de langue française. Cotgrave, Leroux, le *Dictionnaire* de l'Académie, mais aussi et surtout le Furetière de 1690.

La Provence allait suivre ce mouvement avec un demi siècle de décalage. L'ouvrage du père Pellas, premier dictionnaire provençal-français, paraît en 1773 à Avignon. Cet ouvrage était destiné à faire connaître le français aux Provençaux et à aider à l'intelligence de la confession, il devait aussi permettre aux Français d'entendre le provençal ou de le parler. Parallèlement, le dictionnaire languedocien de l'Abbé de Sauvages est imprimé en 1755.

Le début du XIX[e] siècle est riche de productions lexicographiques portant sur le provençal. Le dictionnaire d'Achard de Marseille paraît en 1785, celui de Garcin à Draguignan en 1812 et celui d'Avril à Apt en 1840. Ce dernier, parlant de ces prédécesseurs, dit : « *des définitions insuffisantes et des méprises qui ne pouvaient qu'induire le public en erreur m'ont laissé dans un fâcheux et complet désappointement* ».

Viennent ensuite le dictionnaire d'Honnorat, basé sur une démarche plus étymologique, puis le *Trésor du Félibrige* de Mistral, étendard de la renaissance du provençal et de son renouveau graphique, publié entre 1879 et 1886. Les deux auteurs ont eu de nombreux échanges au sujet de leurs travaux respectifs.

Comme nous le montrerons plus bas, les travaux de Moirenc semblent antérieurs à ceux de Mistral. L'auteur, d'une grande honnêteté, puisant ses renseignements dans les sources livresques qui sont à sa disposition, cite les écrivains du XVI[e] siècle jusqu'à *Mirèio* et s'arrête à cette dernière référence. Il rédige ses notes lexicographiques visiblement à une période où Mistral, s'il pense à la rédaction d'un dictionnaire, n'en a qu'une idée vague. Le

glossaire de Moirenc paraît donc bien constituer un ouvrage précédant l'élaboration du célèbre *Tresor*.

Le contenu

Ce manuscrit de près de 400 pages est marqué par la calligraphie remarquable de son auteur. Il constitue un livre relié, de type livre de comptes et de format 24/32. Les pages sont divisées en deux dans le sens de la longueur, ceci permettant de faire des ajouts au fil du temps, sur la partie droite restée intacte lors de la rédaction initiale (voir *fac-similé* en annexe).

L'ouvrage de C. Moirenc n'est pas à proprement parler un lexique bilingue provençal-français mais un « *dictionnaire sérieux et comique, pittoresque et burlesque de la langue provençale* » selon les dires de son auteur. Il comporte une traduction française agrémentée d'une glose, si cela paraissait nécessaire à son auteur pour certains dictons. Dans les sous-titres de son ouvrage, outre les qualificatifs cités ci-dessus, C. Moirenc nomme celui-ci : « *Recueil alphabétique de dictons et proverbes provençaux* ».

L'ordre alphabétique est scrupuleusement respecté pour certains mots comportant pour l'auteur plusieurs orthographes possibles : le premier mot seul prend en compte l'ordre alphabétique (ex : *façun, fassun*).

La calligraphie est intéressante, d'autant que la rédaction a dû être faite en dehors des heures de travail, le soir à la chandelle ; elle est faite d'une écriture ronde pour les mots d'appel de 3 à 7 mm de hauteur pour les mots eux-mêmes, la majuscule initiale étant de 5 à 7 mm de hauteur. La traduction française généralement en écriture ronde aussi, plus petite, est livrée entre parenthèses. Les proverbes énoncés à partir d'un mot cible sont manuscrits en écriture anglaise de 2 à 5 mm de hauteur. Leur traduction française est faite dans une écriture ronde plus fine et

plus petite, clairement lisible. Le tout est écrit avec une encre noire qui n'a pas vieilli après 150 ans.

Les noms propres (essentiellement des villes ou villages) sont mélangés aux noms communs, ce qui était habituel dans les dictionnaires des XVIII^{e} et XIX^{e} siècles. Camille Moirenc illustre richement de sobriquets les communes du Vaucluse qu'il connaît très bien. La traduction est généralement littérale et elle se réfère souvent à des proverbes français voisins. L'ouvrage comporte environ 2500 mots, accompagnés de 1 à 102 (pour le mot *fremo*) dictons ou proverbes, ou encore définitions.

Un chapitre « additions » de 16 pages, réalisées dans une écriture aussi claire que celle de l'ouvrage lui-même, est utilisé pour recenser les « mots oubliés » au fil des années et comporte de nombreuses citations poétiques intégrales.

Les références bibliographiques sont regroupées dans un chapitre appelé « ouvrages consultés » qui bien, que non exhaustif, compte plus de 40 références d'ouvrages, livres et revues. Il n'est pas fait mention précise de l'ensemble des dictionnaires consultés.

Période de rédaction

La période de rédaction du dictionnaire ne peut être établie de façon précise car aucune date n'est inscrite sur l'ouvrage. Nous savons que C. Moirenc (1827-1892) est contemporain de Frédéric Mistral, il a été libéré de son service militaire en 1858 et a occupé un poste de second au bureau des Ponts et Chaussées d'Apt. Cette situation dans un emploi intellectuel et public lui a permis de travailler son érudition. Il a d'ailleurs signé en 1860 un ouvrage à la demande de l'empereur Napoléon III, traitant des voies romaines dans la Gaule provençale, très documenté sur le plan historique. Il est vraisemblable que le dictionnaire ait été commencé vers les années 1860. Sa date de clôture est aussi

imprécise : la dernière référence datée est de 1876, qui est la date citée la plus proche de nous. Un autre moyen d'apprécier la date de rédaction est la notification des dates de citations bibliographiques, mais Camille Moirenc fait appel à des références du XVI^{e} et XVII^{e} siècles. Il a utilisé pour sa documentation les dictionnaires qui l'ont précédé : ceux de J.T Avril et S. J Honnorat sont cités. Les lexiques et recueil de proverbes de Barjavel et de Castor sont également cités et sont toujours en possession de la famille.

Sur le plan de ses rapports avec Frédéric Mistral, nous savons que *Mirèio*, publié en 1959, était en sa possession, car l'ouvrage est souvent cité. Par contre, on peut affirmer que l'auteur n'avait pas connaissance, au moment de la rédaction, du *Trésor du Félibrige* publié en 1879, car aucune définition, aucune citation issue de cet ouvrage n'ont été repérées. Fait intéressant : il n'est fait nulle mention à *Calendau*. On peut raisonnablement penser que C. Moirenc a achevé son dictionnaire avant la parution de la deuxième épopée de Mistral – soit avant 1866.

L'ouvrage de Camille Moirenc aurait donc été rédigé entre 1860 et 1866, avec une intention de publication qui transparaît dès la préface : « *Il existe plusieurs recueils de proverbes manuscrits ou imprimés, mais les recueils sont complètement ignorés dans les bibliothèques publiques ou particulières… En outre,le langage, pour la plupart d'entre eux a vieilli et, comme ils ne sont suivis d'aucune traduction française ni d'aucune explication, ces livres sont restés à l'état de lettre morte dans les dépôts où le hasard les a placés* ».

Méthodes et sources de l'auteur

L'auteur s'est inspiré de sources familiales et relationnelles affinées par sa culture propre et sa grande connaissance des auteurs provençaux antérieure. Au milieu du XIX^{e} siècle, le provençal était langue vernaculaire et le métier de l'auteur qui lui

donnait l'occasion de côtoyer les populations rurales (pour le tracé ou l'amélioration des routes) favorisait chez lui la pratique de la langue provençale. Par ailleurs, C. Moirenc était un lettré qui maniait, au vu de ses traductions, la langue française avec facilité. Il était sûrement abonné aux journaux provençaux de l'époque : *Lou Gay Saber* et *Lou Bouil-abaïsso* (les plus fréquemment cités), le *Tambourinaïre/Ménestrel* (bilingue français-provençal), *Lou Descaladaïre* et enfin *L'Armana Prouvençau* (1ère parution 1855)[1]. À propos de *L'Armana Prouvençau*, on ne peut passer sous silence le rôle indiscutable qu'il a dû jouer dans l'évolution de la graphie de l'auteur que l'on voit se modifier au cours de la rédaction de l'ouvrage. Au début du dictionnaire, l'écriture est de type « français » et marquée de gallicismes, elle évolue au fil des notes et en particulier à partir des lettres L et M vers une graphie mistralienne.

Nous avons évoqué au point précédent les dictionnaires ou lexiques sûrement utilisés par l'auteur. Sur le plan des références littéraires, les auteurs provençaux de la fin du XVIe et XVIIe siècles sont amplement consultés et cités. Louis Bellaud de la Bellaudière, Pierre Paul, Claude Brueys, Jean de Cabanes illustrent par leurs vers de nombreux mots. Ses références sortent de la sphère régionale pour faire appel à Daniel Sage de Montpellier, pour le languedocien, à d'Assoucy, pour le français. Enfin, Camille Moirenc était sûrement à l'affût des publications poétiques, théâtrales ou prosaïques de son époque car il cite de nombreux auteurs régionaux, particulièrement marseillais, pour illustrer ses définitions.

À ces sources provençales et françaises s'ajoutent une connaissance de l'espagnol et de l'italien dont les équivalents des dictons provençaux sont quelquefois donnés. Cela préfigure au

[1] [Qu'on nous permette de rappeler l'étude de Georges Bonifassi, *La presse régionale de Provence en langue d'oc. Des origines à 1914*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003].

XIX^e^ siècle l'idée d'une Europe méridionale et latine de la culture.

Objectifs de l'ouvrage-générique lexicographique

Les buts de l'ouvrage de Camille Moirenc sont précisés dans sa préface et son public est la population provençale avec le dessein d'étendre sa culture et de favoriser le maniement de la langue française. Citons l'auteur : « … *on rencontre dans ce livre entre divers enseignements graves et utiles à toutes sortes de personnes….les préceptes les plus sérieux y sont confondus avec les adages les plus burlesques de morceaux satyriques et piquants empruntés à différents auteurs provençaux*…. ».

Finalement, dans quelle catégorie situer cet ouvrage : s'agit-il d'un lexique, d'un glossaire, d'un dictionnaire satirique ou burlesque ? Le terme de *lexique* est impropre, car il s'applique au répertoire linguistique propre à un auteur, et C.Moirenc n'est pas l'auteur de ces proverbes, il en est le rassembleur. Dans le *Larousse* du début du XX^e^ siècle, le glossaire est défini comme un dictionnaire expliquant les mots vieillis ou peu connus d'une langue ; il y a de cela dans l'ouvrage étudié. Enfin, le dictionnaire de C.Moirenc n'est pas uniquement satirique et burlesque, il est aussi pittoresque, sérieux et souvent historique bien que l'auteur ne souligne pas ce caractère.

Pour nous, cet ouvrage est un précieux recueil sur la vie quotidienne en Provence entre la Révolution française et le XIX^e^ siècle : recueil de mœurs, des coutumes, des règles sociales et économiques de cette époque. Il traduit aussi le caractère railleur de ses habitants à travers les expressions de leurs poètes. Ce livre se présente aussi comme un document sur les graphies spontanées de la langue provençale dans les campagnes dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle. En ce sens, nous voyons une fois encore que Frédéric Mistral, avec l'élaboration de la graphie qui porte

aujourd'hui son nom, a fédéré les habitudes spontanées d'écriture et la place des formes orales du provençal.

Édition de ce dictionnaire

La découverte d'un tel recueil dont la rédaction a été vraisemblablement antérieure à celle du *Trésor du Félibrige* doit, nous semble-t-il, faire partie des documents et outils à disposition de tout chercheur en langue provençale.

Notre objectif, après la lecture de l'ouvrage puis après sa comparaison aux dictionnaires contemporains, est de le publier en respectant scrupuleusement la graphie provençale (et française) de l'auteur. La saisie du texte appelle quelques aménagements, en particulier la réinsertion des additions dans l'ordre alphabétique.

Le regroupement de rares feuillets de brouillon retrouvés et non encore intégrés dans le dictionnaire est aussi prévu. Dans certains mots, qui comportent plusieurs dizaines de proverbes liés, il nous paraît souhaitable de reclasser ces dictons par famille d'intérêt.

La biographie de l'auteur pour laquelle nous avons la chance de pouvoir bénéficier de l'aide des descendants pourra être aussi ajoutée à l'ouvrage.

Quels pourront aujourd'hui être les usagers d'un tel recueil ? Quelques spécialistes, quelques chercheurs en langue romane, quelques provençalistes distingués ou curieux … En fait, cette découverte a une importance majeure, car elle montre un état de la langue provençale avant 1850 telle que l'ont « trouvée » Joseph Roumanille et Frédéric Mistral. Cette langue que, dans chaque village, chaque canton, chaque ville, on parlait à sa manière et n'écrivait presque pas. Cette langue où l'on retrouve, par exemple, dans les formes du dictionnaire trois orthographes différentes pour le même mot dans le même paragraphe : *maillo, mailho, maio*. Cette langue où l'on note des influences alpines ou

anciennes (Honnorat, Avril), marseillaises, rhodaniennes et où il est difficile, après une analyse encore exploratoire, d'identifier un parler spécifique du Lubéron. On note aussi au fil de la lecture de cet ouvrage, dont la rédaction aura duré peut-être dix ans, une tendance de l'auteur à régulariser sa graphie, à la normaliser sans doute grâce aux écrits de J. Roumanille, de *L'Armana Prouvençau* très souvent cités, et de *Mirèio*.

L'édition d'un tel ouvrage pourra apporter une pierre de plus à la connaissance du provençal de cette époque et mieux comprendre l'action des rénovateurs qui ont permis à la langue de perdurer et de passer d'usages vernaculaires à des usages véhiculaires élargis à toute la région et au développement d'une littérature de valeur.

Jean-Michel Jausseran

ANNEXES

1. Préface rédigée par Camille Moirenc

« On a dit et répété en tête de recueils analogues à celui que nous présentons, que les proverbes sont la sagesse des nations. Les préceptes de morale et les principes de la plus saine philosophie qui émaillent le langage imagé et toujours pratique du peuple, à quelle nation qu'il appartienne, justifient suffisamment cet adage. Si on pouvait supputer la sagesse d'une nation d'après le nombre de préceptes qu'on recueille dans la langue parlée, on pourrait en conclure, par l'épaisseur du volume que nous produisons, que de tous les peuples de la terre les Provençaux sont l'un des plus avancés en sagesse.

Mieux qu'aucune autre la langue provençale aussi harmonieuse, aujourd'hui qu'elle était au temps de Pétrarque, qui la dénommait « *la langue du plaisir* », se prête merveilleusement à façonner en peu de mot les expressions les plus ingénieuses, les locutions les plus excentriques. De là ses nombreux poètes dont l'un a écrit *Mirèlo* en réponse au sarcasme et au dédain de sa sœur la langue française.

Nulle part peut-être qu'en Provence, on ne trouve le peuple enclin à ridiculiser ou injurier son semblable par des sobriquets qui rappellent généralement, chez celui ou ceux auxquels on les applique, un vice dominant, soit une habitude passée dans les mœurs, ou un fait mémorable accompli, un accident, un crime, enfin toute chose ayant laissé un souvenir vivace dans l'esprit des populations.

Dès les temps les plus reculés, au Moyen Age surtout, on trouve cette tendance incrustée dans chaque pays ; les grandes villes comme les simples hameaux ont une appellation burlesque qui s'applique le plus souvent à la masse des habitants.

César de Nostradamus (*Histoire de Provence, p.193*) parlant de Pierre de Saint Rémy, poëte provencal, dit qu'il avait fait un poème, dédié à Marguerite de Provence, dans lequel ce poëte parlait *de « vicieuses marques* de *certains villes de Provence »,* et lui faire dire qu'il *se trouve tout surpris l'esbahissement , de ce que le Comte de Provence ne chastie l'insolence des Arelatins, la rebellion des Marseillois, l'ambition de régner et le peu de justice de ses officiers d'Aix, l'abomination qui règne en sa cité d'Avignon, les moqueurs de Digne, la barbaresque nation des Nyssards, la tenante avarice et tromperie des Gavots des Montaignes, la fainéantise des Martégaux, et tant de tyrans qui formillent en son pays de Provence, où le riche mange le pauvre, et le noble outrage des paysans* .

On ne s'invective plus aujourd'hui entre pays voisins ; le bon sens en a proscrit l'usage. Si les sobriquets ne sont pas encore tombés dans l'oubli, ils ne tarderont pas d'y arriver, et en les comprenant dans notre recueil nous n'avons pas l'intention de rendre la vie à une chose morte, ce que notre époque ne permettrait pas, mais bien parce qu'ils ne rentrent pas dans la partie burlesque de notre cadre.

Les particuliers eux-mêmes pour mieux se distinguer adoptèrent des sobriquets qui devinrent bientôt leurs noms patronymiques, et jusqu'au souverain du Comté de Provence, le bon Roi René qui lui aussi voulant distinguer ses fidèles chevaliers leur donna à chacun un surnom dont ils s'enorgueillirent si bien que leurs descendants le placèrent à côté de leurs devises particulières. L'histoire nous a conservé les suivants : Légèreté de Lubières, Tricherie de Dubreuil, Fallace et malice de Barras, Inconstance de Boux, Déloyauté de Beaufort, Vanterie de Boniface, Envie de Candolle, Dissolution de Castellane, Témérité et fierté de Glandèves, Sottise de Grasse.

Suivant que l'ordre alphabétique le commande, on rencontre dans ce livre entre divers enseignements graves et utiles à toutes

sortes de personnes, des observations et des proverbes concernant l'agriculture et l'arboriculture méridionale, les signes probables du temps, des recettes de ménage, des conseils d'hygiène. Ainsi les préceptes les plus sérieux y sont confondus aux adages les plus burlesques de morceaux satyriques et piquants empruntés à différents auteurs provençaux ; des sobriquets donnés en divers temps aux habitants des villes et villages ; enfin des magies et coutumes bizarres de la population du midi de la France.

La plupart de ces proverbes ont vieilli et sont presque oubliés, mais tous ont conservé la chaleur et leur parfum méridional. Chaque pays a les siens qu'il conserve de génération en génération. Ils sont quelquefois irrespectueux et injustes dans la pensée, comme rudes et grossiers dans l'expression. Quelques-uns ont leur équivalent, en français, d'autres ont été pris dans cette langue, mais comme ils se sont incorporés dans le langage provençal, l'auteur a cru devoir les admettre. D'ailleurs un choix scrupuleux aurait été impossible à faire parce que tel proverbe français a été emprunté à la langue provençale, comme tel proverbe provençal a été pris dans la langue française. L'auteur a aggloméré tout ce qui se dit en Provence et il sera, facile de reconnaître leur origine par la traduction et les explications dont il les fait suivre.

Il existe plusieurs recueils de proverbes manuscrits ou imprimés, mais ces recueils sont complètement ignorés dans des bibliothèques publiques ou particulières. Quoique préservés et présentés dans l'ordre alphabétique et précisément à cause de cet ordre qui consiste à classer ces proverbes par première lettre du premier mot qui le commence, ces proverbes sont difficiles à retrouver parce que, dans chaque pays, on a une manière différente de les énoncer. De là vient que leur lecture est fastidieuse et rebute, de premier abord, le lecteur le plus intrépide. En outre le langage, pour la plupart d'entre eux, a vieilli et, comme ils ne sont suivis d'aucune traduction française

ni d'aucune explication, ces livres sont restés à l'état de lettre morte dans les dépôts où le hasard les a placés. »

2. Fac-similé de la couverture du manuscrit

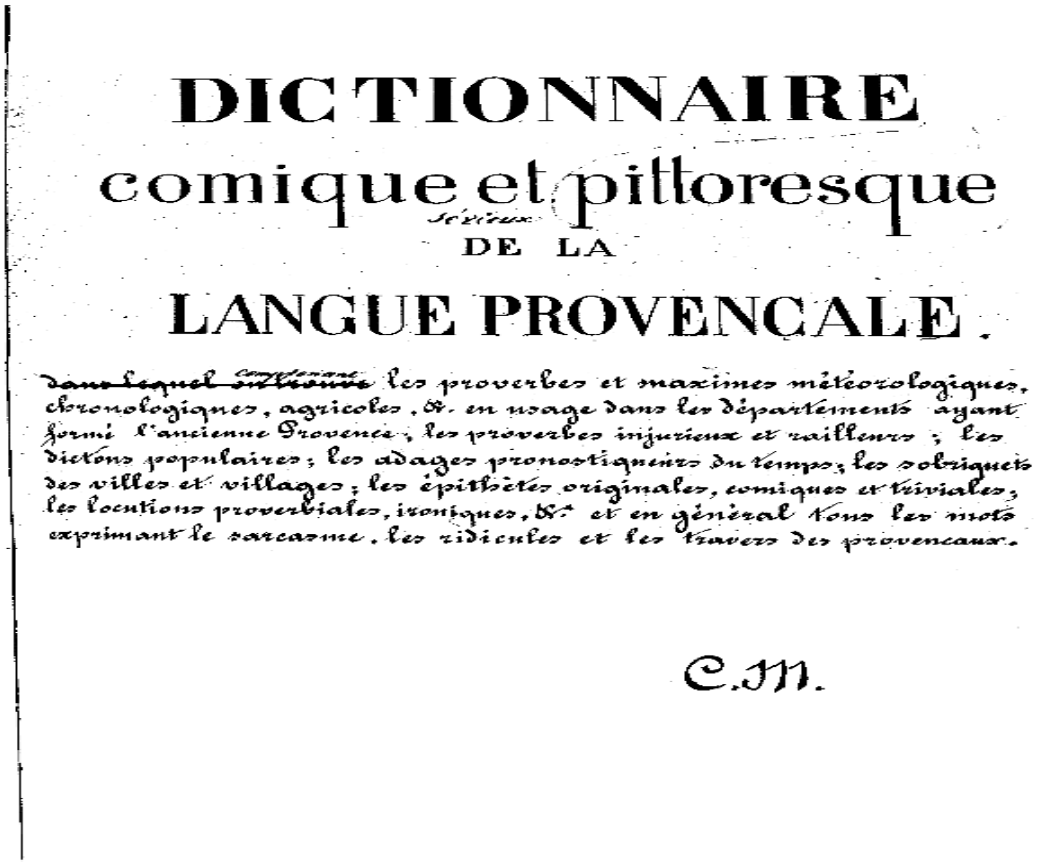

DICTIONNAIRE
comique et pittoresque
DE LA
LANGUE PROVENCALE.

~~dans lequel sont contenus~~ les proverbes et maximes météorologiques, chronologiques, agricoles, &. en usage dans les départements ayant formé l'ancienne Provence, les proverbes injurieux et railleurs ; les dictons populaires ; les adages pronostiqueurs du temps ; les sobriquets des villes et villages ; les épithètes originales, comiques et triviales, les locutions proverbiales, ironiques, &. et en général tous les mots exprimant le sarcasme, les ridicules et les travers des provençaux.

C.M.

3. Fac-similé d'une page du manuscrit

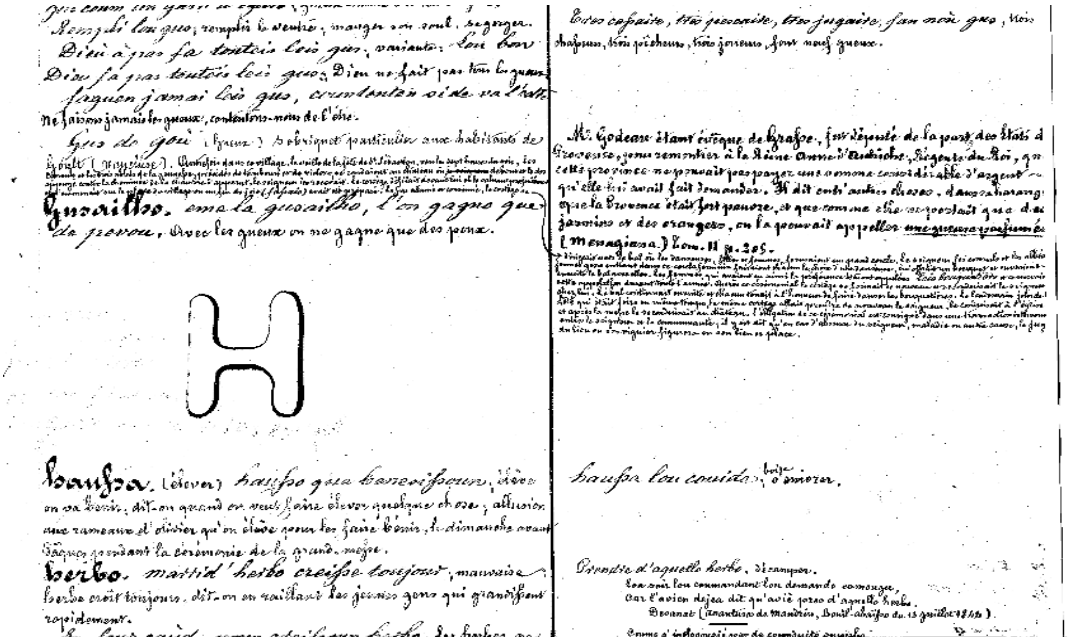

LA STANDARDISATION DE L'OCCITAN ENTRE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET RHETORIQUE MILITANTE[1] : UN EXEMPLE DE DISCOURS AU STATUT AMBIGU

1. Une synthèse nécessaire

L'ouvrage qui suscite la présente réflexion est un livre fort bien présenté, qui porte les marques de son origine universitaire dans son souci de mise en forme et d'explicitation : liste des abréviations, conventions de citations, table des figures, alphabet phonétique international version de 1996, longue bibliographie et index très détaillé. Le sommaire, en revanche, est assez succinct : 4 parties, 17 chapitres, conclusion et annexes ; il aurait gagné à intégrer les subdivisions de troisième niveau que l'on trouve dans le texte, afin de faciliter l'exploitation du volume. Si l'on en croit les formulations de l'introduction de cet ouvrage (notamment les remerciements p. 10), il s'agit au départ d'une thèse de doctorat, ce qu'une recherche rapide permet de confirmer, alors que l'ouvrage ne le dit pas explicitement. Elle a été soutenue en 2004 à l'université Montpellier III.

Le texte est globalement organisé comme suit : les deux premières parties (« les enjeux » et « le diasystème », p. 15-178) posent la problématique de la définition, de la promotion, des fonctionnements sociolinguistiques et structurolinguistiques de l'occitan ; les deux suivantes (« lexicographie et lemmatisation » et « les applications » p.

---

[1] Note de lecture de l'ouvrage de Sumien, Dominique [dit « Domergue »], *La standardisation pluricentrique de l'occitan*, collection « Publications de l'AIEO », Turnhout, Brepols publisher, 2006, 501 p.

179-430) proposent une « standardisation polycentrique de l'occitan », pour reprendre les mots du titre et de l'auteur.

Un tel projet est particulièrement bien venu pour rassembler, d'une part, les études diverses et éparses sur la dynamique sociolinguistique de l'ensemble des parlers romans dits « d'oc », et, d'autre part, les projets de standardisation issus du courant occitaniste, relativement convergents mais éparpillés entre des propositions différentes appliquées à des parlers différents. Car même si ce courant militant considère l'ensemble des variétés d'oc comme une seule et même langue, la majorité de ses acteurs n'envisage pas une standardisation uniforme de tant de variétés si différentes, mais plutôt, soit l'élaboration d'un seul standard à base languedocienne (proposition récurrente mais minoritaire), soit l'élaboration de principes normatifs communs appliqués à des variétés distinctes ce qui aboutirait à des normes partiellement régionales et partiellement communes visant une certaine homogénéisation régionale et globale (nombreuses propositions et usages). Il y a bien sûr d'autres propositions, qui considèrent ces parlers romans comme constituant des langues différentes (et non une seule) et qui proposent des systèmes de normes régionales ou locales plus hétérogènes, éventuellement dans une perspective polynomique. L'auteur, du reste, n'élude pas ces alternatives avec lesquelles il n'est pas en accord.

2. La confusion des genres

Mais cet ouvrage pose problème par trois caractéristiques symptomatiques des discours qui circulent sur les questions glottopolitiques et qui se présentent

comme « scientifiques »[2] : une absence d'enquêtes de terrain et de prise en compte de la situation sociolinguistique effective (remplacées par les présupposés de l'auteur), une réflexion théorique et épistémologique insuffisante fondée sur une information trop partielle parce que partiale, et enfin un style peu nuancé qui assène des convictions comme des vérités universelles et préfère à une argumentation approfondie les voies d'une rhétorique polémique (ironie, sollicitations exagérées de citations décontextualisées, etc.).

A mon sens, nous avons davantage affaire avec ce livre à un pamphlet qui a de scientifique certaines apparences servant ses objectifs, ceux d'un militant maximaliste du projet occitaniste, et non à une étude prioritairement scientifique. Si l'on adhère au projet occitaniste, on peut considérer comme secondaires les insuffisances, les stratégies discursives et les a priori de l'auteur, pour ensuite examiner ses propositions de standardisation dans le détail. Une réception alternative de cet ouvrage, davantage centrée sur ses ambitions de scientificité et sa portée générale, consiste à récuser les méthodes et les données sur lesquelles ces propositions sont construites. C'est ce que je ferai ici.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de dire que tout est mauvais dans cet ouvrage mais d'attirer l'attention des lecteurs potentiels sur ses limites afin qu'on ne prenne pas pour vérités incontestables, sous couvert d'apparence universitaire, une bonne partie des affirmations qu'il contient et que je tiens pour tendancieuses. Qu'on me comprenne bien : on peut avoir des conceptions différentes

---

[2] On peut par exemple faire des reproches similaires au rapport Bentolila sur l'enseignement de la grammaire.

de ce qu'est une recherche scientifique, de la validité de certaines théories, de la recevabilité de certaines connaissances proposées, des modalités de présentation et de mise en discours, en fonction notamment de la formation, de l'expérience, des convictions, des projets de chacun. Mais il est nécessaire de les expliciter pour relativiser avec honnêteté les discours scientifiques tenus : c'est là une exigence fondamentale qui constitue la scientificité même de ces discours. En outre, il me semble exister une forme de consensus, sur laquelle je reviendrai plus loin, quant à une déontologie des indispensables débats quand ils sont de type scientifique. Hors de ces modalités d'élaboration et de communication des connaissances, on s'inscrit dans d'autres types de discours, légitimes quand ils respectent une éthique du dialogue, mais qu'on ne doit pas confondre. Et il me semble que le texte ici proposé, plutôt que de se situer clairement à la zone intermédiaire entre discours scientifique et essai polémique, est d'une profonde ambigüité parce qu'il ne pratique pas ces formes d'élaboration et de communication de connaissances scientifiques. De mon point de vue, il s'agit d'insuffisances et de biais d'une certaine gravité.

3. Convictions personnelles, enquêtes de terrain, demandes sociales ?

L'a priori fondamental et implicite de l'auteur consiste en une vision unicitaire des pratiques linguistiques, des langues, des normes. Il l'expose clairement p. 82 et suivantes sous l'appellation de *maximalisme*, qui recouvre « les plus hautes ambitions » de construire et d'imposer pour « l'occitan » une norme standard lui permettant « d'accéder à toutes les fonctions sociales » (p. 49) et qui refuse toute diglossie (donc tout bilinguisme occitan-

français sinon une diglossie inversée où l'occitan serait en position « haute » et le français en position « basse »). Il ne se soucie aucunement de l'écart gigantesque entre cet objectif et, d'une part, la situation effective dont il part ainsi que, d'autre part, les attentes effectives de ce qu'il considère être une « communauté linguistique » occitane, c'est-à-dire des usagers potentiels de cette langue reconstruite face à la « perte des parlers hérités ». Il ne voit pas en quoi l'élaboration et la diffusion d'un tel standard peut renforcer la diglossie et s'opposer aux parlers « authentiques » (p. 18, p. 44-45) ; il le justifie en s'appuyant sur les exemples des « dialectes » vivant à côté des standards allemand, italien ou arabe, comme si ces situations sociolinguistiques étaient comparables à celles des parlers locaux de France (p. 20).

Pour l'auteur, cette standardisation est « la seule chance de survie de la langue », qu'il oppose aux objectifs d'un *minimalisme* considéré comme moins ambitieux (dont les caractéristiques seraient l'acceptation de la diglossie, une vision éclatée de « la » langue en plusieurs langues ou en parlers locaux, et donc le refus d'une norme unifiante) — mais on peut penser, à l'inverse, qu'il est plus ambitieux d'essayer de faire vivre une pluralité linguistique que de se couler dans le modèle dominant du monolinguisme normatif. D. Sumien considère également p. 5 que la question de la norme orthographique de l'occitan est, en gros, réglée et qu'il reste surtout à construire une norme de l'oral, y compris parce que la seule fonction de l'orthographe serait de transcrire l'oralité (ce qui est extrêmement réducteur.) : là aussi l'écart entre la situation effective (où les pratiques graphiques sont hétéroclites) et cette vision des choses est abyssal. Il y a manifestement chez l'auteur une grande méconnaissance du terrain, qu'il

ne comble par aucune enquête (ni de lui-même ni d'autres chercheurs[3]), considérant a contrario que sa seule expérience suffit. Ses illusions proviennent probablement du fait qu'il vit en milieu associatif militant (il est formateur pour les calandretas) et déclare n'avoir à peu près aucune pratique sociale spontanée (« héritée, familiale, locale ») de cette langue (p. 10) qu'il a apprise par un volontarisme respectable mais qui ne justifie pas l'erreur méthodologique fondamentale de généraliser abusivement une expérience si singulière. Il considère d'ailleurs que sa thèse est une « enquête de faisabilité » (p. 8) alors qu'elle ne recherche ni ne fait jamais intervenir aucune information venue des millions de citoyens concernés et que les seuls points de vue pris en compte sont ceux d'activistes de la promotion de la ou des langue(s) d'oc. A moins qu'il ne s'agisse que d'un projet de standardisation pour quelques centaines de militants ? C'est ce qui semblerait découler des objectifs listés au point « Quelle langue, pour quoi faire ? » (p. 34-35)[4]. C'est également ce que semble penser l'auteur aux p. 40-41 dans lesquelles il avance que c'est l'enseignement qui reste le seul pourvoyeur de locuteurs —certes

[3] Il affirme même que « La perte de la langue héritée et la perte de la pression sociale sur l'usage multiplient les affirmations *invérifiables* sur l'usage 'réel'. Mais il n'existe pas d'enquête sociolinguistique sérieuse sur la question » (p. 81), révélant ainsi une méconnaissance spontanée ou voulue de très nombreuses enquêtes qualitatives et quantitatives parues sur les pratiques et les représentations un peu partout dans le domaine d'oc.

[4] Encore que l'auteur y inclut les médias, sans se demander si l'audience incontestable des plages en langues locales n'est pas précisément liée à un attachement local à des parlers locaux, ce qui semble bien être le cas.

hésitants— en occitan (c'est oublier l'échec des *calandretas* sur ce point, déjà bien analysé par Ch. Dompmartin-Normand depuis le début des années 2000[5] et la proportion encore écrasante de locuteurs dits « naturels » —certes vieillissants— des parlers d'oc). Si c'est bien ce milieu spécifique qui est visé, il faudrait le dire plus clairement, car cela change tout à la portée de l'ouvrage.

De la même manière, l'auteur considère qu'il existerait ou pourrait exister une « langue occitane complète, cohérente et spontanée » dont il reproche la méconnaissance à ses usagers publics (p. 7) et qu'il entend (modestement…) élaborer pour eux dans cet ouvrage. Malgré le contexte nécessairement plurilingue des usages de « l'occitan » et les nombreux travaux développés ces dernières décennies sur les « bilangues » et autres formes émergentes en situations de pluralité linguistique[6], D. Sumien vise une liste complète des « interférences à éviter au niveau de l'ensemble de la langue (francismes surtout, quelques italianismes aussi) » (p. 4 —on se demande pourquoi les castillanismes et catalanismes présents en gascon, béarnais, aranais, sont oubliés, mais on sait combien les occitanistes sont captivés par le modèle catalan, cf. p 61). Il y revient régulièrement, p. 21 par ex., en affirmant « le parler vivaro-alpin d'Yssingeaux restera beaucoup plus solide s'il emprunte des recours expressifs à

---

[5] Et récemment par Henri Boyer (sous la direction de), *De l'école occitane à l'enseignement public : vécu et représentations sociolinguistiques. Une enquête auprès d'un groupe d'ex*-calandrons, Paris, L'Harmattan, 2005.

[6] Dont on trouve une bonne synthèse dans Moore, D., 2007, *Plurilinguisme et école*, Paris Didie et dans Heller, M. (ed.), 2007, *Bilingualism, a social approach*, New-York, Palgrave.

l'occitan standard (…) qu'au français (…) dans l'hypothèse 'optimiste' où un occitanophone d'Yssingeaux ne recourt pas à l'alternance codique pour dire ce genre de chose en français » (on notera le mot *optimiste* pour stigmatiser l'alternance de langue).

Il y a dans ces positions une forme de purisme et de perfectionnisme décalés à la fois par rapport aux dynamiques sociolinguistiques telles que beaucoup d'autres les perçoivent et par rapport aux théories actuelles sur la question des contacts de langues et sur les politiques linguistiques. Une telle vision monolingue des sociétés et des pratiques linguistiques révèle ses soubassements idéologiques dans une formulation comme (à propos d'éventuels emprunts à l'anglais en occitan) « La langue de Shakespeare ne menace aucunement l'occitan en Occitanie, contrairement au français, à l'italien et à l'espagnol. L'anglais ne menace que la place internationale du français, *et ceci n'est pas le problème des Occitans* » (p. 51, soulignement de Ph. B.) : ceux qui parlent l'occitan sont donc des « Occitans » (une langue = une identité du même nom), le pays où le parle s'appelle « l'Occitanie » (une langue = un pays), et ce pays, cette communauté (ce peuple ? cette nation ?) n'ont d'intérêt que dans une seule langue, l'occitan, parce qu'ils sont censés n'avoir aucune attachement à aucune autre langue (en l'occurrence, le français, pourtant langue première de l'immense majorité d'entre eux !)[7].

On peut à ce propos légitimement s'interroger sur les choix idéologiques non questionnés ou consciemment (?) assumés par l'auteur. Outre les connotations

[7] Et ceci quoi qu'on pense des discours alarmistes opposés à l'anglais.

« nationalistes » du passage cité ci-dessus à propos des « Occitans » et du français (renforcées par le fait que l'auteur occitanise autoritairement les noms de personnes qu'il considère « occitanes » comme Fourvières ou Roumanille qui deviennent *Forvieras* et *Romanilha*), je signalerai deux choses : les positions de D. Sumien sur F. Fontan et le *Parti Nationaliste Occitan*, le recours fondamental aux théories de politique linguistique d'Heinz Kloss. De Fontan et du P.N.O. qu'il fonda sur sa théorie « ethniste », D. Sumien qu'il est faux d'affirmer comme je le fais que Fontan était « un authentique fasciste xénophobe ». Là encore, probablement, il y a un écart d'interprétation en fonction du point de vue de chacun. Voici donc quelques lignes de F. Fontan, parmi d'autres du même acabit, qui permettront aux lecteurs de déterminer quelles sont les positionnements idéologiques de chacun :

> « Il sera indispensable de prévoir et d'organiser un dépeuplement massif des plus grandes villes occitanes (…) En Occitanie, nous estimons que la côte d'alerte est atteinte et que la proportion d'immigrants (surtout Français et Italiens) est inquiétante, au moins dans certaines villes et sur la côte provençale. Le P.N.O. estime donc que toute immigration devra pour de longues années être interdite dans notre pays ; pour les allogènes déjà immigrés, quels qu'ils soient (tout autant Français, Juifs, Bretons, etc. que Italiens, Catalans, Espagnols, Arabes, etc.) le choix sera offert entre trois solutions : 1° rentrer dans leur pays d'origine ; 2° rester en tant qu'étrangers avec ce qu'implique habituellement le statut d'étrangers ; 3° devenir citoyens occitans à condition d'adopter la langue et le sentiment national occitan (…) Cette liquidation de la francisation exige

> deux conditions préalables (…) les couches qui se révèleront irréductiblement francophones et francophiles doivent être privées du pouvoir (sous toutes ses formes) et réprimées pour autant qu'il sera nécessaire ».[8]

D. Sumien appelle cela (p. 105) « une théorie socialiste de libération de l'être humain ». J'appelle cela une dictature xénophobe.

On retrouve le même problème avec le recours fondamental pour lui que fait l'auteur aux thèses de H. Kloss, le fondateur des concepts de « langue par élaboration », « langue par distanciation » et « langue-toit » (cf. notamment p. 119). Cette théorie de catégorisation des langues à visée glottopolitique permet de distinguer les langues soit par distanciation typologique (définition structurale classique), soit par élaboration (construction d'un standard distinctif, comme le néerlandais par rapport à l'allemand). Sinon, on les intègre sous une seule et même « langue-toit » en tant que, grosso modo, « variétés dialectales ». Cette théorie aujourd'hui relativement datée, a été largement citée, avec l'ensemble de son appareil conceptuel, par de nombreux linguistes et sociolinguistes depuis son élaboration entre les années 1950 et 1970. On ne saurait faire spécialement grief à D. Sumien de s'en emparer. Mais au vu des positionnements idéologiques et du projet politique de cet auteur (cf. *supra*), il semble utile de rappeler qu'un questionnement épistémologique sur l'élaboration d'une théorie et donc sur ses dimensions socio-historiques est toujours instructif. On sait trop peu qu'Heinz Kloss, linguiste allemand, a été membre du parti

[8] Fontan, F., *Orientation politique du nationalisme occitan*, Bagnols, Librairie Occitane, 1970, ici p. 34-36.

nazi, qu'il a occupé des fonctions importantes dans un organisme de promotion de l'unité nationale des Allemands de l'étranger de 1927 à 1943, que l'élaboration de sa théorie de la langue-toit remonte à cette époque et qu'elle s'inscrit dans une théorie globale de l'identité ethnique, celle-là même qui a servi d'argument aux anschluss réalisés par l'Allemagne nazie sur les zones dites « germanophones » d'autres états[9]. Je considère la théorie de la « langue-toit » comme une théorie d'anschluss linguistique, quand il s'agit d'imposer l'intégration dans une langue (voire une ethnie) de variétés (voire de populations qui les utilisent) autoritairement déclarées y appartenir.

Enfin, les projections personnelles l'auteur sont plus évidentes encore lorsqu'il invente le « *nord-italien* ou *italien septentrional*, la langue [sic] qui regroupe le vénète (…) piémontais, lombard, émilien, romagnol (…) appelé parfois *padan* (…) » (note 1, p. 28) dont il regrette plus loin « cette langue est encore atomisée par le localisme » (p. 87) !

L'accusation réitérée avec virulence (notamment p. 79-81) contre tous ceux, de toutes convictions, qui n'adoptent pas sa vision de sa langue et ses projets de politique linguistique, d'avoir une vision « hors de l'Histoire », d'être « antisociolinguistiques » et « essentialistes » résonne alors curieusement, car c'est précisément ce que l'on peut reprocher à l'auteur, d'un autre point de vue. Le fossé entre les présupposés de D. Sumien et ceux de nombre de ses éventuels lecteurs s'avère, lui aussi, abyssal. On rejoint là à la fois les impasses théoriques (on a vu plus haut ce qu'il dite d'une absence prétendue d'enquêtes sociolinguistiques

[9] Hutton, C. M., *Linguistics and the Third Reich*, London/New-York, Routledge, 1999, notamment p. 154, 172, 185.

en domaine d'oc) et les modalités polémiques du discours de l'auteur.

4. Positionnements épistémologiques et place du débat

L'une des caractéristiques définitoires de l'activité scientifique tient dans la réfutabilité des connaissances proposées, par conséquent nécessairement mises en débat, ce qui distingue les connaissances scientifiques des croyances passionnelles, respectables mais qui relèvent d'un autre ordre de discours et de formation des convictions. Cette nécessité du débat et de l'approbation ou réfutation implique les modalités de présentation d'un appareil textuel ouvert sinon transparent, qui permet la contre vérification des sources, des données, des analyses (appareil présent dans l'ouvrage ici discuté). Dès lors, la discussion, même radicale, est considérée comme normale et menée avec une certaine sérénité, un certain respect des propositions discutées et surtout des personnes qui en sont les auteurs. Dans l'ouvrage de D. Sumien, ces critères de scientificité sont doublement absents, du fait qu'il présente des « vérités » comme indiscutables et qu'il en stigmatise les éventuelles discussions par d'autres avec une ironie qui touche au mépris (étant moi-même l'un des nombreux auteurs visés, c'est ainsi que je le reçois[10]).

Ainsi, il présente p. 48 un extrait de l'introduction d'une méthode de provençal —pourtant d'inspiration occitaniste—

[10] Et je n'entrerai pas dans une réponse point par point aux nombreuses mentions à mes travaux (il faut dire que les spécialistes du provençal ne sont pas légion !) dont je conteste fermement l'interprétation et l'exploitation que fait D. Sumien (lequel, curieusement, ne les prend pas tous en compte et passe sous silence ceux qu'il cite ailleurs lorsque p. 167 il fait le « bilan des ressources » pour le provençal).

comme « un morceau d'anthologie », formule qui n'est pas dépourvue d'une ironie irrespectueuse du choix et des auteurs en question (qui, bien qu'adhérents à un mouvement occitaniste, ont commis l'outrage gravissime de fonder leur méthode sur un modèle de provençal spontané parlé dans leur village de Cucuron, ce qui leur vaut le sobriquet moqueur d' « antinorme de Cucuron » p. 73-74). En fait, D. Sumien considère qu'il y a une seule proposition normative possible, la sienne fondée sur celle d'une association à laquelle il appartient (l*'Institut d'études occitanes* et son *Conseil de la langue occitane*, cf. « Où est la norme actuelle ? », p. 86) et que toute proposition inspirée de principes différents est une « antinorme » (dont il fait la liste et la critique des pages 69 à 81)[11]. Il revient fréquemment sous la plume de l'auteur que tel ou tel autre auteur, dont il critique les propositions, est un ignorant (quoi que cet auteur ait pu montrer par ses travaux, ses lectures, ses enseignements, sa reconnaissance par le monde académique souvent mieux assurés que ceux de Sumien) : ainsi « un certain nombre des spécialistes de l'occitan ignorent encore les notions de base de la sociolinguistique, ou ne les assimile pas. Ils participent au phénomène de l'antisociolinguistique » (p. 8)[12] ; P. Bonnaud « ignore certains concepts de base du structuralisme et ne sait apparemment rien de la sociolinguistique » (p. 102) ; J. Lafitte a « une méconnaissance de la dialectologie et de la linguistique en général. *A fortiori* [s]a réflexion sociolinguistique est inexistante » (p. 76) ; « Vistedit fait des

[11] Il ne reconnait le statut de « normes non classiques » qu'à la graphie mistralienne et à ses avatars locaux, qui conduisent cependant pour lui à des « antinormes ».
[12] Sur la notion d'*antisociolinguistique* chez Sumien, cf. *infra*.

erreurs grossières, dues à l'ignorance » (p. 77)[13] ; « les défenseurs les plus ardents de l'antinorme 'de Cucuron' ignorent les acquis de la sociolinguistique… et de la linguistique occitane tout court » (p. 74) ; P. Vouland et moi-même « ignorent les travaux de sociolinguistique historique ou rétrospective » (p. 95).

Il arrive fréquemment à l'auteur, pour disqualifier des positions avec lesquelles il est en désaccord, de produire des citations tronquées, des reformulations profondément transformées (p. 94-95, où il m'attribue par amalgame divers propos que je n'ai pas écrits mais qu'il a pu mal comprendre et où il cite en note 1 des histogrammes dont il n'a pas vu [?] les sources et les chiffrages) voire sans aucune source précise (ainsi 13 des 14 points listés p. 92-93), des amalgames erronés et douteux (p. 88 il associe arbitrairement le « sécessionnisme linguistique » provençal à la présence en Provence d'un « identitarisme français extrême (Front National) »), de citer certains faits mais pas d'autres (p. 91 il cite l'annulation par le tribunal administratif d'une décision du recteur d'académie de Nice favorable à son point de vue mais aucune de celles qui lui ont été défavorables comme l'annulation par le tribunal administratif d'une décision du recteur d'académie d'Aix-Marseille en 1984 ou, mieux, un arrêté du Conseil d'Etat de 1977), d'éliminer sans justification ni contre-proposition (ainsi p. 95 l'argument brut de « représentations mal analysées »). Cela ne l'empêche pas de préconiser p. 89 : « Une débat respectueux entre les différentes écoles s'avère beaucoup plus stimulant sur le plan intellectuel et beaucoup plus fécond pour récupérer la langue », ce avec

[13] Vistedit est une maison d'édition béarnaise animée par des militants occitanistes locaux, G. Narioo et D. Glosclaude.

quoi on ne peut être que d'accord, tout en constatant que les définitions du respect semblent très variables…

Ainsi, p. 49, il synthétise les nombreuses propositions de catégorisations —différentes de la sienne— relativement à ce qu'il considère être une seule langue occitane et une seule langue catalane comme étant l'activité de « quelques sécessionnistes (…) [qui] brandissent des arguments *ascientifiques*[14] (…) ignorent la *réalité*[15] du *diasystème*[16] qui est un indice *tangible*[17] de cohésion linguistique (…) rompent avec l'idée d'unité linguistique qui prévalait dans le renaissantisme *depuis le XIXe siècle*[18] (…) » : aucune discussion n'est donc possible, à la fois parce qu'il y aurait une vérité scientifique fondée sur une « réalité tangible » et parce que cette vérité serait définitive ; on ne peut pas en effet selon l'auteur « contredire la *tradition*[19] romanistique » du XIXe siècle (p. 87, à propos de ceux qui proposent de séparer les langues d'oïl du français ou l'asturien de l'espagnol). Dans la même veine, outre les accusations d'ignorance (cf. *supra*) que l'auteur adresse à tous ceux qui proposent des analyses différentes des siennes (car pour lui il ne saurait y avoir d'interprétations et d'hypothèses diverses, puisqu'il n'y a qu'une vérité), on lira p. 109 que « le système classique a des avantages *indéniables* qui contribuent *incontestablement* à retrousser la diglossie » (soulignements de Ph. B.) ou p. 169 que « la seule attitude *décente*, lorsqu'on prétend combattre la diglossie, est de

[14] Soulignement de Ph. Blanchet.
[15] Idem.
[16] Soulignement de D. Sumien.
[17] Soulignement de Ph. Blanchet.
[18] Idem.
[19] Soulignement de Ph. Blanchet.

rétablir et de développer le standard (…) » (soulignement de Ph. B.).

Les lecteurs un peu au fait des contextes théoriques seront également surpris par plusieurs points. D. Sumien fait par exemple (p. 52-53) du terme et de la notion de *cratylisme* un usage particulier (synonyme pour lui d'un refus de polysémie et d'homophonie) là où, pour l'essentiel il me semble, le cratylisme (du nom d'un dialogue de Platon), est l'idée que le signe linguistique est toujours motivé et non arbitraire. De même, il est étonnant dans un ouvrage consacré à la question des normes, qu'aucune réflexion théorique générale sur le concept de norme ne soit menée et qu'on en reste à une série de définitions de différentes normes linguistiques (graphique, orale…) p. 21-25. Cela aurait permis à l'auteur d'intégrer notamment le concept de *norme constitutive*, très utile, au lieu d'en reste aux seules normes *prescriptives*.

Mais c'est surtout sa conception de la sociolinguistique (l'auteur en parle toujours au singulier défini) qui est proprement stupéfiante à mes yeux. D'après ce que je crois pouvoir déduire de ses usages du terme « antisociolinguistique » (très fréquent dans le texte), l'auteur appelle « sociolinguistique » une conviction et une action militantes de promotion (« des conditions de survie » p. 55) d'une langue dans une société par une définition englobante (de type « occitan, catalan, nord-italien ») et une standardisation. Tout point de vue différent de cette conviction et de cette action par standardisation vaut à son auteur d'être qualifié d'antisociolinguistique (par ex. p. 96 : « La 'sociolinguistique' de Blanchet est donc bien une antisociolinguistique », qui dit bien ce que la sociolinguistique n'est pas pour l'auteur ; voir aussi les

ignorances en sociolinguistique, cité *supra*, dont l'auteur accuse tous ceux avec lesquels il est en désaccord). Même si ce n'est pas là un usage répandu, surtout dans les travaux universitaires, chacun peut bien, après tout, s'approprier les termes et leur donner la signification (voire le contenu conceptuel) qui lui convient, mais à deux conditions : que cela soit explicite et que cela soit cohérent. Or D. Sumien n'explicite nulle part ce sens tout à fait particulier qu'il donne à *sociolinguistique*, que l'on ne peut que déduire de l'ensemble des usages qu'il en fait au prix d'un examen minutieux et d'une hypothèse de reconstruction de l'évolution de ce sens pour cet ouvrage : si en effet on accepte l'idée qu'il n'y a qu'une seule analyse possible d'un contexte sociolinguistique et que dans ce contexte une seule stratégie glottopolitique est adaptée (une standardisation d'une langue occitane) à une seule finalité qui s'impose (l'extension des usages de cette langue à toutes les fonctions sociales), alors on pourrait considérer que tout autre stratégie ou tout autre analyse ne prennent pas en compte la question sociolinguistique.

Mais D. Sumien semble parallèlement faire du terme un usage plus habituel, celui qui, schématiquement, consiste à désigner (selon les auteurs) un cadre théorique ou une sous-partie spécifiques au sein des sciences du langage. Il mentionne ainsi p. 9 la « sociolinguistique du conflit » dite aussi « occitano-catalane » dont les focalisations sur une action militante en faveur des langues dites minoritaires et du renversement de la diglossie pensée comme un conflit à finalité monolingue constitue probablement le lien qu'a suivi D. Sumien pour réduire une sociolinguistique en général à un interventionnisme spécifique en particulier. Il expose clairement p. 8 son choix pour la sociolinguistique de l'école dite occitano-catalane et pour sa vision d'une

sociolinguistique qui complète la linguistique structurale au lieu de la contredire et de vouloir s'y substituer (position la plus couramment partagée par les sociolinguistes et dont Sumien donne deux exemples et sources bien connus, W. Labov et L.-J. Calvet). Le terme *sociolinguistique* fait donc bien l'objet d'usages ambigus dans cet ouvrage.

Par ailleurs (p. 95), l'auteur cite à nouveau les mêmes lignes de Labov pour tenir l'argumentation exactement inverse à celle défendue par Labov, Calvet, tant d'autres et moi-même (qui suis l'objet de la discussion à cette page du livre) : « La sociolinguistique n'est pas une négation des structures : elle consiste en un élargissement du structuralisme vers sa dimension sociale » (position de l'école occitano-catalane que D. Sumien affiche ici comme devant s'imposer à tous et donc interdire toute argumentation selon laquelle une analyse sociolinguistique de la catégorisation des langues n'aboutit pas à identifier les mêmes langues qu'une analyse structurale). Il y a là un manque manifeste d'information scientifique, dont témoigne la bibliographie : la plupart des sources, y compris des sources théoriques générales de D. Sumien, sont issues de l'école occitano-catalane et de travaux portant sur l'occitan et le catalan. Il semble ne pas avoir pris en compte des sources plus larges, plus variées et plus récentes[20].

---

[20] Sur un vision épistémologique et théorique plus complète de l'ensemble des courants de recherche dits « sociolinguistiques », on conseillera notamment Blanchet, Ph. et Robillard, D. de, *Langues, contacts, complexité. Perspectives théoriques en sociolinguistique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003 et Blanchet, Ph., Calvet, L.-J. et Robillard, D. de, *Un siècle après le* Cours *de Saussure, la Linguistique en question*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Le même problème d'information théorique se pose à propos d'un point clé traité par cet ouvrage, qui donne lieu à de vives critiques de D. Sumien contre d'autres auteurs : celui des critères de définition d'une langue distincte d'une autre, crucial puisqu'il s'agit d'argumenter l'existence d'une seule et même langue dite « occitan » et non de plusieurs langues dites « gascon, provençal, auvergnat, niçois, etc. ». D. Sumien me fait l'honneur de croire que je suis l'inventeur (voire l'un des rares partisans) de la définition sociolinguistique des langues, qu'il croit fondée exclusivement pour moi sur le critère de la nomination des langues (voir notamment p. 94-95), et qu'il appelle une « sociolinguistique immatérielle ». Je me vois au regret de décliner cette honorable paternité, ce que Sumien aurait pu vérifier en examinant de près mon argumentation dans mon ouvrage de 1992 (le seul qu'il cite sur ce point[21]), notamment aux pages 28-33 où je m'appuie sur une investigation chez de nombreux linguistes (de Martinet à Chomsky en passant par Pottier et Marcellesi). Il aurait tout aussi bien pu s'appuyer, puisqu'il semble particulièrement intéressé par mes travaux, sur d'autres travaux plus récents et plus complets, y compris en termes de synthèse bibliographique, donc potentiellement plus convaincants[22],

---

[21] Blanchet, Ph., *Le provençal, essai de description sociolinguistique et différentielle*, Institut de Linguistique de Louvain, Louvain, Peeters, 1992.

[22] Par exemple : « L'identification sociolinguistique des langues et des variétés linguistiques : pour une analyse complexe du processus de catégorisation fonctionnelle », dans *L'Identification des langues et des variétés dialectales par les humains et par les machines*, Paris, Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications / CNRS, 2004, p. 31-36 en ligne sur :

mais ces travaux comme tous ceux des chercheurs qui partagent cette analyse, sont absents de sa bibliographie (puisqu'à mon exception près, ils ne sont pas spécialistes du domaine d'oc). On y remarque notamment l'absence totale des travaux de J.-B. Marcellesi, à qui revient notamment la paternité du concept de *langue polynomique* et chez qui j'ai personnellement trouvé, dès la fin des années 1980, cette conceptualisation sociolinguistique et non structurolinguistique des langues[23] (autrement plus complexe que la simple nomination de leur langue par les locuteurs, qui reste un indicateur mais un symptôme et non une cause). On y retrouve pas non plus quelques ouvrages clés sur la question comme le célèbre *Reversing Language shift* de J. Fishman ou *Livre vert de la revitalisation linguistique en pratique*[24].

A l'inverse, on peut tout de même s'étonner de voir que l'ensemble du chapitre VII portant sur la définition de l'occitan (« les limites externes du diasystème ») s'appuie massivement sur les méthodes et les théories soit totalement dépassées de Swadesh (1955, 1972 !) et de Greenberg (1955, 1966, 1971… !), soit anciennes et sujettes à caution épistémologique (cf. *supra*) de Kloss (1953, 1967, 1978), tout ceci même avec les ajouts ponctuels de travaux plus récents mais d'inspiration ancienne de Ruhlen (1991, 1994) ou de Bochmann (1993).

(http://www.limsi.fr/MIDL/actes/session%20I/Blanchet_MIDL2004.pdf)

[23] On renverra pour cela à Marcellesi, J.-B, Bulot, Th. et Blanchet, Ph, *Sociolinguistique (épistémologie, langues régionales, polynomie). Textes choisis de Jean-Baptiste Marcellesi précédés d'un entretien*, Paris, L'Harmattan, 2003.

[24] Hinton, L. & Hale, K. *The Green Book of Language Revitalization in Practice*. London: Academic Press, 2001.

On ne trouve sans aucune mention, on l'a dit, des nombreux travaux sur la question des « frontières » de langues développée par les sociolinguistes spécialistes du bilinguisme et des contacts de langues (on pense par ex. à R. Le Page et A. Tabouret-Keller, à M. Heller, à Lüdi et Py, à D. Moore, aux créolistes comme R. Chaudenson, L.-F. Prudent, D. de Robillard… mais bien sûr ils fournissent des contre-arguments aux visées unifiantes de Sumien). D'ailleurs, et pour finir, l'auteur affirme que les catégorisations de l'ensemble linguistique d'oc en plusieurs langues et non une seule (qu'il appelle le « sécessionisme linguistique ») serait « apparus récemment, dans le dernier tiers du XXe siècle » (p. 49), ce qui confirme à mon sens deux postures de sa part, le manque d'information contradictoire à son point de vue (nombreux sont ceux qui ont montré que l'unité éventuelle de l'occitan a toujours été discutée, dès le XIXe s.[25])

5. Quel statut pour les textes sur cette question ?

De mon point de vue, évidemment relatif, il ne s'agit pas d'un ouvrage universitaire scientifique, comme j'ai essayé de le montrer. Les manquements aux précautions essentielles de l'exposé scientifique sont trop fréquents,

---

[25] Voir par ex. diverses sources dans [collectif], 2006, *Langues d'oc, langues de France*, Princi Negue ; dans Blanchet, Ph., 2005, « Catégoriser *l'occitan* ou *les langues d'oc* ? Un problème épistémologique, théorique et méthodologique » dans *Marges Linguistiques* 10 (revue en ligne) ; ou dans Blanchet, Ph. et Schiffman, H. (eds.), 2004, *The Sociolinguistics of Southern " Occitan " France, Revisited*, *International Journal of the Sociology of Language* n° 169, Berlin/New-York, Mouton de Gruyter.

trop profonds, trop graves pour qu'on n'attire pas l'attention des lecteurs éventuels sur cela. Ils auront plutôt sous les yeux un essai polémique, rassemblant beaucoup d'informations de façon sélective et orientée, au service d'un projet politique dont les présupposés idéologiques restent soit implicites (y compris sur des questions importantes) soit imposés comme des évidences incontestables.

Bien sûr un tel ouvrage a le droit d'exister et son auteur a droit à ses convictions et à les faire partager. Le problème, c'est l'ambigüité du statut du texte : présenté comme issu d'une thèse universitaire, publié chez un éditeur scientifique reconnu dans une collection a priori liée à une association de chercheurs[26], comportant tout l'appareil éditorial habituel du livre scientifique, se pensant comme tel, il risque fort de décevoir ou d'induire en erreur. Il devrait être présenté plus clairement. C'est ce que cet article a proposé de faire, tout en situant la réflexion au niveau général de l'instrumentalisation politique ambigüe des discours scientifiques (dont je ne méconnais pas l'inévitable portée politique), car ce livre est loin d'être le seul à poser ce type de problème.

Philippe Blanchet
Université Européenne de Bretagne
Rennes 2

[26] Même si son intitulé reprend celui de *l'Institut d'études occitanes*, qui est un mouvement militant malgré son nom.

IN MEMORIAM

MARCÈU BONNET

Marcèu Bonnet nasquè à Sant-Roumié, lou 26 d'avoust de 1922. Si gènt ié baièron pèr pichot noum Marcèu, Jóusè.

Soun paire, Lucian, sant-roumieren nascu en 1884, fasié païsan à La Galino. Ero l'enfant de Francés Bonnet, de Sant-Roumié, païsan éu tambèn, que s'èro amouiera emé Martoun Gilles, d'Eigaliero, lou païs di « Quiéu-blanc ».

Sa maire, Cesarìo Ripert, sant-roumierenco, nasquè en 1887. Au grand meirenau, Francés Ripert, de Sant-Roumié, ié disien « Lou Gourden » d'abord que tiravo d'uno famiho de Gordo, dins la Vaucluso. Ero esta traçaire avans de veni councierge de la Soucieta generalo. Avié marida Neneto Aprin, « Larpino » qu'acò's l'escais-noum dis Aprin, d'Eigaliero.

Lucian Bonnet e Cesarìo Ripert se maridèron en 1908. L'an d'après, en 1909, ié neissiguè uno chato, Anno ; pièi, en 1911, uno segoundo, Marto. Tres an plus tard, la guerro sounè Lucian. N'en revenguè escap mai proun amaluga, bèn tant que mouriguè d'ouro, en 1923. Cesarìo, elo, s'amoussara quaranto an plus tard, en 1963.

Marcèu Bonnet couneiguè pas soun paire. Fuguè abari pèr sa maire, que tenié, dempièi 1920, uno espiçarié. Soun grand, Francés Ripert (1860-1939), fuguè pèr éu l'image de l'ome dins soun enfanço e dins soun jouvènt ; lou dis proun dins soun esmouvènt pouèmo « A Francés Ripert, moun grand »[1], ié marcant sa recouneissènço dóu cop simplo e forto :

e m'as aleiçouna rèn qu'emé toun eisèmple

[1] Marcèu Bonnet. *L'Aigo e l'oumbro. Queiroun de magino*. Ed. L'Astrado, 1989, p. 75-76.

L’enfanço de Marcèu Bonnet se debanè dins lou respèt dis usanço sant-roumierenco dóu tèms. Eu countavo bèn voulountié de coume vivien lou mounde, moudèste e digne, à soun entour, pèr carriero e dins l’espiçarié meirenalo. Quand evoucavo lou brulage dóu cafè, tant d’annado plus tard, tout lou Cours n’èro encaro embauma ! E quand evoucavo Teresino de la Grand-Carriero, que venié, emé soun paroplueio arrapa souto lou couide, pèr anouncia « en particulié » la mort d’un tau o d’un tau, semblavo qu’aquesto anavo pica à la porto. Quau a jamai fa roudelet à l’entour dóu countaire Bonnet a jamai rèn entendu, vous l’assegure. Pèr la magìo dóu verbe, di mimico, di gèst, dis imitacioun, fasié revièure un mounde esvani à jamai.

La proumiero escolo de Marcèu Bonnet fuguè la carriero ; fauguè se n’aliuencha — e tambèn di coutihoun meirenau — pèr treva l’escolo vertadiero, laïco e oubligatòri, la coumunalo. Ero en 1928. Après la primàri à Sant-Roumié, aguè de « s’eisila » en Arle pèr l’Escolo primàri superiouro (1934-1939). Soun Sant-Roumié ié semblavo alor de l’autre coustat de la planeto : « L’an que me boutèron en pensioun — dins Arle se capito — me creseguère proun d’èstre embarra dins uno carce, e, pèr la soubro de mi jour, coupa dóu mounde e de la liberta. Fuguère, de-bon, coupa dóu mounde enfantouli que tant m’embelinavo, e, coume forço autre, n’ai garda, rejouncho founs, la douço grevanço. »[2] Pèr amansi soun làngui, trevavo lou Counservatòri d’Arle, ié jougavo de la clarineto, e, subre-tout, badavo lis Arlatenco « alor noumbrouso, que pourtavon si bèus ajust. »[3]

E pièi, venguè lou moumen de derraba sa vido soulet. Lou prenguèron à la coumuno, au « Service du Ravitaillement » ; èro en 1940, avié dès e vuech an. A la coumuno, ié restara quaranto-dous an, enjusquo la retreto que la prenguè en 1982 coume

[2] *La mount-joio de Sant-Roumié e de l’Escolo dis Aupiho*, 2003, p. 317.
[3] *O.c.*, p. 317.

secretàri generau, en aguènt passa d'un escaloun l'autre souto li conse qu'à-de-rèng tenguèron l'empento de la viloto.

La memo annado, 1940, se fai marca au Felibrige. Escriéu de trobo en prouvençau e se capito de davera lou proumié pres de pouësìo dóu Councours de pouësìo « Tournoi de la Rose d'Arles, 1943 ». Soun obro guierdounado es publicado dins lou n°20 de *La Revue d'Arles* (avoust-óutobre 1943). Avié, peravans, publica de vers prouvençau dins lou buletin de la Nacioun gardiano (1940-1941).

Marcèu Bonnet dèu parti pèr li « Chantiers de jeunesse », pièi, au mes d'abriéu de 1943, es aganta pèr lou S.T.O. Emai fuguèsse soustèn de famiho, l'autourita vòu rèn entèndre. De Sant-Roumié, lou mandon à Marsiho, e d'aqui à-n-Elbing west Preussen. Tre que viron li rodo dóu trin, Marcèu Bonnet e si coumpan canton de grand cor *La Marseillaise* e *L'Internationale*. Lou viage es di long, sènso fin, sèmblo. Amoundaut, lou meton dins uno usino que fai de loucoumoutivo 'mé de batèu de guerro. Rèsto quàuqui jour pèr souda à l'arc, mai es uno talo cagado que lou recaton dins la forjo pèr destribuï lou carboun e teni li fiò atuba. Istara eila enjusco lou mes de jun de 1945. Vint-e-sièis mes d'eisil liuen de Prouvènço, de sa Prouvènço amado. Alor, pèr se teni lou cor caudet, se repasso tóuti li pouèmo, li cascareleto, li cansoun de soun païs, e escriéu tant que pòu, mando à Marius Jouveau, alor capoulié dóu Felibrige, letro e pouèmo qu'éu publico dins *Fe* e dins l'*Armana prouvençau*[4]. E pièi, arribo lou jour proun astra dóu 18 de jun 1945 : un trin ribejo lou quèi de la garo d'Avignoun, s'aplanto dins lou crenihamen di fren, uno pourtiero se duerb e Marcèu Bonnet n'en davalo, radious e esmougu dóu cop, pèr toumba dins li bras de sa maire qu'es vengudo de Sant-Roumié. Li pouèmo e proso ispirado pèr aquelo pountannado retipon la coundicioun dóu presounié e li sentimen de l'ome.

[4] D'autre sourtiran plus tard di tiradou ounte soun esta pïousamen - e urousamen ! - recata.

Soun d'un interès maje pèr uno couneissènço de la persounalita de Marcèu Bonnet.

Marcèu Bonnet retrobo sa coumuno sènso tardanço, aculi pèr un discours de Carle Mauron. E, sènso tardanço tambèn, enrego lou camin d'Arle ounte rèsto Pauleto Payan. Fiho d'un emplega dis ataié au camin ferra, es estado abarido pèr sa tanto, sa pauro maire estènt morto quand avié pas que nòuv an. Pauleto e Marcèu se maridon lou 15 de febrié de 1947.

Desenant, i'aura pas un jour, se pòu dire, de la vido de Marcèu Bonnet que noun siegue counsacra, d'un biais o d'un autre, à la Prouvènço.

Marca au cartabèu de l'Escolo dis Aupiho tre 1938, n'en vèn lèu lou secretàri pèr la primo. N'en sara éu-meme cabiscòu en 1959, cargo qu'assegurara enjusco 2002. Lis ativeta èron noumbrouso : cours (lengo, tambourin, farandoulo…), charradisso, escourregudo, buletin (*Lis Aupiho*), publicacioun à la roneò…Bonnet recampè uno antolougìo sant-roumierenco, *La mount-joio de l'Escolo dis Aupiho* (1973) que couneissira uno segoundo edicioun aumentado (2003).

Felibre à dès-e-vuech an, Marcèu Bonnet gardavo dóu Felibrige de sa jouvènço lou souveni d'ome d'elèi coume Marius Jouveau, Folco de Baroncelli, Ramoun Lizop, Miquèu Camelat, Jóusè d'Arbaud[5]… Faguèron d'éu un majourau en 1962. Pèr forço felibre, aurié fa un capoulié, un bon capoulié ; lou fuguè pas, de sa propro voulounta : « Ai jamai vougu », disié simplamen. Lou tèms e li capoulié avien passa, e, dempièi proun quàuquis annado, Marcèu Bonnet s'èro aliuencha dóu Felibrige : « Vau pu is acamp dóu Felibrige, me tène pu au courrènt de ço que se ié passo, pèr ço que siéu pas d'acord emé soun gouvèr. » Lou prepaus èro lourd, venènt de quaucun qu'avié tant « cresegu ».

[5] Marcèu Bonnet ramento qu'es éu qu'a adu, pèr lis óussèqui de J. d'Arbaud la courouno di lausié culi en Arle.

Se Marcèu Bonnet èro un animatour, un counferencié, èro - avans tout car es ço que rèsto quand lou souveni s'es escafa dins li memòri - un escrivan dins li dos lengo, franceso e prouvençalo.

Es gaire eisa de faire lou comte de tout ço qu'a escri sus Sant-Roumié (article, crounico, broucaduro, libre[6]). Sabié tout de soun istòri, dempièi li tèms li mai ancian, de sis usanço, e ié counsacrè de noumbrous article dins *Le Provençal* , *La Marseillaise*, *Le Journal de la libre pensée* … E encaro, chasco annado, siegue dins lou prougramo de la voto avoustenco, siegue dins li publicacioun au proufié de l'escolo laïco; sa coulabouracioun i'es d'uno eicepciounalo qualita. Mai, s'evoucavian rèn que Sant-Roumié, sarian liuen, bèn liuen dóu comte ! Quant de pajo sus lis escrivan prouvençau ! Sus Mistral e l'obro mistralenco (*La Provence de Frédéric Mistral*, 1986 ; *Les origines jardinières de Frédéric Mistral*, 1978), sus Jóusè Roumanille (*Un aspect familier de Joseph Roumanille*), Marius Girard (*Marius Girard, « La cigalo dis Aupiho »*, 1961), Marìo Mauron, Clovis Hugues, Folco de Baroncelli,… E quant de pajo encaro, sus la cousino, lis Aupiho, li biòu (*De mot pèr la bouvino*, 1990), la Camargo, la carreto ramado, lou coustume, l'istòri… Soun erudicioun toucavo en tóuti li doumaine.

E li pouèmo ? se ié venian, car n'i'a n'en vos n'en vaqui. Li proumié pareiguèron, l'avèn marca, dins *Fe*, dins l'*Armana prouvençau* ; i'aguè pièi *Marsyas*, lou bèu mesadié de Sùli-Andriéu Peyre. E, naturalamen, quàuquis-un fuguèron recampa dins lou recuei *L'aigo e l'oumbro* (1960), guierdouna, la memo annado dóu Pres Mistral. Uno edicioun aumentado n'en sara publicado en 1989 pèr L'Astrado, emé pèr titre *L'aigo e l'oumbro. Queiroun de magino*.

---

[6] *Au cœur du Vieux Saint-Rémy* (tres edicioun, la darriero en 1986), *Un poète troubadour au XVIII^e siècle : Astier de Saint-Rémy* (1971), *Saint-Rémy de Provence* (1989), *Saint-Rémy de Provence, chronique photographique de Frédéric George* (1992) …

Noun se pòu parla de Marcèu Bonnet sènso evouca, sarié qu'en brèu, l'aventuro dóu G.E.P. Lou *Groupamen d'Estùdi Prouvençau* recampavo la majo part dis escrivan prouvençau de l'epoco. Bonnet n'en fuguè lou proumié secretàri generau. Lis acamp se debanavon majamen à-z-Ais. Discussioun, publicacioun (d'un buletin, de peço de teatre, dóumaci un autre sant-roumieren, Jan Roche), l'esperiènci fuguè interessanto mai courteto. N'en soubro l'antoulougìo *Pouèto prouvençau de vuei* (1957) que Bonnet n'èro lou plus jouine di coulabouradou.

Autro esperiènci gaire duradisso : lou Coumitat d'aparamen mistralen (1954), coustituï pèr faire targo à l'entrepresso *óucitano* en Prouvènço. Naturalamen, Bonnet èro de la chourmo dis aparaire.

Autro esperiènci marcanto : la famouso repre-sentacioun de *Mirèio*, l'an dóu centenàri, à Glanum. Es eici lou rode de marca lou noum de l'atour Jan Deschamps[7] e tambèn aquéu d'uno jouvènto que, pièi, anara liuen : Mirèio Darc[8]. Marcèu Bonnet a counta ço que fuguè aquéu grand moumen dins un article pareigu dins *La France latine* (n°20, octobre-décembre 1964), « Mistral et son peuple ».

D'esperiènci, n'i'a agu de touto meno dins la vido de Marcèu Bonnet tre que s'agissié d'apara la lengo prouvençalo. Quau vous a pas di qu'aquéu mescresènt (!) a meme revira uno partido di tèste de la proumiero messo celebrado touto en prouvençau ; èro en 1966[9].

---

[7] [Jean Deschamps vient de quitter la scène à son tour, lui qui l'avait si bien servie].

[8] Dins un libre de souveni - *Tant que battra mon cœur* - publica i'a gaire, Mirèio Darc, emai aguèsse enrega d'àutri camin que lou teatre prouvençau, se souvèn dóu tèms que jougavo *Mirèio* : « J'ai sous le bras *Mirèio*, l'œuvre de Mistral, que je retravaille à ce moment-là dans la perspective d'un festival à Saint-Rémy … »

[9] Cf. article de Glaude Mauron, « Jaque Debernardi, curat di Baus », *Armana di felibre 1976* : « Lou tèste d'aquel oufice èro esta adouba

D’un an l’autre, Marcèu Bonnet veguè s’amoussa *Marsyas* emé la despartido de soun foundadou (1961), veguè desparèisse *Fe* ; e veguè espeli *L’Astrado* (1965). Louis Bayle publiquè soun tèste di mai impourtant « L’Autre » dins lou tomo II de si *Morceaux choisis des auteurs provençaux*.

Lis annado 90 porton frucho, li libre bouneten espelisson is edicioun Equinoxe : *Les Baux de Provence* (1990), *Mouriès* (1991), *La Carreto-ramado* (1994), *Un drame dans les carrières de Saint-Rémy* (1997)…

Dins lou meme tèms, lis ounour arribon naturalamen : es fa óuficié di Paumo academico e chivalié dins l’Ordre naciounau dóu Merite.

E, dins lou meme tèms arribon lou lassige, la malautié, e Marcèu Bonnet s’amosso lou 25 de jun de 2007. Marcèu Bonnet aura marca touto la segoundo mita dóu siècle vinten prouvençau, tant pèr soun obro que pèr sa persounalita.

Michèu Courty

---

pèr l’Escolo dis Aupiho (Marcèu Bonnet n’avié revira lou « Pater » emé l’ajudo di versioun mistralenco) souto la direicioun de Mas Valay. »

Comptes rendus

André Pierre Fulconis, *Louis Guillaume Fulconis (1818-1873). Statuaire. Une vie d'amitié (Provence, Algérie, Normandie, Paris)*, Imprimerie Nationale, 2005, 683 p. dont une très abondante iconographie en couleurs ; chez l'auteur, 84750, Saint-Martin-de-Castillon, and.fulconis@wanadoo.fr, 67¤.

Il ne s'agit pas ici d'un simple catalogue des œuvres de Fulconis, dont le talent, un peu oublié de nos jours, éclate de façon évidente à travers les belles reproductions qui nous sont offertes dans cet ouvrage. Il s'agit bien plutôt de la reconstitution d'une vie et d'une époque à travers la description des œuvres. Et leur nombre fut imposant puisque la partie « catalogue » représente à elle seule environ 257 pages pour un total d'œuvres bien plus considérable encore.

Rappelons seulement, à travers trois exemples, la variété du travail de Fulconis. Très habile restaurateur, il eut à reconstituer nombre de statues et notamment, une parmi d'autres, le gisant d'Henri le Jeune, dit au Court Mantel, l'un des fils d'Henri II Plantagenêt (planches XCII-XCV et p. 297-321.

Il fut, l'aurait-on oublier, le créateur de la *Coupo Santo* et le critique nous évoque en détail (p. 297-321) l'histoire du saint Graal des félibres ; Mistral rapporta que le sculpteur ne voulut pas être payé pour avoir participé à une si noble cause (p. 298).

Le goût très classique de F. apparaît dans sa réalisation d'une statue d'Actéon (pl. XVII-XVIII), qui prit place dans une niche au bassin des Cascades du château de Fontainebleau (p. 239-244).

Enfin l'anecdote concernant la statue de la Princesse Clémence, suggérée par un passage de *Calendal*, n'est pas sans rappeler l'aventure de lady Godiva : Charles de Valois, avant de l'épouser, aurait demandé à la princesse Clémence de dévoiler ses charmes à ses envoyés (p. 326-330). On se contentait d'habitude d'une inspection plus pudique confiée à des femmes ! La statue heurta donc la pudeur chatouilleuse des contemporains de F. (pl. XIX), de sorte que seule la version en plâtre fut exécutée, l'artiste

n'ayant pas eu de commande pour un marbre, malgré « les démarches de Roumanille et de Mistral » (p. 327).

Les 216 pages de « pièces justificatives » réunies dans cet ouvrage sont tout à fait passionnantes, car il s'agit pour l'essentiel soit de notices sur des personnages, dont certains sont plus ou moins connus comme l'architecte Joseph Pougnet (p. 397-399), soit sur des coutumes et traditions, comme celle du vin cuit (p. 393-397), soit, mieux encore, sur des personnages à peu près inconnus, mais pas inintéressants, comme ce Clément Fanot (p. 394-397), si doué et fervent sonneur des onze cloches de l'église Saint-Didier en Avignon. Pour chaque œuvre une analyse pointue identifie donc les individus et donne sur eux un ensemble remarquable de renseignements. L'on apprend des choses étonnantes au détour d'une notice, comme celle d'Abraham Lincoln (p. 341-342), dont le buste exécuté par Fulconis avant 1870, est sans doute parmi les premiers, l'Américain Volk ayant fait sa statue en 1860.

Les éléments biographiques concernant F. sont d'une impressionnante richesse, comme l'avait été sa vie, du reste. Il débarqua en Algérie à l'âge de 17 ans, en 1835, en revint en 1851 et ce qui nous est dit de sa découverte du Nord de l'Afrique jette un éclairage bienvenu, lucide et impartial sur cette époque de la colonisation. F. consacra une partie de son œuvre aux hommes et femmes de cette terre dont il conserva la nostalgie (p. 14-15), nous rappelant ainsi la profondeur de l'attachement qui unit certains Provençaux à la terre algérienne.

Les innombrables extraits de correspondance nous révèlent ses liens avec Roumanille et les félibres. Ses relations avec Daudet sont également fort éclairantes. On sait que l'emprunt (plus ou moins transformé) est souvent chez les écrivains une seconde nature. Or on apprend ici que Daudet aurait emprunté à F. le sujet de son roman *Sapho* (p. 454-455) ; la description que fait le sculpteur d'un atelier d'artiste au Second Empire est tout à fait savoureuse : il faut lire les pages consacrées aux malheureux « sujets » et au bizutage qu'ils subissaient (p. 457-459).

Le lecteur trouvera aussi dans cette vaste correspondance des éléments tout autant captivants sur la guerre de 70, le gouvernement, les catastrophes engendrées par « les hordes d'Attila » (p. 471-505).

Oserons-nous le dire ? Si l'œuvre de F. nous paraît d'une très honnête et estimable facture, le travail fait autour et à partir de cette œuvre est, quant à lui, tout simplement remarquable.

S. T.-M.

Viau, Alain (Dir.), 2007, *Variable territoriale et promotion des langues minoritaires*, Pessac, MSH d'Aquitaine, 485 p.

Cet ouvrage de très belle facture est le résultat d'un programme de recherche de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, enrichis de quelques contributions convergentes. Après une série d'articles sur les « approches conceptuelles », une partie est consacrée aux « représentations des langues et de leurs aires », puis une autre aux « normes et promotion linguistiques ». L'avant-propos et la conclusion d'A. Viaut ne se limitent pas à récapituler le contenu, mais apportent des éléments transversaux pertinents. Deux index et une table des cartes et graphiques font de ce volume un excellent outil de travail, tant par sa forme que par son contenu. Il faut d'ailleurs signaler d'emblée que la notion de *territoire* est ici examinée de façon complexe et pas seulement spatiale. Le texte d'A. Viaut lui-même, du reste, consacré au « territoire linguistique et à ses limites » (p. 47-64) problématise avec beaucoup de nuance la notion de *frontière* (distincte de celle de *limite*) et les critères linguistiques, sociolinguistiques et plus largement sociétaux qui se croisent sur ces constructions.

L'autre question clé envisagée dans cet ouvrage, ici corrélée à celle des territoires et leurs frontières, est celle de la promotion des langues dites minoritaires. Si la question des différentes stratégies possibles ou adaptées de promotion de telle ou telle langue (qui reste évidemment à la définir) traverse la plupart des

contributions, celle, plus radicale, des motivations et des objectifs même de cette éventuelle promotion est directement abordée par un seul texte, celui d'H. Boyer (« les langues minoritaires à l'encan ? » p. 33-46) qui se livre avec une certaine virulence à un débat contre les positions pourtant nuancées que L.-J. Calvet défend ailleurs. Il s'agit grosso modo de déterminer si toute langue minoritaire doit systématiquement faire l'objet d'une promotion parce que même quand ses locuteurs l'abandonnent sciemment c'est qu'ils sont « aliénés » (position d'H. Boyer) ou si cette promotion n'a de sens que lorsqu'il y a une demande sociale effective parce qu'il y a aussi une adaptation sociolinguistique « normale » qui implique des changements de langues (position de L.-J. Calvet[1]). Il me semble, en l'occurrence, qu'H. Boyer n'a pas bien mesuré la vision globale que développe Calvet dans son modèle gravitationnel, pas plus que l'approche écologique qui y est liée : Boyer prend pour des positions soutenues par Calvet toute hypothèse d'analyse qu'il développe (c'est clair p. 38), probablement parce que Boyer est un praticien habituel d'une « sociolinguistique militante » principalement centrée sur une seule langue et sur une action imposée : pour Boyer, l'occitan est une réalité définitive et sa promotion justifie tous les moyens ou presque ; pour Calvet, les langues sont des constructions sociopolitiques fluctuantes et leur promotion s'inscrit dans une vision globale des fonctionnements sociaux selon une éthique pluraliste.

On n'examinera pas ici, ensuite, l'ensemble ou le détail des 29 textes qui composent ce volume, d'autant qu'ils sont très divers, sous une thématique commune. Si les langues de France, et davantage encore celles des espaces d'oc et catalans occupent une bonne partie des travaux sous l'élan donné par A. Viaut (spécialiste du gascon) et de son ancrage aquitain, on y trouve des

[1] Calvet est loin d'être le seul à s'interroger sur l'articulation sauvegarde / changement : cf. Duchêne, A. et Heller, M. (eds), *Discourses of endangerment. Ideoloy and Interest ine the Defense of Languages*, London, Continuum, 2007.

éclairages complémentaires venus de terrains roumains et moldaves, autrichiens, croates, italiens et ladins ou frioulans, gallois, irlandais, voire africains, canadiens et même de Vanuatu… Je signalerai notamment, parce que ces regards interdisciplinaires sont parmi les plus enrichissants, l'excellent étude du géographe J. Palhé sur la cartographie des langues (p. 65-86), qui montre bien la complexité et les limites de cet exercice, ainsi que celle du juriste H. Moutouh sur les aspects juridiques spécifiques de la notion de « langue propre » que l'on rencontre en Catalogne espagnole pour le catalan (p. 86-97) et sur laquelle revient J.-M. Eloy, en complexifiant fort à propos la notion même de *langue* et les implicites idéologiques de la notion de langue *propre* (99-109).

Outre les riches informations apportées tant sur les situations locales que les points de vue des analystes et des acteurs, ce volume est un bon témoignage d'un débat dynamique entre deux fois deux polarités croisées : d'une part standardisation ou polynomie (même si ce n'est pas dit en ces termes), d'autre part entre définitions rigides ou fluides des langues. Dans ce volume, les analyses sont généralement inscrites dans une orientation « standardisation sur la base d'une définition rigide » mais nuancées et questionnées, soit par un même auteur, soit par d'autres contributions. Ainsi, A. Viaut donne cette orientation initiale (p. 14) : « la promotion d'une langue (…) suppose, entre autres (…), la diffusion géographique et sociale d'une forme normée de la langue (…) » y compris pour « fonction démarcative » (p. 51 ; cf. aussi p. 470). L'introduction conceptuelle de G. Kremnitz, prenant « l'espace germanophone » comme exemple affirme p. 27 que « l'alsacien [est une] création artificielle », faisant ainsi fi des critères sociopolitiques dont il ne reconnait la légitimité que pour distinguer des langues standards officielles (comme le néerlandais distingué de l'allemand depuis le XVIIe siècle, p. 24). De la même façon, pour Kremnitz, il est acceptable que le catalan ait été distingué de l'occitan (p. 27-28) mais pas que le valencien soit distingué du catalan (p. 30) ni bien sûr que le gascon ou le provençal soit distingués de l'occitan. Plus

loin, A. Viaut met pourtant en avant le fait que ce sont bien les conditions sociopolitiques qui ont justifié l'émergence d'une « langue corse » (p. 54) et étend les processus « d'élaboration » à des langues non étatiques « sous certaines conditions » (p. 55). Il peut en effet sembler étonnant, y compris et surtout quand on tient un discours de promotion des langues minoritaires, de n'accorder de « droit à l'autodétermination sociolinguistique » qu'aux états constitués et pas aux communautés minoritaires. Mais c'est justement l'un des axe de tension clé entre les analystes et entre les acteurs sociaux :

-soit accepter la règle de « l'institutionnalisation étatique » (théorie des « langues par élaboration ou distanciation » ≠ « langues-toit » largement reprise à H. Kloss[2]) et promouvoir les langues minoritaires en tentant d'en faire des langues d'institutions étatiques ou apparentées (comme la Catalogne ou le Québec), ce qui vise un monolinguisme de fait ;

-soit contester plus profondément cette règle et proposer une promotion des langues minoritaires en plus et à côté des institutions linguistiques d'état (ce qui vise un plurilinguisme diglossique assumé) : c'est la glottopolitique polynomique élaborée par J.-B. Marcellesi.

Cela dit, la contribution de Z. Zgureanu sur les rapports fluctuants entre moldave et roumain, évidemment liés aux statuts sociopolitiques différents de la Moldavie et de la Roumanie, confirme que la question n'est pas réductible, sauf au prix d'une vision simpliste, à une différence entre langue étatique et langue non étatique. C'est d'ailleurs d'Afrique, dont le degré de diversité linguistique est bien supérieur à celui de l'Europe, que viennent dans ce volume les problématisations les plus approfondies des notions de territoire et de frontière linguistiques, grâce à l'article de M. M. Ngalasso (p. 219-250).

---

[2] Sur les soubassements idéologiques douteux des théories de Kloss, voir dans ce numéro mon article à propos de l'ouvrage de D. Sumien sur la standardisation de l'occitan.

Enfin, il faut souligner tout le bénéfice que l'on aura, notamment si l'on s'intéresse aux débats concernant la définition et la promotion des langues dans le domaine d'oc, à lire les deux contributions portant sur la question dans les domaines frioulans (M.-C. Cescutti, p. 333-352) et ladins (F. Chiochetti, p. 353-368), où les enjeux et les débats sont clairement exposés et transposables, avec la sérénité qu'autorise alors un certain recul, sur d'autres domaines.

Ph. Blanchet

Lafitte, Jean, *Langues d'oc, langues de France. Aspects politiques et juridiques, linguistiques et sociolinguistiques*, Ed. Princi Negue, 2006, 118 p.

Ce petit ouvrage à la couverture très moderne et à la mise en page très classique est un livre d'équilibre.

Il part de la signature par la France en 1999 de la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires* du Conseil de l'Europe, de l'impossibilité de ratification déclarée par le Conseil constitutionnel, et des nombreux débats publics que tout cela a suscité, notamment en domaine d'oc et quant à la « listes » des langues qui seraient visées par une éventuelle application en France. Il propose d'abord une étude de l'ensemble des textes juridiques internationaux, européens et français portant sur les langues régionales de France (p. 11-30). Il y ajoute un examen serré de « l'imbroglio des appellations » des langues romanes du sud de la France, des enjeux politiques et (socio)linguistiques de ces appellations (donc de ces catégorisations, de ces conceptualisations) qui conduit, d'une part, à critiquer le rapport de B. Cerquiglini remis à l'époque au gouvernement pour établir cette éventuelle liste (rapport qui ne fut pas suivi d'effet), et, d'autre part, à proposer une vision plurielle argumentée et modérée, de la gestion glottopolitique de l'espace d'oc (p. 31)73).

En conclusion, il s'adresse directement aux décideurs nationaux et locaux, à l'Etat et aux élus, pour leur suggérer des décisions

raisonnées et urgentes à prendre en termes de « sauvegarde » et de promotion des langues romanes du sud de la France.

Cinq annexes précisent et développent quelques questions sensibles : l'idéologie occitaniste, le statut du gascon puis du béarnais, celui de provençal, et enfin les outrances de certains militantismes (p. 73-100).

Enfin, une bibliographie riche et accessible est sélectionnée (p. 101-108).

Très bien documenté, très synthétique sans tomber dans le simplisme, réaliste et modéré, c'est un ouvrage qui mérite une large diffusion.

Ph. B.

Revues à signaler

La revue ***Vasconia***, publiée par le conservatoire du patrimoine de Gascogne et dirigée par Jacques Ayrial, poursuit sa publication régulière avec, en 2007, les numéros 7 et 8. Riches d'études variées (histoire, linguistique, littérature, ethnologie, économie, arts…), ouverte à d'autres espaces méridionaux, cette revue peut être contactée pour achats et abonnement à vasconia.gascogne@wanadoo.fr.

Lemouzi, revue « franco-limousine » fondée en 1893 et dirigée par Robert Joudoux, consacrée à tout ce qui touche à la culture limousine (histoire, géographie, archéologie, linguistique, littérature, ethnologie, arts…) a publié en 2007 ses numéros 182 et 183. On notera dans la livraison n° 183 un hommage au grand linguiste André Lanly, originaire du village de Chirac en Corrèze, qui avait notamment soutenu en 1962 une thèse intitulée *Enquête linguistique sur le plateau d'Ussel, Corrèze*. Spécialiste de linguistique romane et française, il a publié de nombreux ouvrages de référence tant sur le limousin et le domaine d'oc, que sur le français (y compris la première étude réalisée sur le français

d'Algérie, où il fut longtemps en poste). Cette excellente revue publie également des ouvrages hors série nombreux, variés et de grande qualité, dont une collection précieuse d'œuvres littéraires en limousin. On peut écrire pour achats et abonnements au 13, place municipale, 19000 Tulle.

La « revue auvergnate bilingue » ***Bizà Neirà / Bizo Neiro***, dirigée par Pierre Bonnaud, poursuit tous les trois mois depuis 1974 son remarquable travail d'étude et de transmission du patrimoine linguistique et culturel auvergnat. On remarque notamment dans les deux premiers numéros de 2007 (133 et 134), la suite d'une étude de P. Bonnaud sur la « phraséologie auvergnate », des textes anciens et modernes inédits, une étude sur la morphologie de l'imparfait de l'indicatif en auvergnat (K.-H. Reichel). L'abonnement est à prendre auprès de Terre d'Auvergne / Tarà d'Euvarhnà, 11 rue des Saulées, 63400 Chamalières.

Lou Prouvençau à l'Escolo, revue provençale principalement dédiée à l'enseignement de la langue, de la littérature et de la culture provençales et dirigée par notre collègue Emmanuel Desiles, a publié en 2007 le n° 23 de sa nouvelle série (la revue a été fondée en 1948). Ce numéro est consacré au thème de la *Mieterrano* et l'on y trouve une variété de textes d'auteurs, d'études littéraires et de projets pédagogiques. La revue peut être contactée pour achats et abonnement à Nathalie Seisson, 54 rue Notre Dame, 13910 Maillane.

Le ***Revue de l'association varoise pour l'enseignement du provençal***, dirigée par Roger Gensollen, poursuit, sous sa présentation toujours aussi modeste, son travail exemplaire de collecte, de présentation et de création en langue, littérature, ethnologie et histoire du Var. On notera que son numéro 123, paru en septembre 2007, publie plusieurs textes en provençal d'A. Degioanni sur l'histoire de son village, Cabasse. La revue peut

être contactée à l'adresse aveprovencal@wanadoo.fr ou rogens@hotmail.fr pour abonnement.

La « revue bilingue de Provence », ***L'Astrado***, a consacré son fort volume annuel (n° 42 en 2007) à son fondateur, l'écrivain provençal Louis Bayle. Revue thématique de grande qualité dirigée par Michel Courty, elle est principalement littéraire et ouverte à des questions linguistiques, historiques. On trouvera dans ce volume une longue nouvelle inédite (ou un bref roman ?) de L. Bayle (*Li babalinesco*, p. 19-190), un texte d'hommage et six études sur son œuvre littéraire. La revue, qui est associée à un fascicule trimestriel, est publiée par ce qui est depuis longtemps le principal éditeur de littérature provençale contemporaine, dont la catalogue compte également des ouvrages pédagogiques, et qui organise un enseignement par correspondance de la langue provençale. On peut contacter l'Astrado Prouvençalo au 7, les Fauvettes, 13130 Berre-l'Etang.

La revue ***LIDI***, pour *Lingue e Idiomi d'Italia*, dirigée par nos collègues Tullio Telmon, Tullio di Mauro et Massimo Vedovelli, a été créée en 2006, avec un premier numéro au contenu programmatique, qui révélait déjà le soin exceptionnel accordé par ses directeurs tant à sa présentation qu'à son contenu scientifique. On y remarque notamment les contributions de T. de Mauro sur le plurilinguisme, d'A. Bétemps sur les langues minoritaires, de T. Telmon sur l'application de la loi de protection des minorités linguistiques en Italie, ainsi que des études sur le piémontais et un compte-rendu de lecture détaillé par F. Toso à propos du corse. Le numéro 2, paru en 2006, comporte une étude sur « les néo-oxytons en franco-provençal » (G. Tuaillon), sur « les phrases interrogatives en piémontais parlé contemporain » (M. Bonato), sur la langue des Frioulans immigrés en Bavière (L. Melchior), sur « le plurilinguisme dans les centres urbains de petite ou moyenne dimension » (A. Palassini) et enfin les résultats d'une enquêtes sur quatre minorités linguistiques historiques du Piémont (C. Ferrier). Dotée d'un comité scientifique international,

centrée sur les langues « régionales » et « minoritaires » d'Italie (dont des variétés d'oc), rédigée en italien et en français pour ce numéro, elle sera utile aux lecteur de la *France latine* pour des études transversales de sociolinguistique et de dialectologie, des études de cas, des comptes-rendus de lectures. On ne saurait trop conseiller aux lecteurs de notre revue de s'abonner à *Lidi* chez Manni editori (www.mannieditori.it).

Livres à signaler

Abalain, H., *Le français et les langues historiques de la France*, Paris, J.-P. Gisserot, 2007.

Bonnet, M.-R. & Cierbide, R. (éd.), *Les Statuts de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem*, édition critique des manuscrits en l'angue d'oc (XIVe siècle), Bilbao, Université du Pays Basque, 2007.

[Collectif], *Lenga d'òc* (t. 2 et 3 : Grammairiens et Linguistes ; t. 3. : Historiens et Conteurs ; t. 4 : Prédicateurs), Lectoure, Monastère Orthodoxe Saint Clair et Maurin, 2007 [livrets qui rassemblent en fac-simile des présentations d'auteurs et leurs textes sur et en langue d'oc].

[Collectif], *La Chanson de Sainte Foi*, fac-simile du manuscrit de Leide et de l'édition de 1925, Lectoure, Monastère Orthodoxe Saint Clair et Maurin, 2006.

[Collectif], *Langues et cultures d'Aquitaine*, livret trilingue français-basque-occitan avec CD-Rom, Bordeaux, Conseil économique et social d'Aquitaine, 2006.

[Collectif], *Diglossie, interférences linguistiques : néologismes, emprunts, calques*, Actes de la conférence annuelle

sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales, Aoste, CEP / Région autonome de la Vallée d'Aoste, 2006.

Coyos, J.-B., *Politique linguistique. Langue basque et langue occitane du Béarn et de Gascogne*, Donostia, Elkarlanean, 2004.

Deschamps, B. (Dir.), *Vocabulaire de la mine* (provençal-français), Gréasque, Pôle Historique Minier, 2006. [lexique provençal et français de la mine de charbon de Gréasque, présenté de façon thématisée, recueilli auprès de mineurs locuteurs « naturels » du provençal local, enrichi de quelques textes].

Galtier, Ch., *Les oiseaux de Provence dans le savoir populaire*, Montfaucon, Librairie Contemporaine, 2006.

Moucadel H. (éd.), *La taulo e l'oustau, contes gourmands de F. Mistral suivis d'un idex de la gastronomie provençale*, Montfaucon, Librairie Contemporaine, 2006.

Nougier, P., *Courrespoundènci inedicho de Batisto Bonnet à soun ami Pascau Cros*, Marseille, Roudelet Felibren dóu Pichoun Bousquet, 2006.

Testa, P.-D., *Fino e Cesar*, roman en provençal, lexique, Allauch, chez l'auteur, 2006, 3 tomes.

Tonarelli-Eynaud, N., *Méditerranée / Mieterrano*, poèmes, préface de M. Rouquette, traduction en provençal et illustrations d'A. Resplandin, chez l'auteur, Le Pradet, 2006.

Toso, F., *Liguria Linguistica. Dialettologia, storia della lingua e letteratura nel Ponente*, Ventimiglia, Philobiblon edizioni, 2006.